

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

EXPÉRIENCES DE VIOLENCE CONJUGALE DE FEMMES IMMIGRANTES
MUSULMANES D'ORIGINE MAGHREBINE : REGARDS DE FEMMES ET
D'INTERVENANTES EN MAISON D'HÉBERGEMENT

MÉMOIRE PRÉSENTÉ COMME EXIGENCE PARTIELLE
À LA MAÎTRISE EN TRAVAIL SOCIAL
CONCENTRATION ÉTUDES FÉMINISTES

PAR ÉLODIE BROUSSE

DÉCEMBRE 2016

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.10-2015). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Tout a commencé par une rencontre, avec Élisabeth Harper, il y a bien longtemps. Je suivais alors un cours à l'université et la petite graine était semée, voilà douze ans. C'est grâce à Élisabeth que la piqûre féministe est venue rencontrer mes valeurs et grâce à son parcours que l'envie m'est venue de réaliser un mémoire de maîtrise sur les violences faites aux femmes.

Il est donc tout naturel qu'Élisabeth soit la première personne remerciée ici, pour tous les intérêts qu'elle a suscités en moi. Merci de m'avoir permis de cheminer à travers cette démarche et d'apprendre autant sur moi-même.

Un immense merci aux femmes qui ont très généreusement accepté de partager leur histoire, souvent douloureuse, avec une inconnue. Merci de m'avoir ouvert les portes de vos vies. Merci également aux intervenantes qui n'ont pas hésité à me rencontrer et qui ont tout aussi généreusement échangé avec moi sur leur pratique.

Merci également à Pierre, mon conjoint, pour l'ampleur du soutien apporté pendant toutes ces années universitaires, pour sa patience, pour son écoute attentive et toujours disponible, pour son aide technique et surtout, pour l'amour dont il me témoigne quotidiennement. Merci de m'avoir accompagnée dans ce projet migratoire, dans ce projet de retour aux études, bref, merci d'être à mes côtés.

Merci à mes petits cocos, Théodore et Philémon, nés pendant la réalisation de ce mémoire. Ces petites boules de bonheur égayaient ma vie et me ressourcent chaque jour. Un merci chaleureux et plein d'amour pour ma tendre amie, mon binôme de mémoire, Mélissa, qui a été présente à toutes les étapes de ce processus, qui a accueilli mes doutes, mes joies, mes questionnements, mes angoisses. Merci de faire partie de ma vie si intensément.

Merci à ma famille, mes parents, mes frère et sœur, mes beaux-parents, Julien et Lyne d'avoir cru en moi quand je doutais, de m'avoir encouragée et fortement soutenue.

Merci aussi d'avoir pris du temps pour la relecture.

Un merci tout particulier à Marianne, de m'avoir permis d'être aussi sereine dans la réalisation de ce projet.

Je remercie également mes amis, Florent, Jeanne, Céline, Fred, Barbara pour leurs conseils et les beaux moments de partage ayant permis la respiration et le ressourcement nécessaires à la prise de recul d'un tel exercice.

Enfin, merci au CRI-VIFF pour son soutien financier à travers la bourse accordée par l'équipe TRAJETVI.

TABLES DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	iii
TABLES DES MATIÈRES	v
LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES	ix
RÉSUMÉ.....	x
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I	
ÉTAT DES CONNAISSANCES ET PROBLÉMATIQUE	5
1.1 Portrait des femmes immigrantes d'origine maghrébine au Québec.....	5
1.1.1 L'immigration maghrébine au Québec : quelques chiffres.....	5
1.1.2 Profil des femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine au Québec.....	6
1.2 Les expériences de violence conjugale des femmes immigrantes : état des connaissances	9
1.2.1 Prévalence : que sait-on ?.....	10
1.2.2 Des facteurs de spécificité pour les femmes immigrantes	11
1.3 Les expériences de violence conjugale des femmes immigrantes musulmanes maghrébines : état des connaissances.....	23
1.3.1 L'espace public comme vecteur de violence	24
1.3.2 Les représentations sociales des femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine	25
1.3.3 Les stratégies de protection des femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine	27
1.3.4 Les valeurs culturelles et religieuses.....	30
1.4 Pertinence scientifique.....	32
CHAPITRE II	
CADRE THÉORIQUE	36
2.1 L'intersectionnalité.....	36
2.2 Le constructionnisme social	38

2.3	L'intersectionnalité dans une vision socioconstructionniste	40
2.4	Le concept de regard	42
2.5	Le concept de violence conjugale.....	43
CHAPITRE III		
MÉTHODOLOGIE.....		45
3.1	Type de recherche : Méthodologie qualitative de type exploratoire	45
3.2	L'échantillon.....	46
3.2.1	Sa composition et sa taille.....	46
3.2.2	Population à l'étude.....	46
3.2.3	Critères de participation	48
3.3	Recrutement.....	49
3.4	La collecte de données.....	51
3.4.1	Outil de collecte : l'entrevue	51
3.4.2	Déroulement des entrevues	52
3.5	Les stratégies d'analyse et de présentation des résultats	52
3.6	Considérations éthiques.....	53
3.7	Les limites de l'étude et son originalité.....	54
CHAPITRE IV		
PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DES FEMMES.....		57
4.1	L'histoire de Fatiha.....	57
4.1.1	La rencontre avec le conjoint et la vie de couple dans le pays d'origine	57
4.1.2	La naissance et la réalisation du projet d'immigration	58
4.1.3	L'établissement au Québec	58
4.1.4	Le regard de Fatiha sur sa relation de couple au Québec.....	59
4.1.5	Séjour en maison d'hébergement	60
4.1.6	Regard de Fatiha sur sa situation	61
4.2	L'histoire de Diya.....	63
4.2.1	La rencontre avec le conjoint et la vie avant l'immigration.....	63
4.2.2	La naissance et la réalisation du projet d'immigration	64
4.2.3	L'établissement au Québec	64

4.2.4	Le regard de Diya sur sa relation de couple au Québec	65
4.2.5	Séjour en maison d'hébergement	66
4.2.6	Regard de Diya sur sa situation.....	69
4.3	L'histoire de Nora.....	70
4.3.1	La rencontre avec le conjoint et la vie de couple dans le pays d'origine	70
4.3.2	La naissance et la réalisation du projet d'immigration	71
4.3.3	L'établissement au Québec	71
4.3.4	Le regard de Nora sur sa relation de couple au Québec.....	71
4.3.5	Séjour en maison d'hébergement.....	72
4.3.6	Regard de Nora sur sa situation	73
CHAPITRE V		
PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DES INTERVENANTES		75
5.1	Le regard de Marie	75
5.1.1	Informations socioprofessionnelles.....	75
5.1.2	Caractéristiques des femmes et connaissance des maisons d'hébergement.....	75
5.1.3	Le séjour en maison d'hébergement	76
5.1.4	L'intervention auprès des femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine	77
5.1.5	Regard de Marie sur les femmes immigrantes musulmanes originaires du Maghreb	78
5.2	Le regard de Sarah.....	81
5.2.1	Informations socioprofessionnelles.....	81
5.2.2	Caractéristiques des femmes et connaissance des maisons d'hébergement.....	81
5.2.3	Le séjour en maison d'hébergement	82
5.2.4	Intervention auprès des femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine	82
5.2.5	Regard de Sarah sur les femmes immigrantes musulmanes originaires du Maghreb	85
5.3	Le regard d'Émilie.....	88

5.3.1	Informations socioprofessionnelles.....	88
5.3.2	Caractéristiques des femmes et connaissance des maisons d'hébergement.....	88
5.3.3	Le séjour en maison d'hébergement	88
5.3.4	L'intervention auprès des femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine	89
5.3.5	Regard d'Émilie sur les femmes immigrantes musulmanes originaires du Maghreb	91
CHAPITRE VI		
DISCUSSION		94
6.1	Regards sur les expériences de violence conjugale des femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine.....	94
6.1.1	Des regards différents dans leur temporalité.....	95
6.1.2	Des regards divergents sur un même objet : le rôle de la famille	96
6.1.3	Un regard sur les femmes et sur elles-mêmes	97
6.1.4	Regard sur une expérience de discrimination	98
6.2	Regard sur le séjour et l'intervention en maison d'hébergement	100
6.2.1	Regard sur le séjour.....	100
6.2.2	Regard sur l'intervention.....	104
CONCLUSION		108
ANNEXE A		114
ANNEXE B.....		115
APPENDICE A		
Formulaire de consentement des femmes participantes.....		116
APPENDICE B		
Formulaire de consentement des intervenantes participantes		119
APPENDICE C		
Canevas détaillé d'entrevue avec les femmes		122
APPENDICE D		
Entrevue avec les intervenantes		126
BIBLIOGRAPHIE		129

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

CLSC	Centre Local de Services Communautaires
CRI-VIFF	Centre de Recherche Interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes
CSF	Conseil du Statut de la Femme
DPJ	Direction de la Protection de la Jeunesse
MICC	Ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles
TCVCM	Table de Concertation en Violence Conjugale de Montréal

RÉSUMÉ

Face à l'augmentation de l'arrivée au Québec de personnes originaires du Maghreb et à la montée de leur stigmatisation depuis le 11 septembre 2001, nous nous sommes intéressées aux expériences de violence conjugale vécues par les femmes de cette communauté. Nous cherchions à mieux comprendre le regard que posent des femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine sur leur expérience de violence conjugale ainsi que le point de vue que posent sur ces femmes des intervenantes en maison d'hébergement dans le cadre de leur intervention. Cette recherche s'appuie sur une méthode qualitative d'entretiens semi-directifs avec trois intervenantes et de trois récits de vie de femmes et repose sur un cadre d'analyse intersectionnel dans une vision socioconstructionniste.

Cette recherche a mis en évidence que 1) des femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine peuvent accorder une grande importance au développement d'un lien de complicité avec les intervenantes; 2) une d'entre elles a vécu des expériences de violence dans la sphère publique façonnant sa représentation de la violence vécue dans le cadre de la maisonnée ; 3) alors que la religion est vécue par les femmes rencontrées comme un soutien dans leur expérience de violence conjugale, elle est identifiée comme un obstacle à l'intervention par les intervenantes ; 4) selon les intervenantes, les pressions familiales vécues par les femmes pour rester ou retourner avec le conjoint les amènent à être ambivalentes alors que les femmes rencontrées en parlent en terme de difficulté mais n'ayant pas d'influence sur leurs choix ; 5) des femmes immigrantes musulmanes maghrébines peuvent ne pas se sentir prises en compte dans leur spécificité dans le cadre de leur séjour en maison d'hébergement. Ces résultats permettent d'entrevoir des avenues possibles pour de futures recherches se situant autour de l'ouverture à la diversité culturelle.

Mots-clés : Femmes immigrantes, femmes musulmanes d'origine maghrébine, intervenantes, violence conjugale, intersectionnalité

INTRODUCTION

Depuis les attentats du 11 septembre 2001 à New York, la communauté maghrébine/musulmane, au Québec comme partout ailleurs dans le monde, est de plus en plus l'objet de discours médiatiques et de débats publics tels que le port du foulard en France en 2004, les accommodements raisonnables et le projet de loi sur la Charte des valeurs québécoises proposé par le parti québécois en 2014. Bendriss (2005) rappelle toutefois que c'est dans un contexte de lutte contre le terrorisme que se développe cette attention. Ceci a pour effet que l'attention à l'Islam, constante et croissante depuis lors, est faite de stéréotypes et de caractéristiques négatives (Said, 2011).

Après avoir étudié des sondages d'opinion publique du Ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles et de Patrimoine Canada, Bendriss fait ressortir que depuis la guerre du Golfe, « la position des groupes arabes et musulmans dans l'échelle de mesure a baissé vers le pôle négatif pour se fixer au premier rang des personnes les moins désirables dans la perception du groupe majoritaire » (Bendriss, 2005 : 109).

Par ailleurs, du fait de l'immigration, le Québec est une terre de plus en plus multiculturelle où la question de la diversité culturelle se pose de plus en plus, en termes de gestion des personnes les moins désirables pour les politiques publiques et en termes d'adaptation pour les services.

Les milieux de pratique reçoivent ainsi de plus en plus de personnes immigrantes et sont confrontés à de nombreuses difficultés ou de nombreux défis dans l'adaptation de leurs services auprès de cette clientèle multiculturelle. On peut d'ailleurs constater que dans le domaine de la violence conjugale, certains services se sont spécialisés dans l'accueil de femmes immigrantes.

C'est dans ce contexte que de plus en plus de chercheurs se sont penchés sur cette clientèle multiculturelle et beaucoup de recherches sur les femmes immigrantes vivant de la violence ont été publiées. Toutefois, dans le milieu québécois francophone, peu

de recherches s'intéressent aux femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine. Et pourtant, il semblerait que leur situation de violence conjugale revête des spécificités (Osmani, 2007 ; Taïbi, 2013) qu'il serait intéressant de mieux connaître. En effet, le contexte migratoire peut générer un isolement plus important des femmes qui vivent une situation de violence conjugale ou encore des formes de violence particulières telles que les violences administratives ou spirituelles. Les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine peuvent vivre des discriminations façonnant leur expérience de violence conjugale. De plus, la position sociale de ces femmes peut teinter leur représentation de la violence conjugale et des comportements violents mais aussi entraîner des stratégies de recherche d'aide particulières aux réponses sociales communément offertes par les services œuvrant en violence conjugale.

Aussi, face aux stéréotypes négatifs circulant à l'endroit des femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine (Bendriss, 2005), on peut se demander comment des femmes de cette communauté vivent leur situation de violence conjugale dans un tel contexte. Ces discours vont-ils influencer leur expérience de violence conjugale ? Le cas échéant de quelle manière ? Comment réagissent-elles face à ces discours ? Que mettent-elles en place pour y faire face ?

Par ailleurs, les nombreuses recherches concernant les femmes immigrantes en général sont souvent le fruit du discours des intervenant(e)s travaillant à leur côté. Or, bien que l'expertise des professionnel(le)s soit requise, le regard des femmes est tout aussi nécessaire. Pour ce qui nous intéresse ici, c'est même la mise en relation de ces différents regards que nous souhaitons entrecroiser.

C'est pourquoi nous souhaitons demander à des femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine comment elles vivent leurs expériences de violence conjugale dans un contexte migratoire afin de mieux connaître le regard qu'elles posent sur leur situation. Est-ce que l'immigration apporte des difficultés particulières selon elles ? Le cas échéant, quelles sont-elles ? Comment se décrivent-elles ? Comme des victimes ? Comme des survivantes ? Quelles stratégies personnelles ont-elles développées ?

Qu'est-ce qui aurait pu les aider à surmonter les situations difficiles qu'elles ont vécues ? Comment ont-elles perçu leur séjour et l'aide reçue en maison d'hébergement ?

Par ailleurs, nous souhaitons également présenter le point de vue d'intervenantes en maison d'hébergement sur les expériences des femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine. Le séjour en maison d'hébergement faisant partie de l'expérience de violence conjugale des femmes rencontrées, il nous semblait important d'avoir également le point de vue des intervenantes sur celui-ci. Ceci, afin d'accéder à une meilleure connaissance du regard que les intervenantes posent sur les situations de violence conjugale des femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine lors de leurs interventions.

La structure de ce travail se présente comme suit. Le premier chapitre, consacré à la problématique, s'appuie sur une revue de littérature pour présenter qui sont les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine et évoquer les spécificités que revêt leur situation de violence conjugale, nous amenant à formuler notre question de recherche. Dans le deuxième chapitre, nous évoquons le cadre théorique choisi pour aborder notre sujet soit l'intersectionnalité dans une vision socioconstructionniste. Nous y présentons les principaux principes sur lesquels reposent la théorie intersectionnelle, bien qu'il n'y ait pas une théorie intersectionnelle mais plutôt un ensemble de courants de pensée s'y rattachant. Nous introduisons le courant de pensée socioconstructionniste et nous soulignons ensuite l'intérêt d'utiliser un cadre intersectionnel dans une vision socioconstructionniste pour cette recherche, reposant sur les concepts de regard et de violence conjugale. Le troisième chapitre fait mention de la méthodologie qualitative nous ayant permis de recueillir nos données et de les analyser. Nous avons utilisé les récits de vie pour les femmes et des entrevues semi-directives pour les intervenantes afin de colliger nos données pour ensuite les traiter au moyen de l'analyse thématique. Les chapitres quatre et cinq sont consacrés à la présentation des résultats. Ceux des femmes figurent dans le chapitre quatre, suivi par

les résultats des intervenantes au chapitre cinq. Enfin, ces résultats sont analysés et discutés dans notre dernier chapitre.

CHAPITRE I

ÉTAT DES CONNAISSANCES ET PROBLÉMATIQUE

Ce premier chapitre débute par une présentation de quelques chiffres concernant l'immigration maghrébine au Québec. Nous présenterons ensuite une revue de littérature à propos de la violence conjugale chez les femmes immigrantes et ensuite la violence conjugale chez les femmes immigrantes musulmanes originaires du Maghreb.

1.1 Portrait des femmes immigrantes d'origine maghrébine au Québec

1.1.1 L'immigration maghrébine au Québec : quelques chiffres

Le Québec est une terre d'accueil pour les immigrants provenant de la région du Maghreb dans les dix dernières années (Institut de la Statistique du Québec, 2013.A). Avant de donner quelques chiffres, mentionnons que pour notre recherche, nous retenons la définition du Larousse concernant le Maghreb comme étant « L'ensemble des pays du nord-ouest de l'Afrique (Maroc, Algérie, Tunisie) compris entre la mer Méditerranée et le Sahara » (Encyclopédie Larousse, 2014). Précisons également que selon les sources, une terminologie assez variée est utilisée : arabes, nord-africains, maghrébins. Nous passerons de l'un à l'autre afin de respecter la terminologie respective des auteurs.

Le Maroc et l'Algérie sont situés aux deux premiers rangs des pays de naissance des immigrants pour la période 2008-2012 (Institut de la Statistique du Québec, 2013.A). Pour cette même période, le taux d'immigration maghrébine représente plus de 18% de la population immigrante, avec 8,4% de personnes venues du Maroc, 8,2% d'Algérie et 2,2% de la Tunisie (Institut de la Statistique du Québec, 2013.A).

Cette statistique est la seule donnée précise que nous ayons obtenue concernant le pays d'origine des femmes faisant l'objet de cette étude. Toutefois, comme le mentionne

Taïbi citant Osmani (2013), les chiffres concernant les communautés arabes font rarement état d'une classification par sexe ou par origine. Ainsi, bien que le Ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles (MICC) donne des chiffres sur la catégorie des « Arabes », on peut se demander ce que recouvre ce terme. Renvoie-t-il à la langue, à la religion musulmane ? Par ailleurs, s'il désigne les personnes dont l'arabe constitue la langue maternelle, cela ne nous renseigne aucunement sur la provenance de ces personnes puisqu'on trouve des Arabes entre autre en Afrique du Nord, en Asie, en Europe. Tenant compte de cette incertitude, voyons tout de même les chiffres transmis par le MICC.

Le MICC rapporte que parmi les « Arabes », 87,2% sont des immigrants résidents permanents, 4,8% sont des non-résidents permanents et par ailleurs, 8% sont nés au Québec. Les « Arabes » (16,5%) sont le deuxième plus gros groupe d'appartenance au sein des minorités visibles après les Noirs (27,7%). De plus, parmi les « Arabes », les groupes d'âge les plus représentés sont les 25-34 ans et les 35-44 ans (MICC, 2013). Étant donné leur âge, ces deux groupes font partis de la population active puisqu'ils ont terminé leurs études et ne sont pas encore retraités.

Étant donné que notre recherche s'intéresse aux femmes immigrantes issues du Maghreb, nous nous questionnons sur : qui sont les femmes immigrantes d'origine maghrébine au Québec ? D'où viennent-elles ? Quelles sont les raisons de leur immigration ? La section suivante va tenter de dresser un portrait des femmes immigrantes d'origine maghrébine d'après les données que nous possédons sur le sujet.

1.1.2 Profil des femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine au Québec

Les femmes maghrébines représentent presque 46% de la population maghrébine admise au Québec en 2011 (MICC, 2012) soit presque la moitié des immigrants maghrébins. Cette statistique suggère que les femmes maghrébines représentent un groupe non négligeable.

Ayant peu de données rattachées uniquement à cette population, nous nous sommes appuyées principalement sur deux rapports. Le premier est un document édité par le Conseil du Statut de la Femme (CSF) intitulé *Des nouvelles d'elles*, portant sur les femmes immigrantes au Québec, datant de 2005. La deuxième source est un article sur les femmes des minorités visibles issu du rapport publié par Statistique Canada, *Femmes au Canada* datant de 2011.

Ce que l'on peut d'emblée rapporter, c'est que les femmes immigrantes n'ont pas toutes les mêmes réalités et que ce groupe n'est pas homogène (CSF, 2005). Nous pouvons même extrapoler et en déduire qu'au sein même du groupe des femmes immigrantes d'origine maghrébine, des disparités demeurent. Nous allons toutefois tenter de présenter certaines caractéristiques communes.

Le rapport du CSF permet de constater qu'il y a eu des vagues successives d'immigration venant de différents pays. Ainsi, on remarque que les femmes « arabes » font partie de la deuxième vague d'immigration, dans la deuxième partie des années 1980 et ce groupe n'a cessé de croître pour que le Maroc et l'Algérie se situent dans les cinq premières places des pays de naissance des femmes immigrées en 2001 (CSF, 2005).

De plus, en 2006 au Canada, les femmes « arabes » sont, pour plus de 80% d'entre elles, de la première génération. Cela signifie que 80% des femmes « arabes » présentes au Canada ont immigré elles-mêmes. Cela confirme le fait que l'immigration maghrébine est assez récente. Les chiffres rapportent que 60% des femmes « arabes » de plus de 15 ans vivent avec leur conjoint, seulement 7,5% sont des parents seuls et 5,3% vivent seuls (Statistique Canada, 2011). Bien que ces données renseignent sur la composition familiale, on peut se demander si les immigrantes d'origine maghrébine ont immigré en famille ou si elles ont rencontré leur conjoint au Québec. L'immigration était-elle un projet familial ? Les femmes étaient-elles partie prenante du projet ? Ou à l'initiative du projet ?

Par ailleurs, bien que la non-maîtrise de la langue soit une barrière documentée à l'intégration (Legault et Rachédi, 2008), ceci n'est pas le cas pour les femmes

« arabes » : lors du dernier recensement, 94,1% ont déclaré parler une des deux langues officielles en 2006, soit le français ou l'anglais (Statistique Canada, 2011).

Concernant l'éducation, on constate que « les immigrantes des dernières vagues sont très scolarisées et diplômées, davantage que les femmes nées au Québec » (CSF, 2005 : 14). Ceci s'explique par le fait que :

Pour répondre aux exigences sans cesse croissantes du marché du travail, le niveau de scolarité est un facteur important considéré au moment de la sélection des immigrants. De ce fait, comparativement à l'ensemble de la population, les immigrants sont surreprésentés dans les catégories les plus élevées de scolarité. Au recensement de 2006, 27,0 % de la population immigrante est titulaire d'un certificat, d'un diplôme ou d'un grade universitaire (...). (Institut de la Statistique du Québec, 2010 : 102)

Bien que diplômées, les femmes « arabes » sont le groupe des minorités visibles ayant les plus faibles taux d'emploi. On peut donc questionner le lien entre l'éducation et l'intégration professionnelle. Quelles sont les raisons pour lesquelles les femmes « arabes » ont un faible taux d'emploi ? Sont-elles plus enclines à s'occuper de la famille alors que leur conjoint est le seul pourvoyeur ? Sont-elles plus que d'autres victimes de discriminations à l'emploi ? Cette dernière hypothèse semble plus plausible au regard du taux de chômage important. En effet, les femmes « arabes » avaient le plus fort taux de chômage au sein des minorités visibles en 2006 (Statistique Canada, 2011) et même les auteurs Bouchard et Taylor (2008) l'ont souligné dans leur rapport. Malgré ces données, des questionnements demeurent sur les femmes immigrantes d'origine maghrébine. Avec quel statut viennent-elles majoritairement ? Par le regroupement familial, avec le statut de réfugié, de demandeur d'asile, avec un statut d'immigration économique ? Les données que nous possédons sur le sujet permettent uniquement de différencier les catégories d'immigration en fonction du sexe et non en fonction du pays de naissance. La connaissance du statut est primordiale puisque cela va avoir une incidence d'abord sur les raisons de la migration, mais également sur la trajectoire migratoire en tant que telle, sur les conditions d'installation dans le pays

d'accueil et *in fine*, sur la manière dont les femmes vont vivre leur expérience de violence conjugale.

Malgré le manque de données, certaines études ont permis de mettre en lumière des facteurs spécifiques liés aux expériences des femmes immigrantes en général, renforçant leur vulnérabilité à la violence, pouvant limiter leurs stratégies pour se sortir d'une situation de violence, permettant aux conjoints d'avoir des moyens de contrôle supplémentaires (Barata *et al.*, 2005) Les facteurs liés au statut d'immigrant par exemple ajoutent des difficultés dans un contexte où différents systèmes d'oppression sont en jeu tels que la race, le sexe, l'ethnie (Kallivayalil, 2010). Nous présenterons donc, dans la section suivante, ce que nous connaissons des spécificités des situations de violence conjugale vécues par les femmes immigrantes au Québec pour ensuite présenter les connaissances disponibles concernant les situations de violence conjugale vécues par les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine.

1.2 Les expériences de violence conjugale des femmes immigrantes : état des connaissances

En s'appuyant sur une revue de littérature, cette section présentera l'état des connaissances sur le sujet de la violence conjugale chez des femmes immigrantes. Pour ce faire, nous ferons un état des données concernant la prévalence de cette problématique chez les femmes immigrantes. Nous présentons ensuite les spécificités des situations de violence conjugale chez les femmes immigrantes en faisant ressortir les thèmes qui émergent des recherches sur le sujet tels que le statut juridique des femmes immigrantes, la violence dans l'espace public, les stratégies mises en place par les femmes immigrantes, les obstacles à l'accès aux services et enfin, les enjeux autour de l'intervention.

1.2.1 Prévalence : que sait-on ?

Les études portant sur la prévalence de la violence conjugale ou violence familiale ne tiennent pas compte de critères tels que l'origine ethnique des victimes ou des agresseurs (Taïbi, 2013). Ainsi, Statistique Canada nous renseigne sur les violences vécues par les femmes canadiennes-québécoises et les femmes immigrantes sans préciser le pays d'origine ou de provenance de ces femmes (Statistique Canada, 2013). Ainsi, à ce jour, les seuls chiffres que nous possédons tendent à démontrer que les femmes immigrantes rapportent moins d'épisodes de violence conjugale que les femmes nées au Québec (Statistique Canada, 2013). Nous pouvons toutefois questionner les données de Statistiques Canada dans leur juste reflet de la réalité puisqu'il est possible que les femmes immigrantes vivant de la violence conjugale ne la dénoncent pas toutes, par peur d'être déportées, peur de ne pas pouvoir communiquer dans une des deux langues officielles. Toutefois, il semble quand même erroné de penser que les femmes immigrantes sont plus touchées par la violence conjugale, mythe présent dans l'imaginaire collectif.

Les études concernant la prévalence sont importantes, car elles visent à mesurer les comportements violents, les actes violents. On peut toutefois se demander si ces actes et comportements ont la même signification pour chaque femme ? C'est pourquoi tous les comportements et leur signification ne peuvent être mesurés. Et qu'en est-il du contexte dans lequel se produit le geste violent ?

En plus de ne pas être le juste reflet de la réalité des expériences des femmes immigrantes victimes de violence conjugale, les études quantitatives présentent des limites et notamment celle de catégoriser la violence, risquant de ne pas prendre en compte tous les comportements violents. Chercher à questionner de manière qualitative les femmes immigrantes de différentes origines quant à leurs expériences de violence conjugale serait pertinent pour apporter un regard plus précis que les données dont nous bénéficions actuellement.

Nous présenterons donc, dans la section suivante, ce que nous connaissons des spécificités des situations de violence conjugale vécues par les femmes immigrantes pour ensuite présenter les connaissances disponibles concernant les situations de violence conjugale vécues par les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine.

1.2.2 Des facteurs de spécificité pour les femmes immigrantes

Différents facteurs tels que le statut juridique, des discriminations vécues dans l'espace public, les obstacles liés à l'accès aux services spécialisés en violence conjugale, les valeurs culturelles et religieuses vont influencer la manière dont les femmes vont interpréter, vivre et répondre à la violence conjugale ainsi qu'avoir une incidence sur l'intervention auprès de ces femmes. Les prochaines sections exposeront plus en détails ce qui entoure les expériences si spécifiques des femmes immigrantes.

1.2.2.1 Le statut juridique des femmes immigrantes

De nombreux auteurs s'intéressant aux situations de violence conjugale des femmes immigrantes ont rapporté la façon dont leur statut, légal ou non, participe à les rendre plus vulnérables au contrôle du conjoint (Rinfret-Raynor *et al.*, 2013 ; Barata *et al.*, 2005).

Menjivar et Salcido (2002) ont démontré comment les facteurs d'immigration exacerbent une position de vulnérabilité des femmes immigrantes en situation de violence conjugale. Selon elles, les expériences des femmes immigrantes interagissent avec des facteurs plus globaux tels que les lois d'immigration, les lois en matière de violence conjugale, entraînant de multiples strates d'oppression et de hiérarchie dans la vie des femmes. Elles mentionnent également que ces facteurs renforcent les stratégies de contrôle des conjoints violents, limitent la mise en place rapide d'une intervention et la possibilité que les femmes quittent la relation violente.

Pour sa part, la recherche de Côté *et al.* (2001) a exploré l'impact du régime de parrainage sur les femmes parrainées par leur conjoint, dans la province de l'Ontario. Des récits de vie de femmes ont été analysés à la lumière de la *Charte canadienne des droits et libertés* pour évaluer l'incidence des politiques d'immigration sur ces femmes. Très brièvement, les auteures évoquent un certain nombre de constats en lien avec la procédure d'immigration et le parrainage: 1) Les femmes qui se font parrainer en étant déjà au Canada sont plus vulnérables à se retrouver dans une situation précaire dans la mesure où leur conjoint peut retirer sa demande quand il veut pendant la procédure soit douze à trente-six mois, laissant les femmes à leur merci ; 2) Beaucoup de femmes ont rapporté rester ignorantes des démarches entreprises par leur conjoint, permettant ainsi à ce dernier d'exercer un certain contrôle ; 3) Les femmes ont signalé que les services d'immigration ne les informaient pas assez.

En lien avec la relation de couple, les relations familiales et la communauté, les auteures mentionnent entre autres que 1) Le système de parrainage exacerbe les relations inégalitaires au sein du couple parce que les femmes devaient dépendre du conjoint ; 2) Les femmes perdent leur réseau d'aide et de soutien qu'est la famille ; 3) De nombreux conjoints se servent de la menace du retrait de parrainage pour obtenir la soumission de leur femme. Cette menace est réelle, car si les femmes n'ont pas encore la résidence et que leur mari retire son parrainage, elles sont expulsées du Canada. Par ailleurs, une expulsion pourrait signifier une séparation avec son enfant si ce dernier est né au Canada, car sa nationalité peut permettre au père de le garder sur le territoire d'accueil. Donc les femmes supportent même des situations d'abus. Les auteures concluent sur le fait que le régime de parrainage place les femmes dans un rapport de dépendance au conjoint, un contrôle financier, une « dette de parrainage ». D'autres auteures (Osmani, 2007 ; Taïbi, 2013) se sont intéressées à ce sujet plus spécifiquement pour les femmes immigrantes d'origine maghrébine et nous l'évoquons plus loin, dans la section qui leur est consacrée.

Par ailleurs, beaucoup de recherches faisant état de la violence dans l'espace public, voyons donc maintenant quelle est-elle.

1.2.2.2 Violence dans l'espace public

Cette forme de violence vécue dans l'espace public est depuis peu documentée. Elle n'est d'ailleurs pas toujours identifiée sous ce vocable. Ainsi les auteures évoquent plutôt la notion d'abus de pouvoir et d'ostracisme (Côté *et al.*, 2001). Cette notion n'est d'ailleurs pas définie par les chercheuses. Le développement des connaissances sur ce sujet n'en est qu'à ses balbutiements. Osmani (2007) quant à elle est une des premières à nommer la violence dans l'espace public mais nous en reparlerons plus loin puisque sa recherche est spécifique aux femmes arabes et musulmanes.

Ainsi, l'étude de Côté *et al.*, (2001) décrite plus haut en fait état. Les auteures rapportent les propos des femmes concernant la manière dont les agents d'immigration exercent sur elles un abus de pouvoir, manquent d'empathie, d'écoute et de sensibilité à leur égard. Dans cette étude, les femmes renseignent également sur le fait que les agents d'immigration ne les informent pas assez durant la procédure. Cet abus de pouvoir est exercé par des individus mais on peut également faire référence à la manière dont la législation renforce un état de vulnérabilité des femmes à la violence conjugale tel que l'ont décrit Menjivar et Salcido (2002).

Rousseau (2002) abonde dans le même sens que Côté *et al.*, (2001). Ainsi, l'auteure note que la société d'accueil peut, elle aussi, engendrer des formes de violence par l'entremise de ses institutions, de son système de protection. Rousseau donne l'exemple des politiques d'immigration face à la requête du statut de réfugié. Elle évoque la façon dont les commissaires aux réfugiés peuvent être violents, mais une violence «silencieuse», lorsqu'ils demandent à une femme, ayant vécu un viol dans son pays d'origine, la raison pour laquelle aucune preuve ne peut être fournie. L'auteure prend pour exemple une femme n'ayant pas demandé de certificat médical attestant l'agression sexuelle pour ne pas humilier son père. C'est ce contexte culturel qui n'est pas pris en compte dans les procédures et qui peut engendrer une forme de violence parfois pire que celle que les femmes ont vécue selon Rousseau (2002).

Toutefois, comme les études évoquées ci-dessus ne sont pas récentes et que les politiques en matière d'immigration évoluent régulièrement, on peut se demander dans quelle mesure ces constats seraient encore valables aujourd'hui.

Après avoir fait état des différentes formes de violence dans l'espace public, voyons maintenant quels peuvent être les obstacles limitant l'accès aux services pour les femmes immigrantes aux prises avec une situation de violence conjugale.

1.2.2.3 Les obstacles liés à l'accès aux services

Un certain nombre d'auteurs se sont intéressés au thème de l'accès des femmes immigrantes aux différents services offerts en violence conjugale (Table de concertation en violence conjugale de Montréal, 2011 ; Abu-Ras, 2007 ; Barata *et al.*, 2005). Ces auteurs font ressortir que les difficultés d'accès aux services en violence conjugale sont dues à plusieurs facteurs tels que : la non-maîtrise de la langue, la méconnaissance des ressources, la non-reconnaissance de la violence conjugale, la méconnaissance des lois et droits, les pressions familiales et/ou communautaires en lien avec les croyances/valeurs religieuses, la peur de la déportation et enfin, les attitudes et croyances culturelles des femmes.

Ainsi, thématique récurrente des recherches sur les expériences de violence conjugale des femmes immigrantes, la non-maîtrise de la langue est souvent évoquée comme un obstacle à l'accès aux services (Briones-Vozmediano *et al.*, 2014 ; Rinfret-Raynor *et al.*, 2013). En effet, comment rejoindre toutes les femmes et leur permettre d'accéder aux différents services quand la communication est impossible (TCVCM, 2011) ? Et ce, même si on constate qu'un effort a été fait pour rendre les services plus accessibles, par le développement de services dans différentes langues et dialectes (Rinfret-Raynor *et al.*, 2013).

Par ailleurs, nous avons identifié dans les recherches que la méconnaissance des ressources est aussi évoquée comme une barrière à l'accès aux services (Briones-Vozmediano *et al.*, 2014 ; TCVCM, 2011 ; Rinfret-Raynor *et al.*, 2013). Selon la

TCVCM (2011), la méconnaissance des services vient principalement du manque de visibilité de ces derniers auprès des femmes ne parlant aucune des deux langues officielles au Québec. La TCVCM (2011) a aussi identifié que la méconnaissance des services relève soit du fait que les femmes n'avaient pas identifié la violence conjugale, soit parce qu'elles se référaient au pays d'origine pour identifier les services, ce qui tronquait leur perception.

Ceci nous amène à mentionner la non-reconnaissance de la problématique de violence conjugale comme obstacle à l'accès aux services (Rinfret-Raynor *et al.*, 2013 ; TCVCM, 2011). Certains auteurs soulignent que si les femmes n'ont pas recours aux services, c'est parce qu'elles n'identifient pas qu'elles sont victimes de violence conjugale (TCVCM, 2011). Ainsi, selon certains auteurs, si les femmes prenaient conscience de leur vécu, elles seraient à même d'avoir recours aux services tels les services du réseau de la santé, les services de police qui sont les plus utilisés (TCVCM, 2011). Mais est-il vraiment possible de subir des violences sans en avoir conscience ? Les femmes immigrantes n'ont-elles pas conscience de subir des violences ou est-ce que leur situation d'immigrante et les difficultés qu'elles rencontrent limitent leur choix d'action ?

Autre barrière identifiée pour l'accès aux services, la méconnaissance des lois et des droits en matière d'immigration, de justice et d'assistante sociale dans le pays d'accueil pour les femmes immigrantes (Zorbas, 2002). En effet, si les femmes ignorent que leur conjoint est en infraction lorsqu'il commet un acte violent et que des lois existent pour les protéger, elles ne penseront pas être dans leur droit en faisant appel aux différents services proposés en matière de violence conjugale. En lien avec le statut migratoire et comme évoqué précédemment, la peur de la déportation empêche les femmes immigrantes de rechercher de l'aide (Barata *et al.*, 2005), et ce, que cette peur soit avéré ou non, dépendamment des lois du pays d'accueil.

Un autre élément relevé dans les recherches comme difficulté d'accès aux services est la pression exercée par la famille et/ou la communauté des femmes immigrantes (Côté *et al.*, 2001). Ainsi, certaines femmes peuvent ressentir des pressions pour taire les

violences vécues, ce qui va influencer négativement la recherche d'un hébergement et donc l'accès à ce service d'aide. Nous y reviendrons prochainement dans la section concernant les valeurs culturelles et religieuses.

Toutefois, mentionnons que pour certains auteurs, les femmes immigrantes victimes de violence conjugale ont accès aux services mais qu'elles abandonnent le processus d'aide à cause de la dépendance économique au conjoint, du manque de soutien après avoir quitté le pays d'origine et de la connaissance limitée des ressources disponibles (Briones-Vozmediano *et al.*, 2014). D'autres auteurs rapportent que malgré l'accès, les femmes n'y auraient pas recours car ceux-ci ne seraient peut-être pas adaptés à leurs besoins (Oxman-Martinez et Krane, 2005). Ceci m'amène donc à évoquer les enjeux que représente l'intervention auprès des femmes immigrantes vivant de la violence conjugale.

1.2.2.4 Les enjeux de l'intervention auprès de femmes immigrantes vivant de la violence conjugale : point de vue des intervenantes

Mentionnons tout d'abord que toutes les recherches s'intéressant aux enjeux concernant l'intervention auprès de femmes immigrantes aux prises avec la violence conjugale présentent le point de vue des intervenantes et non celui des femmes.

Ainsi, de nombreuses recherches s'accordent à dire que l'intervention auprès de femmes immigrantes vivant de la violence conjugale présente des particularités (Briones-Vozmediano *et al.*, 2014 ; Rinfret-Raynor *et al.*, 2013; Rojas-Viger, 2007 ; Rudrappa, 2004; TCVCM, 2011 ; Harper, 2010 ; Oxman-Martinez et Krane, 2005). Il se dégage donc plusieurs thèmes en lien avec l'intervention dont les principaux sont les suivants : le manque de ressources des maisons d'hébergement, les réponses sociales à la violence conjugale, les conflits normatifs, les conflits de loyauté, l'ambivalence au regard des différences entre les femmes immigrantes et celles natives du pays, la frustration des professionnels face à l'abandon du processus de recherche d'aide.

Plusieurs auteurs soulignent le manque de ressources des maisons d'hébergement dans l'accompagnement des femmes immigrantes (Rudrappa, 2004 ; Briones-Vozmediano *et al.*, 2014). Ainsi, comme le souligne Rudrappa concernant les maisons d'hébergement non spécialisées dans l'accueil de femmes immigrantes, « the care workers I interviewed recognized that mainstream shelters were not equipped to work with South Asian American battered women. » (Rudrappa, 2004 : 598). Briones-Vozmediano *et al.* mentionnent pour leur part que malgré l'existence de politiques publiques ciblant l'Intimate Partner Violence en Espagne, les ressources pour faire face à la violence genrée sont insuffisantes pour répondre aux besoins des femmes.

Par ailleurs, une des solutions mises en l'avant par les services d'aide en matière de violence conjugale est la séparation conjugale, en lien avec la vision de l'autonomie des professionnels (Rudrappa, 2004 ; Rinfret-Raynor *et al.*, 2013). Or, plusieurs auteurs (Barata *et al.*, 2005 ; Bhuyan *et al.*, 2005 ; Rinfret-Raynor *et al.*, 2013) ont soulevé que, d'après les intervenantes, la notion de famille primait sur la notion d'individu dans le cadre des familles immigrantes et que le conjoint peut être un repère pour les femmes immigrantes dans le pays d'accueil, surtout si elles n'ont pas de famille et/ou qu'elles ne parlent pas la langue du pays d'accueil (Zorbas, 2002). En effet, bien que les femmes fassent appel à la police, c'est souvent dans le but de faire cesser la violence sans pour autant souhaiter la mise en œuvre de la procédure judiciaire comportant possiblement la prison et un passage en Cour (Zorbas, 2002). La séparation des conjoints, que peut engendrer la procédure judiciaire, ris que d'isoler encore plus les femmes. Bien que les milieux de pratiques soient conscients de ce risque d'isolement (Rinfret-Raynor *et al.*, 2013), les réponses proposées (soutien dans leur rôle parental, informations quant aux normes de la société d'accueil, respect du rythme et du développement de l'autonomie) ne semblent pas correspondre aux souhaits des femmes qui appelaient la police dans le but unique de faire cesser la violence de leur conjoint (Zorbas, 2002). L'enjeu pour les femmes est donc de se retrouver prises dans l'engrenage des services après avoir eu recours à la police et de devoir composer avec

des solutions ne leur correspondant pas. On voit donc ici que les enjeux peuvent différer, que l'on se place du côté des intervenantes ou de celui des femmes.

Par ailleurs, la question du volontariat crée un nouvel enjeu susceptible de générer de la dissonance entre les femmes et les intervenantes. Alors que les maisons d'hébergement ont toujours accueilli des femmes qui venaient d'elles-mêmes et qui avaient la volonté d'une part de se séparer mais d'autre part, de travailler sur leur vécu, les intervenantes se trouvent parfois à devoir composer avec des femmes immigrantes qui ne souhaitent pas se séparer ni même se retrouver en maison d'hébergement. Ceci nous amène à nous demander si les réponses sociales apportées aux femmes immigrantes aux prises à la violence conjugale prennent vraiment en compte les besoins de ces dernières. Les femmes immigrantes d'origine maghrébine souhaitent-elles aussi l'arrêt de la violence sans pour autant privilégier la voie de la séparation ? Par ailleurs, la non-maîtrise de la langue est souvent évoquée par les milieux de pratique comme une réelle difficulté pour l'intervention. Bien que la communauté puisse être un facteur de soutien dans certaines situations (Oxman-Martinez et Krane, 2005), ne pas pouvoir communiquer ses besoins est une réelle barrière à l'intervention. Bien que les maisons d'hébergement proposent des services dans plusieurs langues, elles ne peuvent couvrir tous les dialectes (Rinfret-Raynor *et al.*, 2013). De plus, la possibilité de communiquer minimalement dans la langue du pays ne signifie pas forcément se faire comprendre dans la mesure où le langage est aussi porteur de sens. C'est toute une culture qui accompagne les femmes et à laquelle il faut avoir accès pour mieux comprendre leur situation (Rinfret-Raynor *et al.*, 2013). L'enjeu autour de la langue est présent de la même manière pour les femmes dont le souci est de pouvoir exprimer leurs besoins et pour les intervenantes qui souhaitent comprendre ce que vivent ces dernières afin d'y apporter des réponses adaptées.

Autre thème ressorti des recherches, les conflits normatifs. Selon Rinfret-Raynor *et al.*, (2013), il s'agit de conflits issus de la confrontation de deux normes culturelles. Les auteurs rapportent que les intervenantes ont identifié trois types de conflits normatifs : les conflits liés à la vie quotidienne en maison d'hébergement, les conflits liés aux

relations interpersonnelles et ceux liés aux normes professionnelles et organisationnelles. Ces derniers portent sur les rapports entre intervenantes et résidentes ou sur les règles de fonctionnement de la maison d'hébergement. Les intervenants-es préconisent toutes sortes de pistes d'intervention pour gérer ces conflits. Mais comment ces « conflits » sont-ils vécus par les femmes elles-mêmes ? Est-ce vraiment une difficulté que les femmes ressentent dans leur quotidien en maison d'hébergement ? Le cas échéant, quelles solutions proposeraient-elles ? Seraient-elles en adéquation avec les préconisations des intervenants-es ?

Les conflits de loyauté constituent un autre enjeu lié à l'intervention. Ils concernent la loyauté envers la famille et/ou la communauté en cas de séparation envisagée. Les solutions qui émergent des intervenants-es rencontrés dans la recherche de Rinfret-Raynor *et al.*, (2013) concernent la socialisation aux normes de la société d'accueil afin de démystifier la séparation et plus globalement, la place des femmes dans la société à travers des notions d'autonomie, de respect de soi, d'estime de soi, de reprise de pouvoir personnel contenu dans l'intervention féministe. On peut toutefois questionner cette préconisation qui ne semble pas tenir compte des besoins des femmes immigrantes, cherchant à ce que les femmes s'adaptent aux normes dominantes et valorisées par le pays d'accueil.

Par ailleurs, il est ressorti, comme enjeux rencontré dans le cadre de l'intervention avec des femmes immigrantes, l'ambivalence des professionnels au regard des différences entre femmes immigrantes et femmes natives du pays (Briones-Vozmediano *et al.*, 2014). Ces professionnels disaient d'un côté ne pas percevoir de différences entre ces deux groupes de femmes dans le processus de recherche d'aide tout en précisant que le groupe des femmes immigrantes est un groupe plus isolé, déraciné, rendant les femmes immigrantes plus vulnérables à la violence conjugale. D'où pourrait venir cette ambivalence ? L'isolement des femmes immigrantes a-t-il uniquement une influence sur l'accès aux ressources ou également dans l'intervention comme telle ?

Enfin, certains auteurs ont mentionné la frustration rencontrée par les professionnels travaillant auprès de femmes immigrantes lorsque celles-ci abandonnent le processus

de recherche d'aide (Briones-Vozmediano et al., 2014). Rudrappa (2004) ne parle pas de frustration en tant que telle mais aborde le même sujet lorsqu'elle mentionne que les travailleuses se trouvent désemparées quand les femmes décident de retourner au domicile ou de négocier avec le conjoint en présence de la famille élargie ou des membres de la communauté. On peut se demander ce que cette frustration ou ce désarroi peut avoir comme influence sur la manière dont les professionnels vont intervenir avec les femmes immigrantes. Rudrappa (2004) rappelle l'importance de respecter les femmes dans leur choix :

Radical caring requires that caregivers see care receivers in their specificities and promote what the latter regard as important. Caregivers may disagree with the visions recipients have for themselves (...). But if they are to be respected, then workers must believe that care recipients are reflectively conscious of their situations and their own needs (Dillon, 1992). (Rudrappa, 2004 : 604)

Enfin, la religion, la représentation de la violence conjugale et les valeurs culturelles ont été rapportées dans les recherches comme des enjeux présents dans le processus d'intervention. Ces notions auraient pu figurer dans la présente section. Mais face à l'importance que les recherches leur accordent, nous avons souhaité nous aussi leur consacrer une section à part entière.

1.2.2.5 Les valeurs culturelles et religieuses des femmes immigrantes

Plusieurs auteurs se sont intéressés à la question des valeurs culturelles et religieuses chez les femmes immigrantes (Barata *et al.*, 2005 ; Bhuyan *et al.*, 2005 ; Zorbas, 2002 ; Oxman-Martinez et Krane, 2005 ; Rinfret-Raynor *et al.*, 2013). Il ressort des recherches trois thématiques souvent imbriquées : l'incidence des rôles genrés sur les expériences de violence conjugale (et sur la représentation de celle-ci), l'importance de la famille ainsi que le rôle de la religion.

Colucci et Heredia Montesinos (2013) ont effectué une revue de littérature concernant le suicide et la violence envers les femmes dans un contexte migratoire. Elles ont

identifié que certaines sociétés sont plus à risque de violence envers les femmes. Parmi elles, les auteures mentionnent les sociétés aux normes et rôles traditionnels genrés, celles où la distribution du pouvoir et des ressources entre hommes et femmes est inégale, celles où la violence pour résoudre un conflit est une norme et enfin, celles qui approuvent culturellement la violence envers les femmes (faiblesses des sanctions).

Selon Barata *et al.*, (2005), les rôles genrés rigides favorisent l'abus conjugal. Leur recherche a permis de faire ressortir que les portugaises ont la croyance d'être des citoyennes de seconde classe, qu'elles doivent obéir à leur mari, être une bonne épouse, prier pour que la violence conjugale cesse et être patientes. Les auteurs rappellent l'importance de bien connaître ces valeurs et croyances afin de pouvoir intervenir adéquatement. Abondant dans ce sens, une autre recherche sur les femmes cambodgiennes fait ressortir que :

Common attitudes about Cambodian women's roles include obeying and respecting one's husband, maintaining harmony in social relations, and supporting husbands' sexual entitlement over their wives. (Bhuyan *et al.*, 2005 citant Kulig, 1994 : 905).

Zorbas (2002) ajoute que les pressions familiales viennent souvent des croyances religieuses et/ou des valeurs qui interdisent aux femmes de se séparer. Le divorce est ainsi mal accepté socialement dans les sociétés aux rôles traditionnels genrés (Abu-Ras, 2007) où l'importance de la famille est une valeur à protéger. Les femmes subissent ainsi les abus de leur conjoint au profit du maintien de l'unité familiale. Autrement dit par d'autres auteurs, le maintien de l'unité familiale est un obstacle à la séparation (Barata *et al.*, 2005). Cette vision est-elle vécue et partagée par les femmes immigrantes d'origine maghrébine ?

De surcroît, des auteurs précisent que des facteurs socioculturels tels que les rôles genrés et les valeurs vont influencer la manière dont les femmes peuvent interpréter la violence dont elles sont victimes (Bhuyan *et al.*, 2005). Ces mêmes auteurs vont plus loin lorsqu'ils précisent que les attitudes face à la violence conjugale sont enracinées dans des construits culturels du pays d'origine (Bhuyan *et al.*, 2005 en référence à

Yoshihama, 2001). Ainsi, il semble que les personnes immigrantes ne reconnaissent pas toujours la violence, la nient ou la minimisent, la considèrent comme une fatalité divine et que les stéréotypes de genre ont un impact sur la perception des relations hommes-femmes et in fine, de la violence (Rinfret-Raynor *et al.*, 2013). Certains vont jusqu'à dire que « les femmes issues des minorités ethniques ont une conception différente de la violence, une conception plus indulgente que celle des femmes d'origine québécoise, qui leur permet de mieux accepter cette violence » (Oxman-Martinez et Krane, 2005 : 6). Ces constats émergeant du point de vue des intervenantes, il serait intéressant de questionner les femmes immigrantes sur leur conception de la violence. Quels comportements sont-ils violents à leurs yeux ? Quelle perception ont-elles de la violence conjugale ?

Par ailleurs, il semble que certaines femmes ne partagent pas la perception qu'ont les intervenantes de leur situation (Oxman-Martinez et Krane, 2005). Dans ce sens, plusieurs femmes ont mentionné que les services offerts n'étaient pas en adéquation avec leurs besoins. Les femmes immigrantes d'origine maghrébine partagent-elles la même vision que les intervenantes quant à leur situation ? Quant aux moyens à utiliser pour aboutir à une intervention adaptée ?

Par ailleurs, la religion peut elle aussi jouer un rôle dans la façon dont les femmes vont percevoir la violence. Une recherche s'étant intéressée à la situation des femmes portugaises démontre que la fatalité est une valeur qui va de pair avec la religion, incitant les femmes à accepter leur destin en tant que volonté divine (Barata *et al.*, 2005). Ces auteurs mentionnent que :

Marianism (i.e., cults of Fatima and the Virgin Mary) emphasizes purity, motherhood, and self-sacrifice, which may lead women to believe that they should be strong enough to endure the pain of wife abuse and pious enough to forgive their husbands (Barata *et al.*, 2005 : 1134).

Les recherches s'étant intéressées à l'intervention présentent la religion comme une barrière à l'intervention (Oxman-Martinez et Krane, 2005 ; Rinfret-Raynor *et al.*, 2013). En effet, certains chercheurs (Rinfret-Raynor *et al.*, 2013) évoquent le poids que

posent les valeurs religieuses dans l'intervention lorsque les femmes évoquent la volonté divine pour expliquer leur situation. Cet enjeu est considéré comme une difficulté par les milieux de pratique. Mais est-il possible que la religion soit un support pour les femmes ? Une aide sur laquelle s'appuyer ? Voire même un réseau qu'elles pourraient solliciter ? Il serait intéressant de demander aux femmes immigrantes d'origine maghrébine ce que la religion représente pour elles dans des situations de violence conjugale.

Cette revue de littérature nous a permis d'entrevoir l'état des connaissances concernant les situations de violence conjugale des femmes immigrantes et ainsi de montrer que ces situations présentent de nombreuses spécificités. Bien que les femmes musulmanes d'origine maghrébine fasse partie de la catégorie des femmes immigrantes, certaines recherches ont permis d'avoir des données spécifiques sur ce groupe d'immigrantes. La section suivante fera donc état des recherches portant spécifiquement sur les femmes immigrantes musulmanes maghrébines.

1.3 Les expériences de violence conjugale des femmes immigrantes musulmanes maghrébines : état des connaissances

Bien que les situations de violence conjugale vécues par les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine aient beaucoup de similitudes avec les expériences de femmes immigrantes en général, certaines spécificités sont typiques à leur vécu. La présente section fera donc état des connaissances spécifiques à ce sujet en présentant la manière dont l'espace public peut reproduire certaines violences, les représentations sociales existantes à leur endroit, les stratégies de protection des femmes ainsi que les valeurs culturelles et religieuses qui leur sont propres.

Précisons avant toute chose que les études parlent des femmes arabes (Briones-Vozmediano *et al.*, 2014 ; Bendriss, 2009 ; Abu-Ras, 2007), des femmes arabomusulmanes (Taïbi, 2013), des femmes arabes et musulmanes (Osmani, 2007), des femmes arabo-américaines (Abu-Ras, 2007). Supposant des similitudes avec mon objet

d'étude, les femmes immigrantes d'origine maghrébine, je vais toutefois utiliser ces différentes dénominations dans les sections qui suivent.

1.3.1 L'espace public comme vecteur de violence

À l'instar des femmes immigrantes en général, les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine peuvent vivre cette forme de violence. Celle-ci est depuis peu documentée. Osmani (2007) est l'une des premières à avoir identifié et nommé cette forme de violence.

Après avoir utilisé une méthodologie variée représentant, entre autres, le point de vue des femmes et celui des intervenantes, Osmani (2007) fait ressortir que ces violences peuvent être de trois ordres : 1) les violences institutionnelles ; 2) la discrimination et le racisme dans les espaces publics et médiatiques ; 3) la violence patriarcale familiale et intra-communautaire. Ainsi, les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine ayant une situation juridique singulière (femmes parrainées, femmes en attente du statut de réfugié) se retrouvent à vivre de la violence structurelle dans la mesure où les lois ne les protègent pas (Taïbi, 2013 ; Osmani, 2007). À ce type de violences structurelles, et abondant dans le sens de Bendriss (2005, 2009), Osmani (2007) ajoute que l'espace public, à travers les discriminations raciales, les crimes haineux, les codes vestimentaires, la marginalisation, l'exclusion du marché du travail, peut être un lieu violent.

Osmani (2007) a mis en évidence que les expériences vécues par les femmes arabes et musulmanes ont des aspects spécifiques mais qu'elles ressemblent beaucoup à celles des femmes immigrantes en général, victimes de violences genrées et racisées. Les obstacles rencontrés par ces femmes sont liés au statut d'immigration, à la barrière de la langue, aux discriminations de toutes sortes.

Mettre en exergue ces différentes formes de violences dans l'espace public permet somme toute de souligner la complexité des situations de violence conjugale vécues par les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine. Certaines femmes,

même si elles vivent au sein de leur foyer de la violence conjugale, peuvent considérer la maison comme un espace sécuritaire au regard de la violence raciste présente dans l'espace public (Osmani, 2007). Ces constats sont d'une grande importance dans l'offre de service proposée aux femmes victimes de violence conjugale. Bien que certaines maisons d'hébergement se soient spécialisées dans l'accueil des femmes immigrantes (Rinfret-Raynor *et al.*, 2013) il semble nécessaire d'approfondir la question de l'intervention auprès des femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine en évoquant notamment les stratégies utilisées par les femmes. Mais avant même de parler d'intervention, attardons-nous sur les représentations sociales des femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine.

1.3.2 Les représentations sociales des femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine

On ne peut pas évoquer les expériences de violence conjugale des femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine sans parler avant tout des discours véhiculés à leur sujet dans l'espace public au Québec. Bendriss (2009) met ainsi en exergue que ces discours ne valorisent pas les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine, et qu'aucun ne déconstruit les stéréotypes négatifs les concernant. Elle rapporte qu'à travers les médias, les études académiques, les discours féministes mêmes, la femme immigrante d'origine maghrébine est représentée comme

soumise, servile, résignée, sans voix ni droits, comme victime de multiples façons : d'une société patriarcale coercitive, d'une culture totalisante et oppressive, d'une religion rétrograde et intolérante et surtout, des hommes de sa famille. (Bendriss, 2005 : 4)

L'auteure soutient également qu'une production discursive bien particulière a cours depuis les attentats du 11 septembre 2001 à New-York. Cet événement a légitimé la construction de récits où l'ennemi principal est le terrorisme international, dont la figure est l'Arabe et/ou le musulman. Bendriss (2009) souligne également que le voile

est l'élément autour duquel les discours se cristallisent, le présentant comme le symbole de la soumission et de l'oppression, faisant fi de la notion de choix personnel.

Par ailleurs, l'auteure rappelle que les débats publics sur le voile, les tribunaux islamiques, les accommodements raisonnables divisent la société entre les défenseurs des droits des femmes et les défenseurs des droits des minorités ethniques (Bendriss, 2009). Les féministes utilisent l'argument de l'égalité des sexes pour demander l'abolition du voile dans l'espace public. On projette encore ici l'idée de protéger les femmes portant le voile de la domination sexuelle, les plaçant toujours dans un statut de victime opprimée n'ayant pas une conscience propre et qu'il faut délivrer. Et puisqu'elles n'ont pas conscience de l'assujettissement dont elles sont victimes, il faut parler à leur place (Bendriss, 2009).

De plus, une recherche a permis de mettre en exergue que différents professionnels (travailleurs sociaux, psychologues, juges, avocats, médiateurs interculturels, professionnels de santé publique) de diverses structures (Organisation Non Gouvernementale, institutions publiques et services spécialisés) en contact avec des femmes aux prises avec de la violence conjugale perçoivent des différences entre les nationalités (Briones-Vozmediano *et al.*, 2014). Ainsi, selon eux, les femmes arabes sont plus susceptibles de rester avec un conjoint violent à cause des inégalités de genre propre à la culture musulmane. Ils perçoivent par ailleurs les femmes latino-américaines comme les plus « empowered » à quitter une relation violente.

Bendriss souligne que ces représentations ont une incidence pour les femmes musulmanes d'origine maghrébine, sur leurs relations sociales, sur leurs interactions avec les institutions et les organismes sociaux auxquelles elles s'adressent, avec leur milieu de travail. Elle précise que tous ces stigmates peuvent mener à l'exclusion. Elle ajoute également que toutes les représentations sociales mentionnées plus haut incitent les citoyens-nes à agir de manière discriminante avec les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine, sous le prétexte de l'égalité. Les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine se trouvent isolées du fait du contexte migratoire (perte du réseau primaire) mais aussi face à ce type de discriminations. On

mesure combien la situation doit être complexe quand elles sont en plus aux prises avec une situation de violence conjugale. Comment réagissent-elles ? Vers qui se tournent-elles pour obtenir de l'aide face au comportement violent du conjoint ?

Face à cette spécificité qui les touche, voyons maintenant quelles sont les stratégies auxquelles les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine ont recours.

1.3.3 Les stratégies de protection des femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine

Bien que ce thème soit peu abordé par les auteurs traitant de la problématique de violence conjugale, il nous semble important de souligner ceux qui en parlent et comment ils le font.

Bien qu'elles rapportent les propos des femmes immigrantes en général, Côté *et al.*, (2001) évoquent dans leur recherche l'activisme des femmes ontariennes et leur compétence à rechercher de l'aide pour protéger leurs enfants et sortir de la relation violente. Bien souvent, les femmes souhaitent protéger leurs enfants, recouvrer leur autonomie financière, se former professionnellement et maîtriser la langue. Pour ce faire, elles n'hésitent pas à recourir aux ressources existantes telles que médecins, maisons d'hébergement, psychiatres, prêtres, conseillers en emploi, policiers, avocats, groupes de femmes, pour les accompagner dans leurs démarches. Les femmes ont mentionné compter sur elles-mêmes, sur leur force de caractère, leur amour-propre et leur capacité à se battre pour se sortir de cette situation. Les auteures font ressortir que malgré la situation de dépendance dans laquelle les met le système du parrainage aboutissant à l'obtention de la résidence permanente, les femmes rencontrées sont actives dans les stratégies de protection déployées. Ainsi, les auteures soulignent que :

les femmes parrainées agissent et sont bien éloignées de l'image de « femmes passives » qui a souvent cours dans les représentations des femmes immigrantes ; d'autre part (...) lorsqu'une aide existe, est accessible et correspond aux besoins des femmes, celles-ci n'hésitent pas à s'en prévaloir. (Côté *et al.*, 2001 : 81)

La recherche de Hyman et al. (2006) fait également mention de l'utilisation des services comme stratégies de la part des femmes immigrantes. Les auteures rapportent que les femmes arrivées au Canada depuis moins de dix ans font plus appel aux services de police que leurs consœurs arrivées depuis plus longtemps et que les femmes non-immigrantes. Hyman et al. (2006) soulignent, en outre, que les femmes immigrantes récemment arrivées font moins appel aux services sociaux que les femmes non-immigrantes alors que les femmes installées au Canada depuis dix ans ou plus font appel aux services sociaux avec la même fréquence que les femmes non-immigrantes. Concernant le recours des femmes aux services de police, Kallivayalil (2010) émet un constat divergent puisqu'elle mentionne que les femmes musulmanes rencontrées pour sa recherche à New York sont moins susceptibles d'appeler la police que les femmes non-musulmanes, par peur des représailles du conjoint ou d'autres membres de la communauté. Tout comme Hyman et al. (2006), Kallivayalil (2010) a corrélé cette variable de demande d'aide et le nombre d'années passées dans le pays d'accueil. Ainsi, les femmes rencontrées habitaient toutes aux États-Unis depuis au moins sept ans. Toutefois, le nombre d'années passé dans le pays d'accueil est-il un réel indicateur de la connaissance des ressources existantes ?

Abu-Ras (2007) s'est également intéressée à l'utilisation des services par les femmes parlant arabes, ayant immigré aux États-Unis, aux prises avec la violence conjugale. La chercheuse a corrélé les attitudes et croyances culturelles aux comportements de recherche d'aide. Utilisant une méthodologie variée (six outils de mesure différents) et standardisée auprès de soixante-sept femmes lors d'entrevues en arabes, l'auteure émet plusieurs constats. Elle soulève que les femmes aux attitudes et croyances traditionnelles utilisent moins les services proposés pour faire face à un conjoint violent. Elle ajoute que certaines femmes se sentent responsables de cette violence, ce qui la perpétue et les empêche d'aller chercher de l'aide. Dans sa recherche et contrairement à Hyman cité par Harper (2010), Abu-Ras (2007) ne prend pas en compte le nombre d'années passées dans le pays d'accueil. Ainsi, elle constate que les femmes arabo-américaines interviewées utilisent peu les services sociaux et de santé mentale,

associés à la folie ou à un retard mental. Cette représentation des services constitue selon elle une grosse barrière à l'utilisation des services. Les femmes se tournent plutôt vers des services dédiés à la famille (alphabétisation, recherche d'emploi) où la violence conjugale n'est pas le seul mandat de l'organisme. Baobaid (2002) abonde dans ce sens en précisant que le recours aux services spécialisés dans la violence est vu comme un bris au contrat de mariage puisque ce dernier vise la confidentialité de la vie privée.

Toutefois, Taïbi (2013) constate dans sa recherche que les maisons d'hébergement au Québec semblent une ressource utilisée par les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine même si les femmes font mention que les interventions ne prennent pas toujours en compte leurs besoins. Nous y reviendrons dans la section abordant l'intervention.

Une autre forme d'aide à laquelle les femmes immigrantes musulmanes originaires du Maghreb ont recours est le soutien familial. Certains auteurs soulignent que malgré l'éloignement physique de la famille ou de la parenté élargie, celles-ci représentent un soutien très important pour les femmes (Taïbi, 2013 ; Baobaid, 2002). Certaines femmes réussissent à maintenir ce lien avec leur famille malgré les interdictions ou limitations du conjoint (Taïbi, 2013).

Toujours concernant le réseau social, il appert que les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine, même arrivées récemment, réussissent à tisser des liens avec des femmes de la même origine/religion qui peuvent les aider en leur apportant surtout de l'information mais parfois aussi un refuge (Taïbi, 2013).

De surcroît, et comme évoqué précédemment, certaines recherches présentant le point de vue des intervenantes font ressortir la religion comme un obstacle à l'intervention (Rinfret-Raynor *et al.*, 2013 ; Oxman-Martinez et Krane, 2005). Toutefois, il ressort des recherches spécialisées sur les femmes immigrantes arabo-musulmanes que la religion peut représenter une forme de soutien pour les femmes (Taïbi, 2013). En effet, Taïbi évoque que les femmes rencontrées dans sa recherche québécoise ont toutes mentionné la religion comme une aide. Si les unes y avaient recours pour confronter

leur conjoint à son comportement violent ou pour prier l'arrêt de la violence, elle a aussi servi de soutien moral aux autres tout au long de l'expérience violente, jusqu'à la séparation du conjoint. Taïbi (2013) mentionne également que l'Imam, représentant spirituel, est aussi un recours dont se sont saisies certaines femmes.

Bien que tous ces constats sur l'utilisation des services et autres stratégies de recherche d'aide ne soient pas tous concordant, les recherches qui abordent la question des valeurs culturelles et religieuses des femmes immigrantes musulmanes font état de résultats similaires. Nous les présentons dans la section suivante.

1.3.4 Les valeurs culturelles et religieuses

Bien que Kallivayalil (2010) rappelle l'hétérogénéité de la population musulmane (plus d'un million et demi de musulmans vivent dans quatre-vingt-cinq pays différents et parlent plus de deux-cent dialectes) et l'impossibilité de généraliser une culture distincte à tous les musulmans, des valeurs culturelles et religieuses communes se dégagent des recherches.

En effet, plusieurs recherches mettent en lumière certaines valeurs culturelles arabes qui sous-tendent le fonctionnement de la famille (Kulwicki *et al.*, 2015 ; Abu-Ras, 2007 ; Baobaib, 2002). Ainsi, les femmes doivent obéissance aux pères de famille, soit à leur père puis à leur mari. Les hommes sont considérés comme les chefs de famille. Ces derniers doivent maintenir l'unité et l'honneur familiaux. Pour ce faire, ils se portent garants de préserver l'honneur de leur femme (Kulwicki *et al.*, 2015). Des auteurs précisent que :

Traditionally, Arab American women have enjoyed the protection of their extended families as spearheaded by men who protect their honor. In concordance with a patriarchal society, the Arab culture supports the dominant role of a man as the head of the family unit. (...) As a result, there are social expectations that include submission and sexual faithfulness to the husband (Kulwicki *et al.*, 2015 : 25)

La fidélité de la part des femmes et donc l'interdiction d'avoir des relations sexuelles avant ou hors mariage est une valeur attendue dans beaucoup de cultures mais son importance est telle dans la culture arabe que des femmes sont victimes de crimes d'honneur dans de nombreux pays (Kulwicki *et al.*, 2015). Ces auteurs ajoutent que les immigrants arabes aux États-Unis ont apporté ces valeurs avec eux et que leurs croyances à propos de la violence domestique entravent l'accès des femmes aux services d'aide.

Abu-Ras (2007) rappelle que dans les cultures arabes, les femmes acceptent les « problèmes conjugaux » pour deux raisons majeures : maintenir l'unité familiale et protéger l'intégrité des valeurs familiales ; éviter le divorce, source de honte et de déshonneur. Elle constate que ses résultats confortent ces interprétations dans la mesure où plus de 50% des femmes qu'elle a interrogées soutiennent que le divorce est une solution inacceptable. Abu-Ras ajoute qu'en plus d'être mal vu au sein de la communauté, le divorce engendre la perte du soutien familial. Autrement dit par Kallivayalil (2010), les femmes musulmanes restent avec un conjoint violent entre autres par peur des réactions négatives de la communauté. Les résultats de sa recherche ont montré que les croyances religieuses et culturelles sont des facteurs entravant le départ des femmes (Kallivayalil, 2010).

Abu-Ras (2007) ajoute avoir fait son terrain de recherche avant les attentats du onze septembre à New York et avoir constaté par la suite que l'utilisation des services est aussi affectée par le climat politique anti-arabe qui a suivi. Eu égard au climat ayant cours depuis ces attentats, on peut se demander comment les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine vivent leurs expériences de violence conjugale ? Quelle est l'influence de ce climat, des représentations dominantes sur les situations des femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine et sur les intervenantes qui travaillent auprès de ces femmes ?

La prochaine section résumera les différents constats émergeant de notre corpus de littérature et les raisons nous ayant amené à développer la présente recherche.

1.4 Pertinence scientifique

D'après notre revue de littérature, il ressort que la majorité des recherches consultées s'appuie sur l'expertise des professionnelles pour accroître les connaissances sur le sujet. Peu de recherches font ressortir le regard posé par les femmes sur leurs situations, leurs besoins, etc. Les recherches nommées plus haut s'intéressant aux femmes arabes présentent le point de vue de ces dernières (Kulwicki *et al.*, 2015 ; Kallivayalil, 2010 ; Abu-Ras, 2007 ; Bendriss, 2005 ; Osmani, 2007 ; Taïbi, 2013 ; Baobaid, 2002). Il nous paraît donc pertinent de mettre en exergue le point de vue des femmes pour deux raisons. La première parce que peu de recherches francophones font ressortir leur point de vue. Deuxièmement, parce que nous sommes convaincue que les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine aux prises avec la violence conjugale sont les plus à même de nous informer adéquatement de leur situation.

Il émerge de notre revue de littérature divers constats : 1) les femmes immigrantes auraient une conception différente de la violence les amenant à développer un seuil de tolérance élevé à cette violence ; 2) les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine vivent des violences dans l'espace public qui façonnent leur expérience de la violence vécue dans la sphère privée ; 3) les discours dominants véhiculés par les médias sur les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine sont très dévalorisants et victimisants ; 4) certaines valeurs portées par les femmes telles que la religion sont vues comme un obstacle à l'intervention par les intervenantes alors que les femmes la considèrent comme un soutien ; 5) à l'instar des femmes immigrantes, les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine ne se sentent pas prises en compte dans leur spécificité par les intervenantes des maisons d'hébergement.

Il est important de rappeler que le premier constat est issu de recherches présentant le point de vue des intervenantes. Ainsi, selon les intervenantes, certaines femmes pourraient ne pas avoir conscience de la violence dont elles sont victimes ou, à tout le moins, auraient une conception plus tolérante de la violence conjugale. Ce constat ne s'appuie malheureusement pas sur le point de vue des femmes. Les femmes

immigrantes musulmanes d'origine maghrébine aux prises avec une situation de violence ignorent-elles la situation dans laquelle elles se trouvent ? Minimisent-elles la violence ? Leur seuil de tolérance est-il réellement plus grand ou est-ce que la complexité de leur situation les oblige à rester avec le conjoint violent ou à composer avec d'autres difficultés ?

Le deuxième constat nous permet de comprendre que la situation des femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine comporte une complexité qui doit être prise en compte dans le contexte de l'intervention et de la recherche afin de tenir compte de cette spécificité. De quelle manière les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine vivent-elles leur expérience de violence conjugale lorsqu'elles sont aux prises avec la violence de l'espace public ? Quelle est la représentation qu'elles se font de ces deux types de violence ? Comment l'une vient influencer l'autre ?

Le troisième constat nous amène à nous demander, dans leur intervention, quel regard les intervenantes posent sur la situation des femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine ? Comment les perçoivent-elles ? Ces perceptions sont-elles en lien avec les discours dominants ou sont-ils plus proches de la perception des femmes elles-mêmes ?

Il ressort du quatrième constat que selon le point de vue duquel on se place, les enjeux peuvent être différents. Comment la religion peut-elle être vécue comme un obstacle pour les intervenantes alors que les femmes la présentent comme un soutien ? Y aurait-il d'autres sujets apportant une telle dissonance dans l'intervention entre les femmes et les intervenantes ? La famille pourrait-elle aussi être perçue par les intervenantes comme un poids imposant aux femmes de retourner avec le conjoint quand les femmes la percevraient comme une aide sur laquelle s'appuyer ? Leurs propos sont-ils en adéquations avec ceux des femmes ? Sur quels sujets portent les dissonances ?

Enfin, le dernier constat nous invite fortement à considérer le point de vue des femmes puisque ces dernières mentionnent ne pas se sentir prises en compte dans l'accompagnement reçu en maison d'hébergement. Quels seraient donc leurs besoins ?

De quelles spécificités les intervenantes devraient-elles tenir compte pour offrir un service plus adapté aux besoins des femmes ?

Ces différents constats nous permettent de voir que les points de vue des femmes et des intervenantes ne sont pas toujours en adéquation et méritent qu'on leur accorde une attention particulière. Ils nous amènent à nous poser certaines questions : le regard des intervenantes sur leur intervention est-il en adéquation avec ce que rapporteraient des femmes immigrantes d'origine maghrébine ? Les stratégies utilisées par les femmes sont-elles connues et considérées par les intervenantes ? Comment les intervenantes perçoivent-elles les femmes immigrantes musulmanes originaires du Maghreb ?

Selon Bendriss (2009), la production discursive à propos des femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine empêche la société d'être à l'écoute des récits qu'elles font de leurs expériences. Pour cette raison et d'après nos constats, on est amené à se demander quels récits font les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine à propos de leurs expériences de violence conjugale ? Ces récits ont-ils des points communs aux propos qu'émettent les intervenantes des maisons d'hébergement sur les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine vivant une situation de violence conjugale ?

Ceci nous amène à élaborer notre question de recherche comme suit : **Quel regard les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine portent-elles sur leur expérience de violence conjugale et quel regard les intervenantes en maisons d'hébergement portent-elles sur les expériences de ces femmes à travers leur intervention ?**

Les objectifs que nous poursuivons pour ce mémoire sont les suivants :

- Faire ressortir les regards que posent les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine sur leur expérience de violence conjugale
- Mettre en exergue le regard qu'ont les intervenantes des expériences de violence conjugale des femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine

- Mettre en lien le regard des femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine et celui des intervenantes en maison d'hébergement

CHAPITRE II

CADRE THÉORIQUE

Afin de répondre à notre question de recherche, le cadre de l'intersectionnalité dans une vision socioconstructionniste nous semble être le plus adapté. En effet, nous souhaitons faire ressortir le point de vue des femmes immigrantes musulmanes maghrébines et celui des intervenantes sur les expériences de violence conjugale de ces femmes. Quel regard les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine posent-elles sur leur vécu de violence dans un contexte migratoire ? Quel est celui des intervenantes sur ces mêmes situations dans le cadre de leur intervention ? Quelles sont les réalités de chacune d'elles, que ce soit dans une pratique professionnelle ou dans un vécu personnel ? Comme évoqué dans la problématique, le contexte migratoire et la position sociale des femmes en tant qu'immigrante d'une part, mais aussi en tant que musulmanes sont des éléments qu'un cadre intersectionnel permet de considérer. Par ailleurs, la vision socioconstructionniste souligne des réalités plurielles. C'est la raison pour laquelle nous pensons qu'un cadre d'analyse intersectionnel dans une vision socioconstructionniste est pertinent pour réaliser notre recherche.

Ainsi, la première partie sera consacrée à la présentation de l'intersectionnalité, la deuxième évoquera la vision socioconstructionniste pour ensuite souligner la pertinence d'utiliser un cadre intersectionnel dans ce courant de pensée. Enfin, nous exposerons les deux concepts présents dans cette recherche, le regard et la violence conjugale.

2.1 L'intersectionnalité

L'intersectionnalité suscite actuellement de nombreux intérêts. Les milieux de pratique y ont recours pour adapter l'intervention aux réalités multiples. Les chercheurs

l'utilisent comme cadre théorique. Toutefois, comme le soulignent Harper et Kurtzman (2013), cette notion n'est pas encore précisément définie avec des termes qui lui sont propres. Nous choisissons de retenir ici la définition de Bilge :

L'intersectionnalité renvoie à une théorie transdisciplinaire visant à appréhender la complexité des identités et des inégalités sociales par une approche intégrée. Elle réfute le cloisonnement et la hiérarchisation des grands axes de la différenciation sociale que sont les catégories de sexe/genre, classe, race, ethnicité, âge, handicap et orientation sexuelle (Bilge, 2009 : 2)

L'usage de l'intersectionnalité et les potentialités qu'elle recouvre posent encore certains questionnements à l'heure actuelle, bien que cette notion soit assez ancienne puisque l'on retrouve ses prémisses dans des écrits datant de la fin du XIX^e siècle. Depuis, on distingue deux grands courants théoriques, l'intersectionnalité structurelle et le paradigme du constructionnisme social qui l'a inspirée (Harper, 2012). Nous présenterons ces deux courants théoriques dans la section qui suit. Mais avant, revenons brièvement sur l'origine de l'intersectionnalité.

Les théories explicatives dominantes en violence conjugale ont longtemps été basées sur le féminisme radical, depuis les années 70. Le patriarcat est la cible principale de ce féminisme radical qui vise entre autres l'égalisation des rapports genrés, l'éradication des violences faites aux femmes. Plusieurs auteurs ayant écrit sur le sujet ont souligné que le mouvement féministe, qui a permis la politisation de la problématique de violence notamment, était principalement composé des femmes blanches issues de la bourgeoisie (Crenshaw, 2005 ; bell hooks, 2008). Par conséquent, de nombreuses femmes ne se reconnaissaient pas dans le discours et les revendications du mouvement tel qu'il était (Corbeil et Marchand, 2010). C'est dans ce contexte qu'est née la théorie intersectionnelle faisant émergé un corpus de littérature critique, dont les premières incriminations ont été formulées par des théoriciennes afro-américaines, comme bell hooks et Kimberly Crenshaw, dans les domaines de la littérature-études ethniques et du droit. Elles ont rapporté que pour les femmes de couleurs ou issues des

minorités visibles, vivant d'autres formes de discriminations que le patriarcat, le domicile ne représentait pas uniquement un lieu de violence mais aussi un havre sécuritaire face à la violence raciste de la sphère publique. Pour ces auteures, il est important de relier le racisme et la violence conjugale afin de mieux prendre en compte les expériences spécifiques vécues par les femmes noires puisque l'oppression vécue dans la sphère publique est liée à l'oppression vécue dans le cadre du privé.

Quant au courant de l'intersectionnalité inspiré du constructionnisme social, il nous vient principalement d'Europe. Des féministes européennes issues de la 3^{ème} vague ont apporté un regard différent et nouveau sur la théorie intersectionnelle (Harper, 2012). D'une théorie structurelle de l'intersectionnalité défendue par hooks et Crenshaw, des féministes comme Anthias ou Loseke y ont apporté une vision socioconstructionniste, considérant la formation de l'identité comme un processus mouvant dont le résultat engendre des identités plurielles et non figées. Bien que des auteures telles que Crenshaw sont à considérer pour notre étude dans la mesure où elles ont fondé la théorie, c'est la vision socioconstructionniste que nous retiendrons pour notre recherche. Nous reviendrons plus en détail sur ce courant plus loin dans la section. Mais avant cela, voyons quel est ce courant du constructionnisme social dont la théorie intersectionnelle s'est inspirée.

2.2 Le constructionnisme social

Ce paradigme s'inscrit dans une évolution théorique postmoderne abandonnant les idées liées à la modernité (retour à l'essentiel) pour accéder à la vision qu'aucun système n'est meilleur qu'un autre, de plus qu'un phénomène ne peut s'expliquer que par les personnes qui sont dedans (Huot, 2010). Cette transition vers une pensée postmoderne est facilitée par un contexte où la globalisation favorise les mouvements de personnes, de cultures, mettant ainsi en relation des identités multiples.

D'après Laugier (2009) rapportant les propos de Wittgenstein (1993), le socioconstructionnisme est la construction de la réalité sociale à travers le langage, à

travers les narratifs. Cette réalité sociale se construit par des interactions et en lien avec les perceptions individuelles et collectives. Ce sont les individus qui vont donner du sens aux expériences à travers le langage contrairement à l'idée que les mots portent le sens. Comme le rapportent Berger et Luckman qui ont développé cette notion de constructionnisme, la vie quotidienne est « un monde qui trouve son origine dans leurs pensées (aux membres de la société) et leurs actions, et est maintenu en tant que réalité par ceux-ci. » (Berger, Luckman, 1986 : 32). Ce sont les individus qui vont construire cette réalité sociale, en lien les uns avec les autres, à travers les mots utilisés pour décrire leurs expériences. Selon ce principe théorique de la construction de la réalité sociale, nous souhaitons rendre compte de la réalité que les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine vont construire à travers leurs récits de violence conjugale.

Par ailleurs, « le langage est non seulement capable de construire des symboles qui sont hautement abstraits de l'expérience quotidienne, mais aussi de « rapporter » ces symboles et de les présenter en tant d'éléments objectivement réels dans la vie quotidienne » (Berger, Luckman, 1986 : 60). Ainsi, l'immigration n'est pas juste un concept ou ne constitue pas uniquement un symbole composé de termes associés à ce concept tels que le voyage, le déplacement, les pertes, le pays d'accueil. L'immigration est par les gens qui la vivent, par les expériences qu'ils en font mais tout autant par le récit que ces personnes vont en faire. Ce sont à travers les mots qu'ils vont donner sens à leur vécu. Nous pouvons extrapoler ce phénomène à la violence conjugale également. C'est à travers les récits des femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine qui vivent cette expérience que ces dernières vont pouvoir y donner du sens et que nous sommes en mesure d'y avoir accès voire de mieux la comprendre.

Mais comme le rapporte Berger et Luckman, c'est aussi parce que le langage est quelque chose de symbolique rapporté dans la vie quotidienne que les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine vont utiliser le vocabulaire du champ sémantique de l'immigration ou de la violence pour s'approprier leur expérience de la quotidienneté :

(...) le langage est suffisamment étendu pour me permettre d'objectiver un grand nombre d'expériences rencontrées au cours de ma vie. Il typifie également ces expériences, me permettant de les ranger à l'intérieur de catégories élargies qui leur donnent un sens, à mes yeux comme à ceux de mes semblables. » (Berger, Luckman, 1986 : 58)

Cette vision d'une construction sociale de la réalité, alliée à un paradigme intersectionnel nous semble tout à fait pertinent pour faire émerger et analyser les récits que les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine vont faire de leurs expériences de violence. C'est pourquoi la section suivante s'attardera à présenter en quoi l'intersectionnalité, qui s'insère dans le cadre du socioconstructionnisme peut se révéler pertinente pour notre objet de recherche.

2.3 L'intersectionnalité dans une vision socioconstructionniste

Comme évoqué plus haut, abandonnant la vision structurelle américaine, des théoriciennes européennes telles que Prins, Anthias, Yuval-Davis, Loseke ont apporté un regard intersectionnel mais basé sur le constructionnisme social (Harper, 2012). Cette nouvelle vague féministe s'intéresse plus particulièrement aux processus de production et de reproduction des catégories d'identité et des relations de pouvoir et d'inégalité qui en découlent (Harper, 2012). Harper mentionne que ces différentes théoriciennes ont permis une analyse plus fine des expériences de violence conjugale des groupes de femmes marginalisées. Ainsi, plutôt que de voir que les femmes, par un entrecroisement d'oppressions lié à la « race », au genre et à la classe se retrouvent en situation de vulnérabilité face à la violence, cette vision de l'intersectionnalité permet d'analyser aussi comment et par quels processus certains groupes de femmes se retrouvent marginalisées. À propos des femmes immigrantes aux prises avec la violence conjugale, Harper rapporte que cette vision de l'intersectionnalité permet de poser les questions suivantes :

Quels sont les processus sociaux qui font en sorte que les femmes immigrantes peuvent se retrouver en contexte de vulnérabilité face à la

violence ? Quels sont les discours véhiculés par les politiques sociales en matière de violence conjugale et au sujet des femmes immigrantes et de la violence et comment ont-ils émergé ? (Harper, 2012 : 12).

Comme évoqué dans la problématique, les discours circulant au Québec à propos des femmes arabes sont dévalorisants. On peut ainsi, avec l'intersectionnalité, se demander quels sont les processus sociaux en jeu dans la construction de ces discours ? Comment émergent-ils ? De quelle manière ces processus sont-ils à l'œuvre dans les discriminations vécues par les femmes arabes en contexte migratoire ? Comment ces processus façonnent-ils les expériences de violence conjugale des femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine ? On peut aussi se questionner sur leur influence dans les pratiques d'intervention et l'interprétation qu'ont les intervenantes de la situation que vivent ces femmes?

Un des apports de Prins (2006) concernant l'intersectionnalité dans un paradigme constructionniste réside dans le fait que cela permet de ne plus voir les personnes impliquées comme passives et opprimées par les structures sociales mais comme des acteurs de leur vie, construisant leur identité et ayant le pouvoir de lutter contre la marginalisation et l'oppression. C'est dans cette optique que nous souhaitons aborder les expériences des femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine. Plutôt que de les voir seulement comme des victimes des différents systèmes d'oppression dans l'espace public ou dans leur vie quotidienne, nous souhaitons faire ressortir les stratégies qu'elles utilisent pour se protéger, leur parcours de recherche d'aide, leurs perceptions sur le regard que pose la société sur elles et leur communauté, et finalement comment elle font sens de leur situation à travers les récits qu'elles nous racontent (Harper et Kurtzman, 2013).

2.4 Le concept de regard

Selon la définition du Larousse (2015), le regard renvoie à « l'action de regarder, de porter la vue sur quelqu'un ou quelque chose ». Il signifie aussi « examiner quelque chose avec attention ou le considérer sous un certain angle » (Larousse, 2015).

André Gide écrivait dans les *Nourritures terrestres* « Que l'importance soit dans ton regard, non dans la chose regardée » (Larousse, 2015). On voit ici l'importance de celui qui porte le regard, son point de vue. Cet adage constitue un élément important dans la manière dont nous souhaitons aborder les expériences de violence conjugale des femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine en rapportant leur point de vue ainsi que celui des intervenantes.

Par ailleurs, plusieurs auteurs associent le concept du regard à celui du pouvoir (Leclerc, 2006 ; Moyses, 2010). On parle ainsi du pouvoir foudroyant du regard (Leclerc, 2006). Rappelons-nous que dans l'architecture pénitentiaire ingénieuse de Bentham, reprise par Foucault, ces prisonniers pensaient être vus/surveillés en permanence (Leclerc, 2006). Au sujet du handicap, Moyses souligne aussi que de nombreuses personnes atteintes « dans l'intégrité de leurs aptitudes physiques ou intellectuelles (...) affirment moins souffrir des limitations de ces facultés que d'un regard parfois aussi mutilant que les déficiences les plus patentes » (Moyes, 2010 : 5). On voit là toute la force du pouvoir du regard.

Les situations de violence conjugale sont par définition des relations de pouvoir dans lesquelles le regard posé par le conjoint et perçu par la femme joue un rôle important. Et lorsque les femmes vont chercher de l'aide auprès de services spécialisés en violence conjugale, bien que l'intervention s'appuie sur une reprise de pouvoir sur leur vie, la relation aidant-aidée reproduit, par le positionnement social de chacune des parties, une relation de pouvoir. On peut ainsi se demander comment, dans une telle relation, les intervenantes perçoivent-elles les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine.

Le concept de regard s'inscrit parfaitement dans un logique socioconstructionniste puisque ce sont les femmes et les intervenantes, en tant qu'actrices sociales, qui vont construire leur regard sur les expériences des femmes. De plus, dans une logique intersectionnelle qui tente d'expliquer et de démêler les rapports sociaux de pouvoir, ce concept pourrait s'avérer utile.

Ce qui nous intéresse ici, c'est le fait de « porter un regard sur ». Ainsi, les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine et les intervenantes, lorsqu'elles posent un regard sur les expériences des femmes, ont le pouvoir de poser un jugement. C'est ce jugement, ce regard que nous souhaitons faire émerger à travers cette recherche.

Voyons donc maintenant notre deuxième concept, celui de la violence conjugale.

2.5 Le concept de violence conjugale

Au Québec, la violence conjugale est un phénomène dont on commence à entendre parler comme problème social à partir des années 70. Depuis, on assiste à sa redéfinition constante. Celle-ci est l'effet des actions posées par le mouvement féministe pour sensibiliser la population à ce problème et ainsi entraîner sa prise en compte par les politiques sociales. Cela a aussi engendré l'implication des milieux de recherche qui tente d'y apporter une définition.

Au plan international, la *Déclaration sur l'élimination de la violence contre les femmes de 1993*, des Nations Unies, signée par le Canada donne la définition suivante de la violence envers les femmes :

tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée. (Bibliothèque des droits de la personne de L'Université de Minnesota, 1993)

Cette définition apporte des précisions sur les formes des violences faites aux femmes, tout en situant la violence dans des rapports de domination sans toutefois théoriser sur l'origine de cette violence.

Pour ce qui est de la notion de violence conjugale, nous retiendrons la définition de la politique d'intervention en matière de violence conjugale du Québec datant de 1995 qui souligne que

la violence conjugale comprend les agressions psychologiques, verbales, physiques et sexuelles ainsi que les actes de domination sur le plan économique. Elle ne résulte pas d'une perte de contrôle, mais constitue, au contraire, un moyen choisi pour dominer l'autre personne et affirmer son pouvoir sur elle (Gouvernement du Québec, 1995 : 14).

On peut remarquer que cette définition rassemble le contenu de la définition des Nations Unies, en rapportant les formes de violence et en précisant que la volonté de domination en est l'origine. De nombreux auteurs québécois s'appuient sur cette dernière définition qui constitue un cadre à leur recherche ou écrits.

Toutefois, soulignons que le contexte dans lequel se situe la relation violente n'est pas abordé ni certaines formes de violence plus spécifiques aux femmes immigrantes telles que les violences que l'on pourrait qualifier d'administratives (par exemple quand l'homme subtilise le passeport de sa conjointe) ou spirituelles (lorsque l'homme se moque des pratiques religieuses de sa conjointe ou l'empêche d'exercer ses rituels). Faute d'une définition prenant en compte tous ces aspects, la définition issue de la politique gouvernementale nous paraît la plus adaptée à notre sujet d'étude.

Voyons maintenant la méthodologie retenue pour notre recherche.

CHAPITRE III

MÉTHODOLOGIE

Rappelons que notre recherche s'attache à présenter le regard que des femmes immigrantes musulmanes originaires du Maghreb posent sur leur expérience de violence conjugale. Elle vise aussi à rendre compte du point de vue des intervenantes sur les expériences de ces femmes à travers leur intervention. Dans cette section, nous présentons la démarche de notre recherche, en décrivant l'échantillon retenu, la méthode de collecte des données privilégiée pour finir sur la description du processus d'analyse

3.1 Type de recherche : Méthodologie qualitative de type exploratoire

Pour répondre à notre question de recherche, l'approche qualitative nous a semblé la méthode la plus pertinente. En effet, la méthode qualitative vise une création de sens (Mongeau, 2011), et donne une place d'expert non plus au chercheur mais à l'interviewé (Bertaux, 2005). Cette méthode permet de « mieux comprendre les processus à l'œuvre dans la dynamique psychique, interactionnelle ou sociale » (Paillé, Mucchielli, 2012 : 10).

Notre démarche de recherche s'inscrit dans ce schème puisque nous souhaitons donner la place aux femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine pour s'exprimer sur leur situation de violence conjugale et aux intervenantes pour parler de l'intervention auprès de ces femmes.

Par ailleurs, la méthodologie est réalisée autour d'entrevues de type récits de vie pour les femmes et de type semi-directive pour les intervenantes.

3.2 L'échantillon

3.2.1 Sa composition et sa taille

Notre échantillon se compose de six personnes : trois femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine et trois intervenantes en maison d'hébergement.

Les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine que nous avons rencontrées avaient respectivement vingt-trois (23) ans, quarante et un (41) ans, et quarante-trois (43) ans. Elles étaient toutes originaires d'un des trois pays du Petit Maghreb tel que défini ci-dessous (les données concernant le pays d'origine ne seront pas précisées afin de préserver l'anonymat des femmes) et arrivées au Québec depuis respectivement un an et demi, douze ans et sept ans. Les trois femmes rencontrées étaient de confession musulmane. Elles avaient toutes séjourné une fois en maison d'hébergement et étaient séparées du conjoint violent.

Quant aux intervenantes, elles avaient une expérience professionnelle en maison d'hébergement depuis trois, quatre et seize ans. Quant à leur formation professionnelle, deux intervenantes possèdent un diplôme universitaire de premier cycle, l'une en sexologie et l'autre en travail social et la troisième a obtenu un diplôme universitaire de deuxième cycle en criminologie.

3.2.2 Population à l'étude

Face à la stigmatisation grandissante de la communauté musulmane (Bendriss, 2009) et dans un souci de faire connaître le vécu des femmes de cette communauté, nous avons choisi de nous intéresser à leurs expériences de violence conjugale. Des recherches ayant démontré que certaines femmes entrevoient la religion comme un soutien (Taïbi, 2013) quand des professionnels la perçoivent comme un obstacle à l'intervention (Rinfret-Raynor, Brodeur, Lesieux et Dugal, 2013), il nous semblait important que les femmes présentes dans cette recherche soient de confession musulmane afin de bien saisir l'impact de cet élément identitaire sur la vision des femmes et des intervenantes.

De plus, des chercheurs ayant montré l'influence du contexte migratoire dans les situations de violence conjugale (Barata *et al.*, 2005), nous avons donc choisi de mettre l'emphase sur des femmes qui avaient elles-mêmes vécu l'immigration dans leur vie adulte. Ainsi, les femmes devaient avoir immigré au Québec elles-mêmes. En référence à Anthias (2008), ces divers éléments sont constitutifs de l'identité multiple et non figée des femmes, façonnant leur expérience de violence conjugale.

Bien que de nombreux auteurs aient montré que les femmes immigrantes musulmanes utilisent peu les services spécialisés en violence conjugale (Abu-Ras, 2007 ; Kallivayalil, 2010 ; Kulwicki, Ballout, Kilgore, Hammad, Dervartanian, 2015, Taïbi 2013) a fait ressortir qu'au Québec, les maisons d'hébergement sont une ressource utilisée par ces femmes. Afin de faire émerger le point de vue sur l'intervention reçue en maison d'hébergement au Québec, il était nécessaire que les femmes y aient toutes séjourné.

Par ailleurs, le monde arabe étant très vaste et surtout très diversifié en termes de langue, culture et religion, il nous a fallu déterminer l'origine géographique des participantes. Notre choix s'est posé sur le Petit Maghreb soit le Maroc, l'Algérie et la Tunisie. Le choix de ces pays repose sur deux critères : le principal concerne la proximité de ces trois pays, tant géographiquement que culturellement, ce qui facilite la mise en relief des différents récits de vie recueillis. Deuxièmement, la faisabilité de nos entrevues reposait sur la maîtrise du français des participantes.

Enfin, pour recueillir le point de vue des intervenantes, il fallait que celles-ci aient une expérience d'intervention auprès de femmes immigrantes musulmanes originaire du Maghreb aux prises avec une situation de violence conjugale. Bien qu'il fût possible de recueillir des informations dans différentes institutions tels les CLSC, le Service Côté-Cour, nous avons retenu les maisons d'hébergement québécoises puisque les femmes recrutées devaient y avoir séjourné et qu'une partie de l'entrevue concernait leur séjour dans ce type d'organisme. En effet, cherchant à recueillir le regard posé par les femmes sur leur expérience de violence conjugale et le séjour en maison

d'hébergement en faisant partie, il semblait pertinent de recruter les intervenantes dans ce type de structures.

3.2.3 Critères de participation

Afin que les femmes puissent participer à notre étude, il était requis que celles-ci soient âgées d'au moins dix-huit ans et originaires du Maroc, de l'Algérie ou de la Tunisie. L'Organisation Mondiale de la Santé a émis des recommandations à l'égard des chercheurs menant des enquêtes sur la violence au foyer dans le rapport *Priorité aux femmes : principes d'éthique et de sécurité pour les recherches sur les actes de violence familiale à l'égard des femmes* (date inconnue). Précisons que ce guide nous a servi de référence concernant les considérations éthiques de cette recherche.

Les femmes devaient également toutes avoir vécu un processus migratoire dans leur vie adulte. Elles devaient également toutes être de confession musulmane pour les raisons évoquées ci-dessus. Permettre à ces femmes de se raconter à travers cette recherche a permis de mieux comprendre ce qu'elles vivent, de les situer en tant qu'actrices sociales et ainsi apporter un autre regard sur leurs expériences et in fine, sur leur communauté.

Par ailleurs, afin de pouvoir répondre à notre question de recherche, les femmes devaient toutes avoir séjourné au moins une fois dans une maison d'hébergement au cours des deux dernières années et ne plus être avec leur conjoint violent. Le séjour en maison est nécessaire pour nous d'un point de vue éthique afin qu'elles aient déjà été accompagnées dans un processus d'aide quant à leur situation. Rencontrer des femmes ne vivant plus avec le conjoint violent était requis pour préserver leur sécurité et ne pas risquer que leur conjoint puisse les retrouver, tel que préconisé par le rapport de l'Organisation Mondiale de la Santé (date inconnue).

Enfin, le dernier critère retenu était bien sûr que les femmes acceptent de partager leur histoire.

Quant aux intervenantes, elles devaient toutes avoir une expérience d'intervention d'au moins deux ans auprès de femmes immigrantes et être intervenue auprès de femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine pour pouvoir poser un regard diachronique sur les situations rencontrées.

3.3 Recrutement

Poursuivant l'objectif de « recueillir de l'information pertinente pour mieux comprendre un phénomène » (Mongeau, 2011 : 91), l'échantillon ne pouvait qu'être réduit. Au départ, nous souhaitions rencontrer quatre femmes et quatre intervenantes pour aboutir à un échantillon de huit personnes. Face aux écueils rencontrés pendant la démarche de recrutement et notamment celui du temps puisque nous avons mis neuf mois à trouver des femmes acceptant de participer à cette recherche, nous avons finalement décidé de limiter cet échantillon à six personnes, soit trois femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine ayant vécu une expérience de violence conjugale, ayant immigré au Québec et ayant séjourné en maison d'hébergement et trois intervenantes travaillant en maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale. Cela confirme le constat d'Abu-Ras (2007) qui soutient que les femmes immigrantes musulmanes victimes de violence constituent un groupe difficile à rejoindre en recherche.

Pour pouvoir analyser et mettre en lien les différents propos, il nous a semblé opportun d'avoir le même nombre de femmes et d'intervenantes.

Afin de recruter les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine, nous avons pris contact avec toutes les maisons d'hébergement de Montréal et de sa proche banlieue. Nous présentions notre projet par téléphone, suivi d'un envoi de notre affiche de recrutement signifiant les critères de sélection que les femmes devaient présenter. Les intervenantes ont affiché dans leur maison notre document et/ou ont parlé de notre recherche à des femmes qu'elles avaient sélectionnées par rapport aux critères

demandés. Pour des raisons éthiques, nous avons décidé de ne pas recruter les femmes et les intervenantes dans la même maison d'hébergement.

Les intervenantes ont pris contact avec des femmes ayant été hébergées afin de leur communiquer nos coordonnées téléphoniques pour nous appeler si elles souhaitaient participer. Cette façon de procéder a permis aux femmes de prendre le temps de la réflexion d'une part mais également de ne pas risquer de se sentir jugée si elles devaient donner une réponse négative.

Comme mentionné précédemment, le recrutement des trois femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine a été très long. Notre hypothèse concernant cet écueil relève de trois ordres. Nous pensons tout d'abord qu'il n'est pas évident pour les femmes d'accepter de partager leur histoire avec une inconnue, histoire qu'elles ont préalablement raconté à leur intervenante en maison d'hébergement. Deuxièmement, nous supposons que les femmes musulmanes montrent plus de réticences que d'autres femmes à dévoiler leur vécu, de peur de ternir encore plus l'image dévalorisée de leur communauté présentée dans les discours actuels dominants. En effet, ces discours entraînent chez « plusieurs féministes blanches une attitude paternaliste, condescendante et méprisante envers les femmes des pays arabes et celles issues de l'immigration » (Bendriss, 2005 : 265). Enfin, le recrutement a été plus ardu selon nous car nous n'avions aucun lien direct avec les femmes puisque passant par l'entremise des intervenantes. Ce constat est appuyé par le fait que le recrutement s'est fait de deux manières avec les femmes. Les deux premières nous ont été référées par des maisons d'hébergement. Quant à la dernière femme, nous l'avons rencontrée lors d'une table ronde organisée par un Centre de Femmes lors des douze jours d'action contre les violences faites aux femmes. Nous étions trois personnes autour de la « table », une intervenante venant parler de sa pratique, la femme venant témoigner de son histoire et nous-mêmes pour représenter l'aspect recherche de la problématique. Nous avons ainsi pu constater qu'établir un lien avec la femme, lui parler directement de notre projet a suscité une demande spontanée de sa part d'y participer.

Concernant le recrutement des intervenantes, ce dernier a aussi rencontré quelques difficultés. Face au nombre important de recherches, les milieux de pratique se trouvent fortement sollicités. Bien que les intervenantes aient clairement montré leur intérêt pour notre objet d'étude, seules deux maisons d'hébergement se sont rendues disponibles. Les trois intervenantes rencontrées viennent donc de deux maisons d'hébergement différentes au lieu de trois.

3.4 La collecte de données

3.4.1 Outil de collecte : l'entrevue

La technique de l'entrevue est communément utilisée en recherche qualitative (Mongeau, 2011). C'est l'entrevue semi-dirigée que nous avons privilégiée dans le cadre de cette recherche en axant sur les récits de vie pour les femmes. En effet, cette technique permet de se « concentrer sur un secteur délimité d'activités sociales et plonge avec « intensité » dans l'épaisseur de ses couches successives » (Bertaux, 2005 : 9).

Ainsi nous pensons que recourir aux récits de vie pour les femmes et au questionnaire semi-dirigé par l'entremise d'une entrevue pour les intervenantes nous a permis d'avoir connaissance des différentes réalités de chacune. Comme le rappelle Bertaux, « le récit de vie peut constituer un instrument remarquable d'extraction des savoirs pratiques, à condition de l'orienter vers la description d'expériences vécues personnellement et des contextes au sein desquelles elles se sont inscrites » (2005 : 23).

Les thèmes abordés avec les femmes concernaient la rencontre avec le conjoint et la vie de couple dans le pays d'origine, l'établissement au Québec et le séjour en maison d'hébergement. Nous avons interrogé les intervenantes sur leur situation professionnelle et sur leur pratique auprès des femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine. Plus précisément, nous cherchions à savoir si l'intervention était similaire ou différente avec ces femmes, si les intervenantes rencontraient des difficultés dans l'intervention, et le cas échéant de quelle nature, comment elles

percevaient les expériences des femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine.

3.4.2 Déroutement des entrevues

Concernant les femmes, le choix du lieu leur a été remis, spécifiant uniquement que le lieu devait être confidentiel. Deux entrevues se sont déroulées au domicile des femmes. La troisième entrevue s'est faite dans un poste de police de quartier car la femme résidait en maison de deuxième étape où la confidentialité du domicile doit être respectée. Les entrevues ont duré en moyenne deux heures.

Les entrevues avec les intervenantes se sont déroulées sur leur lieu de travail pour deux d'entre elles et dans le CLSC du secteur pour la troisième. Celles-ci n'ont pas excédé deux heures.

Avant de présenter le questionnaire de recherche, un formulaire de consentement a été lu aux femmes et signé par leurs soins, détaillant la nature et les limites de leur implication, la possibilité de cesser l'entrevue à tout moment, les personnes ressources auxquelles recourir le cas échéant.

3.5 Les stratégies d'analyse et de présentation des résultats

Afin de dégager les éléments significatifs préparant la synthèse de nos résultats, nous avons eu recours à une analyse de contenu, adaptée dans le cas d'un faible échantillon (Paillé et Mucchielli, 2012). Nous avons utilisé l'analyse thématique comme processus de réduction des données. Précisons avant cela qu'une transcription de chaque entrevue dans sa totalité a été effectuée. Nous avons ensuite dégagé les différents thèmes abordés dans les entrevues afin « de vérifier s'ils se répètent d'un matériau à l'autre et comment ils se recourent, rejoignent, contredisent, complètent » (Paillé et Mucchielli, 2012 : 232). Nous avons d'abord dégagé les thèmes émergents des entrevues des femmes puis ceux contenus dans les entrevues des intervenantes afin de faire émerger ce qu'il y a de commun entre les récits des femmes et les propos des intervenantes.

Bien que nous souhaitions mettre en relief les récits des femmes et les propos des intervenantes, nous avons choisi de présenter le récit de chaque femme individuellement, suivi du point de vue de chaque intervenante. En effet, bien que les femmes aient été informées des trois grands thèmes sur lesquels nous souhaitions les entendre (la vie avant l'immigration, l'établissement au Québec et le séjour en maison d'hébergement), la méthode des récits de vie laisse toute la liberté à l'interviewé de livrer des éléments choisis par lui à son interlocuteur. Les femmes ayant des histoires différentes, présenter chacune d'elle individuellement nous semblait respecter de manière plus approfondie le contenu de leur discours. Pour préserver la cohérence de l'ensemble, la même méthode a été retenue pour présenter les résultats des intervenantes. C'est le chapitre cinq qui fera ressortir les liens entre les différents points de vue.

3.6 Considérations éthiques

L'éthique est une valeur très importante en recherche, d'autant plus avec des répondantes ayant vécu des traumatismes et dont la sécurité a été ou pourrait être encore menacée. En nous appuyant sur le document de l'OMS cité plus haut, voici les principes que nous avons pris en compte pour mener notre recherche dans des conditions adéquates.

Garantir la sécurité des sujets et des chercheurs est la première recommandation émise par l'OMS. Pour cette raison, nous souhaitions rencontrer uniquement des femmes séparées de leur conjoint. Et comme nous savons que la séparation n'est pas un gage de sécurité, nous nous sommes assurées avant l'entrevue que les femmes se sentaient en sécurité, que le conjoint ne représentait pas une menace et finalement, que l'entrevue avait lieu dans un espace totalement confidentiel.

La préservation de la confidentialité et de l'anonymat étant une préoccupation très importante pour les femmes ayant vécu des expériences de violence conjugale (Taïbi, 2013) et bien sûr une recommandation de l'OMS, nous avons veillé à informer les

femmes de l'anonymat de leurs réponses et des modifications de date, lieu, pays d'origine effectuées pour qu'elles ne soient pas reconnues. C'est de surcroît dans l'objectif de suivre cette recommandation que nous avons laissé aux femmes le choix du lieu et du moment de l'entrevue.

Nous leur avons fait signer un formulaire de consentement précisant clairement les objectifs de l'étude, rappelant la sensibilité du sujet abordé et la possibilité pour elles de se retirer à tout moment de l'étude ainsi que de ne pas répondre à certaines questions. Eu égard au caractère sensible de ce type d'étude, l'OMS rappelle l'importance de fournir aux femmes des références. Pour ce faire, nous avons demandé aux intervenantes de l'organisme où elles ont été hébergées si elles étaient en mesure d'assurer un suivi, une écoute en cas de besoin. Toutes les femmes étaient encore en contact, d'une manière ou d'une autre, avec leur intervenantes.

3.7 Les limites de l'étude et son originalité

Nous pensons tout d'abord que le recrutement de femmes en maison d'hébergement a comporté le risque de nous faire passer à côté de femmes qui auraient pu recourir à d'autres ressources. En effet, certaines femmes immigrantes musulmanes maghrébines ayant vécu de la violence conjugale ont peut-être fait appel à des ressources non formelles, non conventionnelles mais tout au aussi voire plus efficaces que les services proposés en maisons d'hébergement. Toutefois, les considérations éthiques citées plus haut primaient sur ce biais pour cette étude.

De plus, il est clair que cette recherche se base sur un petit échantillon. Les données ainsi recueillies ne nous permettent certainement pas de pouvoir généraliser à toutes les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine. Bien que le nombre de personnes interviewées soit restreint, ce que nous visions, « en recueillant des histoires de vie sociales, c'est la compréhension « à partir du fait vécu et réfléchi » de l'ensemble des représentations, idées et valeurs sociales qui constituent et façonnent un individu »

(Queloz, 1987 : 53 citant Catani, 1973). Toutefois, un échantillon un peu plus important aurait pu permettre d'enrichir notre recherche.

Par ailleurs, le nombre de répondantes ayant vécu cette problématique a aussi été fixé en fonction du fait que ce sujet est sensible et que probablement, peu de femmes souhaiteraient partager un tel vécu.

De surcroît, afin de pouvoir croiser les récits des femmes et les propos des intervenantes, nous aurions pu présenter les résultats par thème plutôt que par individu. Toutefois, comme mentionné plus haut, ce choix a été fait de manière à respecter la parole de chaque personne rencontrée.

La dernière limite que nous émettrons concerne la méthodologie. Les différents matériaux utilisés pour les femmes et les intervenantes ont rendu l'analyse complexe et incomplète. Ainsi, le questionnaire présenté aux intervenantes n'abordait pas les mêmes thèmes que les sujets évoqués par les femmes.

Enfin, nous tenons à souligner que cette recherche présente l'originalité de donner la parole aux femmes. En effet, comme évoqué dans le premier chapitre de cette étude, trop peu de recherches portant sur les expériences de violence conjugale font ressortir le point de vue des femmes eu égard à la difficulté de les recruter. Nous souhaitons ainsi les présenter comme des actrices sociales, maîtresses de leur vie, choix et décisions, contrairement à l'image de femmes passives véhiculées dans la société. À l'instar de Bertaux pour qui « les sujets prennent le statut d'informateurs sur leurs propres pratiques et sur les contextes sociaux au sein desquels elles se sont inscrites » (Bertaux, 2005 : 119), nous pensons que la recherche doit s'appuyer sur les expertises des acteurs sociaux impliqués dans leur contexte. Appliqué au travail social, nous pensons comme Bertaux que

prendre en compte la charge d'humanité contenue dans tout témoignage sur l'expérience vécue éloigne certes la sociologie du modèle des sciences exactes, mais la rapproche de l'histoire et de l'anthropologie sociale tout en renforçant sa vocation démocratique (Bertaux, 2005 : 120).

Toutes les femmes ont mentionné que notre positionnement leur a donné envie de participer à notre recherche afin de rapporter leur point de vue et ainsi, d'améliorer les connaissances à leur sujet.

CHAPITRE IV

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DES FEMMES

Cette section vise à présenter les résultats obtenus par le biais des entrevues auprès des femmes. Nous présenterons chaque étude de situation en abordant les grands thèmes suivants : la vie avant l'immigration avec notamment la rencontre avec le conjoint et la vie de couple dans le pays d'origine, l'origine du projet d'immigration et sa réalisation, l'établissement au Québec, le regard de chaque femme sur sa situation de couple au Québec, le séjour en maison d'hébergement et enfin, le regard que chaque femme pose sur sa situation.

4.1 L'histoire de Fatiha

4.1.1 La rencontre avec le conjoint et la vie de couple dans le pays d'origine

Fatiha est originaire de l'Algérie. Elle a rencontré son conjoint à l'âge de dix-neuf ans, dans un lieu public, lui en avait vingt-quatre. Ils se sont fiancés un mois après leur rencontre. Fatiha est heureuse, elle voit dans son conjoint « les choses que j'ai rêvées avant ». Fatiha mentionne « qu'au début, il était trop calme, il m'a dit : toujours on va résoudre nos problèmes avec le respect, on va discuter de nos problèmes ». Toutefois, Fatiha décide de prendre son temps et de rester vivre chez ses parents un certain temps. Cette décision est aussi motivée par le désir de terminer ses études et de préparer la maison qui les accueillera. C'est pendant ce laps de temps qu'elle s'aperçoit de certains changements dans le comportement de son conjoint qui la force à faire des choses qu'elle ne veut pas, notamment de venir dormir chez ses parents. Après le mariage, son conjoint souhaite faire un voyage et demande à Fatiha de l'accompagner. Bien que réticente, sous la menace de son conjoint de partir quand même mais avec ses amis, Fatiha se résigne en pensant que ce voyage pourrait servir à « se rencontrer, pour parler,

pour être à l'aise ». Mais elle se rend compte que son conjoint ne pense qu'à avoir des rapports sexuels. Ainsi, Fatiha rapporte s'être « sentie mal » et en avoir été « énervée ». Elle soulève que « dès le début, lorsqu'on était en voyage, il me contrôle ». Ce contrôle passe par une imposition vestimentaire « pourquoi tu habilles ça ? » voire même le contrôle de ces gestes « non tu dois pas faire ça, pourquoi tu regardes ici ? ».

Après l'obtention de son diplôme, Fatiha se voit interdire par son mari de poursuivre ses études ainsi que de travailler. Fatiha mentionne ne pas remettre en question son mariage mais se demande plutôt quels moyens trouver pour l'améliorer. Elle nous précise que le divorce est très mal vu en Algérie et qu'elle « déteste le divorce ».

4.1.2 La naissance et la réalisation du projet d'immigration

Lors de leur rencontre, son conjoint avait déjà envoyé sa demande d'immigration. Fatiha était opposée à ce projet car elle est « la seule fille chez maman donc c'était très difficile pour la quitter ». Toutefois, elle finit par envisager ce changement de vie positivement. En effet, son conjoint lui promet qu'elle pourra étudier et travailler une fois au Québec. De plus, Fatiha trouve que leur budget n'est « pas assez bon » pour élever des enfants. Elle pense que le Canada offrirait un meilleur contexte à la construction d'une famille. C'est ainsi que son mari l'a inscrite à son dossier d'immigration. Fatiha rapporte que « ça prend beaucoup de temps » pour obtenir la résidence permanente (plus de trois ans) bien que les démarches ne soient pas « compliquées ».

4.1.3 L'établissement au Québec

Fatiha et son mari sont arrivés au Québec trois ans après leur mariage. Elle y était installée depuis moins d'un an lors de l'entrevue. Le jour de leur arrivée, ils ont été hébergés par un couple dont le monsieur était un ami du mari de Fatiha. Cet accueil a été court puisque très rapidement, ils ont trouvé un appartement.

Bien que son conjoint lui ait dit qu'elle pourrait étudier et travailler au Québec, Fatiha se voit interdire ce projet à son arrivée. Ainsi, son conjoint ne la laisse pas aller à son premier cours de francisation. Par la suite, Fatiha brave l'interdit mais « avant de sortir, pour qu'il (ne soit) pas trop fâché, j'essaye de faire des choses [...] je fais n'importe quoi pour qu'il mange quelque chose ».

4.1.4 Le regard de Fatiha sur sa relation de couple au Québec

Fatiha souligne qu'à son arrivée, elle avait beaucoup de problèmes de santé. À ce sujet, elle rapporte s'être sentie mal parce que son conjoint ne s'occupait pas d'elle lorsqu'elle était malade. Fatiha rapporte s'être sentie vraiment seule et elle « pensai(t) que lorsqu'on va venir ensemble, on doit être, il doit être maman, papa et moi aussi c'est la même chose parce qu'on n'a pas de famille ici ».

Par ailleurs, Fatiha nous informe avoir « connecté plus avec lui » lors d'une session d'information destinée aux nouveaux arrivants à laquelle ils ont assisté. Elle nomme s'être rendue compte de sa façon de se comporter dans un groupe et notamment qu'il « parle trop, il laisse pas les autres parle(r), c'est lui qui connaît tout ».

Concernant les dépenses, Fatiha nous dit qu'il « a gaspillé de l'argent pour des choses qui sont pas importantes » comme une télévision et une inscription dans une salle de sport alors qu'« à un certain moment, on avait rien pour manger ». Fatiha a dû demander à une de ses amies vivant en Allemagne de lui envoyer de l'argent car « j'avais pas le manteau, j'avais pas les bottes pour l'hiver ».

Fatiha nous informe enfin des changements d'avis permanents de son conjoint concernant sa possibilité de reprendre des études. Fatiha vit mal ces revirements de décisions, « c'est comme des jeux d'enfants. Je me sens moi aussi enfant parce qu'à chaque fois « oui, non, oui, non ». Elle décide donc par elle-même d'abandonner son projet de retour aux études « pour mon bien, pour qu'il s(oit) pas fâché ».

De plus, Fatiha souligne que « depuis qu'on est venu ici c'est deux ou trois fois il m'a dit le mot du divorce », alors qu'il sait que Fatiha « déteste le mot divorce ».

Ces évènements, ajoutés à plusieurs épisodes où son mari cri, est fâché pour finir par lui avouer que « son corps ne (l')a jamais aimé », amènent Fatiha à vouloir se séparer de son conjoint.

4.1.5 Séjour en maison d'hébergement

4.1.5.1 Connaissance et représentation des maisons d'hébergement

Fatiha est allée chercher de l'aide auprès de l'intervenante rencontrée dans le cadre de la formation pour les nouveaux arrivants qu'elle a suivie à son arrivée. Celle-ci lui a donné les coordonnées d'une ressource d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale. Fatiha a profité du fait que son conjoint soit « sorti pour faire du sport, moi j'ai ramassé tout, toutes mes choses après j'ai quitté la maison et je suis allée là-bas ».

Fatiha est allée en maison d'hébergement deux mois après son arrivée au Québec. Elle y est restée trois mois et quinze jours. Concernant les maisons d'hébergement, Fatiha rapporte qu' « avant je pensais que maison d'hébergement, ça va être...je l'imaginai très mal, j'ai dit où je vais aller ? » Mais il lui semblait quand même préférable de quitter son conjoint, « juste de sortir de la maison, je dis ça va pas être pire ».

4.1.5.2 Regard sur l'accueil et le séjour en maison d'hébergement

Fatiha mentionne que l'intervenante l'a « accueillie vraiment très chaleureusement ». Fatiha rapporte également s'être « sentie très bien, dès l(a) première journée, j'ai senti très bien, je me suis dormie très bien ». Fatiha mentionne également avoir apprécié l'accueil maternel qu'elle a trouvé en maison d'hébergement :

Il y avait toujours une intervenante qui toujours me donne des câlins, je sentis vraiment que c'est comme maman parce qu'elle a l'âge de maman, c'est pour ça je dis toujours : c'est mieux que je suis allée là-bas parce que là-bas j'ai parlé de mes problèmes, j'ai trouvé du soutien, j'ai appris beaucoup de choses.

4.1.5.3 Regard sur l'apport des maisons d'hébergement

Fatiha nous révèle avoir reçu le soutien matériel et financier dont elle avait besoin lors de son séjour en maison comme l'accès à l'aide sociale par exemple ou le don de meubles lorsqu'elle a emménagé dans son appartement après son séjour.

Fatiha soulève s'être fait des amies en maison d'hébergement et avoir appris beaucoup sur elle-même, notamment « ma confiance en moi parce qu'avant j'étais trop, trop trop timide, je peux pas parler aux gens, je peux pas faire des limites¹, beaucoup de choses ».

4.1.6 Regard de Fatiha sur sa situation

Nous abordons dans cette section le regard que Fatiha a posé sur différents moments vécus. Ainsi, elle nous a partagé sa vision sur son conjoint et sa vie de couple, sur l'aide variée qu'elle a reçue au Québec, sa perception du mariage et sur les choix qu'elle a faits.

Tout d'abord, Fatiha rapporte s'être rapidement rendue compte de « l'immaturation » de son conjoint, avant même l'arrivée au Québec. Toutefois, elle imaginait que le changement de vie et notamment la rencontre avec des nouvelles personnes allait le faire mûrir. Toujours en lien avec sa vie de couple, Fatiha a eu recours à différentes stratégies mais mentionne que toutes avaient le même objectif, « améliorer mon mariage. Toujours je pensais juste au côté positif ».

Par ailleurs, Fatiha mentionne l'importance qu'a revêtue pour elle le fait de suivre des cours de francisation, notamment dans la création des liens que celui-ci lui a permis de développer :

J'ai aimé les cours, j'ai aimé le professeur, j'ai fait, c'est comme mon premier réseau, je viens de voir des nouveaux gens, je fais la première semaine [...] je fais des nouveaux amis comme ça, c'était très intéressant pour moi.

¹ Fatiha insinue ici qu'elle avait des difficultés à nommer ses besoins aux autres et à leur dire non.

Concernant l'aide reçue, Fatiha rapporte que son frère, première personne de la famille à avoir été averti de la situation de sa sœur, « ne souhaitant pas prendre de décision seul », est allé chercher des conseils auprès de l'oncle dont Fatiha « est très proche ». L'oncle de Fatiha lui a dit que c'était à elle de prendre la décision puisque personne d'autre ne vit sa situation. Fatiha rapporte que même « dans ma religion, si on n'est pas bien, c'est mieux de (se) séparer ». Ces conseils, venant de quelqu'un « de plus pratiquant », ont permis à Fatiha d'avoir « du soutien, donc j'ai senti mieux ». Concernant son frère, Fatiha mentionne qu'à partir du moment où il a accepté qu'elle se sépare et lui a proposé son aide, « après je pleurais pas, j'ai pris (de la) force parce que je sais que je vais plus rester avec lui ».

Face aux différentes stratégies de son conjoint pour tenter de la faire revenir, Fatiha souligne sa décision de ne plus rentrer en contact avec lui à travers le propos suivant :

Je l'ai bloqué (sur son téléphone) donc j'ai pas laissé à lui un(e) chance même si on est rencontré deux fois à la Cour mais je l'ai pas parlé, c'est comme quand je l'ai laissé, j'ai décidé de ne jamais faire un contact avec lui, c'est ce que j'ai essayé de faire.

Fatiha évoque les préjugés qu'elle avait sur les maisons d'hébergement et surtout comment son séjour a permis de déconstruire l'idée qu'elle se faisait des femmes y séjournant :

Je pensais que c'est une maison qui a des femmes, je sais pas, peut-être il y a des femmes biens ou non. [...] je pensais aussi là-bas c'est juste les femmes qui sont pauvres, qui ont pas d'argent mais j'ai vu qu'il y a aussi des femmes qui sont socialement très bien.

Fatiha mentionne que son séjour lui a beaucoup servi. Elle nous transmet que « c'est mieux, parce que si j'étais allée chez une colocatrice [...], je vais pas apprendre beaucoup de choses, peut-être je vais rester toujours reliée à ce problème mais maintenant ça va ». En conclusion, Fatiha souhaite nous dire « que tout (s)on séjour là-bas, c'était vraiment très bien ».

Enfin, Fatiha nous rapporte avoir changé de vision notamment sur la question du divorce. En effet, elle mentionne qu'avant, elle « déteste le divorce » mais qu'elle ne veut pas « répéter la vie de (sa) grand-mère, de (sa) mère ».

Bien qu'elle n'ait pas suivi la lignée maternelle, Fatiha rapporte être à l'aise avec ses choix :

Donc mon entourage quand j'étais petite, y avait beaucoup de problèmes mais l'homme, il change jamais. Donc maintenant j'ai dit, on va pas gaspillé toute notre vie [...] pour quelqu'un qui mérite pas [...] j'ai pas regretté mon choix et je vais pas le regretter. Donc je suis très contente.

Fatiha conclut en insistant sur l'importance de ne pas écouter ni sa culture, ni son entourage parce que « c'est nous qu'on a vécu les choses, c'est notre vie et personne d'autre qui va vivre notre vie donc c'est pas vrai que la femme doit supporter ».

4.2 L'histoire de Diya

4.2.1 La rencontre avec le conjoint et la vie avant l'immigration

Diya a rencontré son conjoint sur son lieu de travail. Elle était vice-présidente d'une importante société en Algérie où son conjoint est venu prendre des cours pour ensuite y être embauché. Diya était alors fiancée à un autre homme et prévoyait d'immigrer au Canada avec lui. Sans que Diya ne comprenne sur le moment, son fiancé rompt les fiançailles et la laisse « un petit peu comme dépressive ». Elle comprendra onze ans plus tard que son mari est la cause de cette rupture. Diya souligne s'être sentie « obligée de l'épouser » car ce dernier s'est immiscé dans sa vie par le biais de sa famille. Diya rapporte également ne pas avoir eu la possibilité de refuser ce mariage parce que dans sa culture d'origine, on ne peut pas désobéir à ses parents : « Et ça m'a mis dans une situation que j'avais pas le choix d'accepter. [...] Ça reste toujours dans la culture, tu dois obéir à tes parents. Tu peux pas vraiment dire non. »

Diya rapporte des débuts de vie de couple « très difficiles » et notamment la perte de sa virginité comme d'un « évènement traumatique ».

4.2.2 La naissance et la réalisation du projet d'immigration

Diya a porté ce projet d'immigration plusieurs années avant de rencontrer son conjoint. C'est pendant ses études qu'elle s'est intéressée au Québec et avait déjà envoyé son dossier d'immigration lorsque son conjoint a demandé sa main à ses parents. Diya souhaitait venir poursuivre ses études de deuxième et troisième cycle au Québec. Elle nous informe avoir inscrit son mari ultérieurement dans sa demande d'immigration sans que celui-ci n'ait eu à remplir « aucun critère » spécifique. Les démarches liées à l'obtention du visa de résidence permanente ont pris deux ans. Bien que ces démarches aient été plutôt longues selon Diya, elle rapporte ne pas les avoir trouvées « compliquées ». Concernant ce projet, Diya mentionne qu'il était impossible pour sa famille d'accepter de la voir immigrer seule :

Ma famille ils ont pris comme repère « tu peux pas aller toute seule au Canada, tu peux pas aller célibataire, tu vas aller, tu vas vivre à l'occidentale ».

Diya rapporte que pour sa famille, ce statut de femme mariée est quelque chose de :

Plus puissant, plus consolidé. Une femme sans homme et puis elle émigre, c'est comme, elle va juste aller faire comme une femme de rue. Donc c'est pas vraiment honnête.

4.2.3 L'établissement au Québec

Diya était au Québec depuis douze ans lors de notre entrevue. Attirée par le Québec depuis longtemps, Diya parle de son bonheur à son arrivée à l'aéroport, joie non partagée par son conjoint : « Lorsqu'on est arrivés, j'étais très joyeuse de venir au Canada, j'étais très contente d'avoir mon visa mais j'ai pas senti ça avec lui. J'ai pas senti cette joie du tout ».

Diya a reçu l'aide d'un membre de son entourage à son arrivée au Québec. Son ancien patron avait des contacts au Canada et avait dépêché une personne pour les accueillir à l'aéroport. Cette dernière les a emmenés dans leur appartement dont le premier mois

de loyer avait été payé par son ancien patron qui avait pris soin de le meubler et de garnir le réfrigérateur. Diya nous rapporte que ce fut un beau « cadeau d'accueil ».

4.2.4 Le regard de Diya sur sa relation de couple au Québec

Diya mentionne des débuts de vie « difficiles » au Québec. Après nous avoir dit ne jamais avoir ressenti d'amour pour son mari, Diya rapporte que, « même jusqu'à date, j'ai le cœur avec la personne qui est partie ».

Dès leur arrivée au Québec, Diya précise avoir vécu un sentiment d'emprisonnement avec son conjoint :

Une fois que j'ai mis les pieds ici, je sens c'est comme si je suis dans une prison. Comme si j'arrive en prison, c'est tout. Et c'était pas ça mon objectif, ça m'a pris deux ans de temps de rêve, je vais aller là-bas, je vais refaire mon avenir.

Diya souligne également que, bien qu'elle le croyait au début, son conjoint l'a épousée par intérêt pécuniaire : « il n'avait pas d'argent, il n'avait pas de travail, il n'avait rien. C'est pas par amour. Moi avant je croyais ça. Je croyais que c'était parce qu'il était intéressé et tout, mais c'était pas vrai ». Diya mentionne avoir été le pourvoyeur de la famille pendant les douze années passées au Québec avec son conjoint :

Il a travaillé deux ans (sur les douze passés au Québec), j'ai jamais vu ses sous [...] Donc [...] depuis que j'avais le premier enfant, j'assume toutes les dépenses, d'une manière ou d'une autre, avec mon salaire ou mon cash.

Bien que Diya se soit rendu compte en Algérie des problèmes sexuels de son conjoint², elle en parle comme étant de la violence sexuelle vécue au Québec. Elle explique cela en précisant que son conjoint avait des troubles identitaires. Diya rapporte que son conjoint faisait des blagues sur le fait qu'il aurait voulu être une femme et qu'il présentait de grandes difficultés à avoir des relations sexuelles saines avec elle. Ainsi, elle dit :

² Impossibilité de consommer la nuit de noce par exemple.

Parce que lui, pour te dire, dans le lit, lorsqu'on est dans le lit, euh, c'est comme il me viole..... C'était de la violence sexuelle, il a un problème sexuel qu'il reflète avec moi, avec une vengeance.

4.2.5 Séjour en maison d'hébergement

4.2.5.1 Connaissance et représentation des maisons d'hébergement

Diya était déjà séparée depuis deux ans lorsqu'elle est allée en maison d'hébergement. Ce fut une injonction de la Direction de la Protection de la Jeunesse (DPJ). En effet, après le dernier épisode de violence physique et avec la « peur qu'il (la) tue », Diya a porté plainte contre son conjoint. Deux jours après, ce dernier est revenu tard un soir observer Diya par la fenêtre. Après en avoir informé la DPJ, la directrice de celle-ci a sommé Diya de vider « les lieux³, tu laisses tout, tu pars avec tes enfants en centre d'hébergement ».

4.2.5.2 Regard sur l'accueil et le séjour en maison d'hébergement

Le séjour de Diya et des enfants en maison d'hébergement a duré trois mois. Concernant l'accueil qu'elle y a reçu, Diya mentionne qu'il était très bien. Elle nous précise que l'intervenante qui l'a accueillie « est une très bonne personne, aimable et puis, elle te donne le sentiment, c'est comme si tu es venue chez elle, pas comme si tu es venue dans un centre ». Concernant cette intervenante, Diya rapporte qu'elle a « une race arabe en plus, puis elle comprend, puis, ça passe ». Selon les propos de Diya, on peut voir qu'un lien spécifique s'est créé avec cette intervenante puisque « c'est elle qui m'a mis entre ses bras, c'est elle que j'ai mouillé ses épaules [...] pis c'est elle qui m'a câlinée tout le long de la nuit ».

Diya nous parle du fait d'être hébergée dans ce type de structure,

et que ni pour moi ni pour mes enfants était l'idéal parce qu'on s'est retrouvé dans une chambre, nous cinq, pendant trois mois. Pis y a beaucoup

³ De quitter son domicile.

de conditions, je respecte leurs conditions, les enfants aussi ils respectent les conditions, le règlement, on était correct pendant tous ces trois mois.

Bien que Diya nous rapporte que le séjour comportait « beaucoup beaucoup beaucoup » de conditions, « eux autres aussi ils ont pas le choix parce qu'ils ont plusieurs familles dans une seule maison, s'ils font pas ces règlements, ils vont pas s'en sortir ». Toutefois, elle mentionne avoir trouvé difficile de ne jamais pouvoir quitter ses enfants du regard, même pour cinq minutes le temps de se préparer. Diya souligne une relation difficile qu'elle a eue avec une intervenante qui à

chaque fois elle me fait pleurer. Elle se comporte avec moi, c'est comme si je suis réfugiée, que je viens de l'Inde et que je sais rien qu'est-ce que c'est que le Canada, c'est comme si je suis ignorante, c'est comme si je suis analphabète, c'est comme si je suis une rien. Elle me fait sentir ça ! Pis j'aime pas, j'aime pas, j'ai pas passé douze ans au Canada pour que tu te comportes avec moi de cette manière. C'est pour ça que ça passe pas.

4.2.5.3 Regard sur l'apport des maisons d'hébergement

Pour ce qui est de l'accompagnement reçu en maison d'hébergement, étant séparée depuis plus de deux ans, Diya souhaitait recevoir

un soutien au niveau de mon choc auprès de mes enfants, auprès de l'information que j'ai eue⁴, auprès des événements que je vis, pas auprès de la violence conjugale. C'était ça que la majorité des intervenantes n'ont pas pu comprendre.

Diya rapporte ne pas ressentir le besoin de travailler « sur la culpabilité », sur son estime personnelle, sur les raisons d'être restée avec son conjoint. Diya soulève le fait que l'aide dont elle avait besoin se situe plutôt auprès de ses démarches car il fallait qu'elle

⁴ Les enfants ont été victimes d'agressions sexuelles de la part de leur père.

ferme la garderie⁵, il faut que j'appelle les parents, [...] pis faut que je donne le chômage à mon employée, que je paie Revenu Québec, Revenu Canada, la CSST, toutes ces choses [...], j'ai besoin que tu m'aides à me concentrer sur mes démarches, voilà, c'est ça ce que faisait mon intervenante principale avec moi [...] elle comprend qu'est-ce que j'ai besoin.

Diya rapporte avoir vécu le même problème avec l'intervenante qui l'a accompagnée lors de son séjour en maison de deuxième étape⁶. Diya nous dit qu'

à chaque fois que je la rencontre, elle me considère, c'est comme si je viens juste d'être violée. « Mais ça fait trois ans que je me suis séparée madame, je suis pas là parce que j'étais battue, ça fait trois ans que j'étais battue, ça fait trois ans que j'ai réglé l'affaire comme on dit, je suis pas là pour parler de comment il m'a frappée.

Elle décrit l'intervenante comme « trop dure, trop stricte, pas stricte mais trop sec dans ses mots. Et cette sécheresse des mots, moi ça me fait mal ».

Diya nous fait aussi part du soutien que les femmes se donnent entre elles. Diya mentionne qu'elles ont toutes le même objectif, celui de

rétablir leur vie, [...] reprendre le contrôle de leur vie, ça c'est un point en commun [...] on se soutient, on s'entraide, on se garde les enfants, on se parle le soir, on fait des café-rencontres, on essaie de s'entraider nous-mêmes le soir ou bien le moment où on est ensemble, les soupers, les moments des soupers, on soupe toutes ensembles. Donc, on développe aussi le côté social.

⁵ Précisons que Diya avait ouvert une garderie en milieu familial qu'elle a dû fermer temporairement du fait de son séjour en maison d'hébergement.

⁶ « logement sûr offrant des services d'appui (...) et d'aiguillage aux femmes qui ont besoin d'un séjour plus long que ce que peuvent offrir les centres d'hébergement d'urgence » <http://www.alliance2e.org/public/maison-d-hebergement-de-2e-etape.html> consulté le 13 avril 2015.

4.2.6 Regard de Diya sur sa situation

Cette section aborde ce dont Diya nous a fait part concernant le regard qu'elle porte sur son conjoint, sa vie de couple et elle-même au sein de sa vie maritale, sur l'aide obtenue au Québec par son voisinage et enfin, sur elle-même.

Dès le début de leur vie commune, Diya rapporte ne pas avoir eu « confiance » en son conjoint. Ainsi, dans son contrat de mariage, Diya fixe deux conditions : « qu'il me laisse travailler si j'ai du travail et puis qu'il me laisse terminer mes études parce que je compte terminer ma maîtrise ». Diya souligne l'importance pour elle de ne pas être une femme au foyer : « moi je suis pas faite une femme qui reste à la maison ».

Concernant sa vie de couple, Diya nous informe avoir « beaucoup souffert avec lui parce que moi mon problème c'est que je l'affronte, je lui dis ça, ça, ça. Je suis pas quelqu'un qui dit « non, je vais garder ça pour moi ». Ainsi, ayant toujours eu des doutes quant au niveau scolaire de son conjoint, Diya nous informe avoir profité du dossier d'immigration pour prétexter le besoin de consulter les diplômes de son conjoint mais ce dernier a toujours refusé, alléguant qu'ils avaient brûlés. « J'ai pas avalé ! Je lui demande ses papiers «ils sont où tes papiers ? Dis-moi maintenant, entre moi et toi, je suis ta femme, dis-moi ils sont où tes papiers, dis-moi la vérité ».

Diya soulève ne pas être violente mais dans sa vie de couple, elle a dû utiliser elle aussi la violence physique pour contrer son conjoint. Ainsi, elle nous dit : « je ne suis pas une femme violente, du tout, je me suis jamais connue comme ça mais je me défends ». Eu égard à l'aide reçue par son entourage au Québec, Diya rapporte s'être sentie soutenue par son voisinage à différentes périodes. À ce propos, elle souligne avoir été « quand même pas mal entourée, je sentais le soutien ». Ceci ne l'empêche pas de nous faire part de son sentiment d'isolement, rattaché au fait que sa famille est loin et qu'elle aurait eu besoin des conseils de sa mère, manquant « d'expérience conjugale : j'étais toute seule ici, toute seule ».

Enfin, Diya pose un regard sur elle-même aujourd'hui. Elle nous précise comment elle se sentait après avoir mis son conjoint dehors :

forte, j'ai repris mes forces, j'ai repris tout, la fille qui était célibataire, je me suis repris. Parce que ça se casse, oui y a des conséquences de violence et tout et tout, mais lorsqu'on a un caractère ou une personnalité, elle s'en va jamais, elle est toujours là. Puis on la reprend.

Concernant son estime personnelle, Diya spécifie qu'elle est « correcte vu que j'ai gardé toutes mes forces [...], mon estime de moi est là, je suis fière de moi, j'ai des forces. »

En conclusion, après nous avoir mentionné les nombreux épisodes de violence physique (coups et blessures, tentatives de meurtre), Diya précise que tant :

que je suis en vie devant vous, Madame Brousse, j'ai réalisé un grand succès, je vous dis là, c'est ça. J'ai passé par pas mal de choses mais je suis devant vous, saine et sauve. Ça dit beaucoup de choses.

4.3 L'histoire de Nora

4.3.1 La rencontre avec le conjoint et la vie de couple dans le pays d'origine

La rencontre avec son conjoint a été organisée par une amie commune du couple. Nora avait trente-six ans lorsqu'elle a virtuellement rencontré son conjoint. L'amie de Nora, originaire de l'Algérie mais vivant au Québec, met Nora et son conjoint en contact via un site de clavardage. Le conjoint de Nora est originaire du Québec. Ce dernier vient la voir en Algérie sept mois après le début de leurs conversations. Nora mentionne que bien qu'ils ne se connaissent pas encore, leur « rencontre était basée déjà sur la possibilité de se marier, c'était la base de notre rencontre ». C'est la raison pour laquelle le mariage s'est déroulé pendant le séjour de son conjoint en Algérie. Nora nous informe qu'« il n'était pas venu pour qu'on se marie sur place mais on a dit si jamais on s'entend et que ça passe entre nous le courant, on pourrait entamer la procédure ». Lorsqu'elle évoque cette rencontre et les débuts de leur vie commune, Nora mentionne que « c'est sûr que la première soirée que j'ai passé avec lui j'ai dit « c'est l'homme de ma vie ». Tu passes toute ta soirée avec un monsieur, tu sympathises avec lui, vous

avez des affinités, des attirances ». Nora n'a pas vécu avec son conjoint en Algérie. Monsieur est reparti après la célébration du mariage.

4.3.2 La naissance et la réalisation du projet d'immigration

Ayant épousé un québécois, le projet est pour Nora d'aller retrouver son mari au Québec. Elle obtient rapidement son visa par le regroupement familial au bout de huit mois. Nora ne mentionne pas comment ce projet a été envisagé ni comment la décision de venir vivre au Québec plutôt que son conjoint en Algérie a été prise.

4.3.3 L'établissement au Québec

Nora était au Québec depuis sept ans lorsque nous l'avons rencontrée. Elle souligne avoir été « bien reçue » par sa belle-famille, et avoir apprécié l'aide apportée par sa belle-sœur dans sa recherche d'emploi car celle-ci « était jeune, elle était dynamique, elle avait beaucoup d'énergie, je l'aimais beaucoup ».

4.3.4 Le regard de Nora sur sa relation de couple au Québec

Concernant sa vie de couple, Nora mentionne des débuts de vie « extraordinaires », soulève que « les premières semaines, c'est sûr que pour moi le premier mois, c'était la magie, la lune de miel ». Elle porte un regard nostalgique en disant que « c'était la belle vie à l'époque ».

Toutefois, Nora rapporte que la violence est survenue assez rapidement après son arrivée. Nora nous relate qu'à peine un mois après son arrivée au Québec, « ce que j'ai pas trouvé normal mais encore là, c'est de me pousser à aller trouver un travail ». Bien que son conjoint soit très « insécure » côté financier et que Nora le comprenne, elle soulève que « c'est quelque chose qui m'a beaucoup affectée et moi j'étais dans mon coin, dans la déprime, j'étais dans le nouveau monde, la nouvelle culture ».

Nora nous fait part que l'obtention d'un emploi lui a permis de s'opposer au contrôle de son conjoint notamment concernant les achats de nourriture

parce que là, c'est moi qui faisais mes courses, donc c'est plus question que c'est lui qui choisit, je choisis mes courses, c'est moi qui achète, ça a pris une autre tournure maintenant.

Nora nous informe être une personne qui « ne se laisse pas faire ». Ainsi, Nora nous a précisé qu'à plusieurs reprises, elle a confronté son conjoint car elle se « défend assez bien ». Nora ajoute qu'elle n'est « pas restée dans mon coin à pleurer ou à subir ça, non, non, non. J'ai jamais subi avec lui, jusqu'à ce que je tombe malade ».

4.3.5 Séjour en maison d'hébergement

4.3.5.1 Connaissance et représentation des maisons d'hébergement

Le séjour de Nora a duré quatre mois et vingt jours. Nora nous informe qu'elle était suivie au service externe de la maison d'hébergement avant d'y être hébergée, sur les conseils de la travailleuse sociale du CLSC. Ce sont les menaces de mort qui ont fait paniquer Nora :

J'avais peur qu'il passe à l'acte, et puis j'avais mon cellulaire à côté de moi au cas où il voudrait me toucher. Je sais qu'il se réveille de bonne heure pour partir travailler donc je l'ai touché jusqu'à ce qu'il parte. J'ai réveillé mes enfants, je les ai habillés, je les ai emmenés à la garderie et à l'école, après j'ai été à [nom de la maison d'hébergement].

4.3.5.2 Regard sur l'accueil et le séjour en maison d'hébergement

Nora nous renseigne sur sa proximité avec son intervenante qui

était immigrante, elle comprenait, elle comprenait notre vécu, elle comprenait ce que je vivais, je la voyais plus proche que moi, de moi alors que lorsque je parlais avec les québécoises, je voyais qu'il y avait comme quelque chose qui, un feeling, que ça pénètre pas.

Nora rapporte également qu'elle aurait souhaité bénéficier de plus de soutien de la part des intervenantes pour s'occuper des enfants. Un jour par mois, la maison d'hébergement offrait la possibilité aux femmes hébergées de s'occuper de leurs

enfants et pour Nora, c'était « comme le jour de Noël ». Étant épuisée par sa situation, Nora souhaitait que ce service puisse se donner plus fréquemment.

Concernant la vie en collectivité, Nora rapporte avoir vécu des tensions avec certaines femmes hébergées. Ayant apporté beaucoup de viande halal achetée juste avant son séjour, Nora précise qu'elle cuisinait halal pour toutes les femmes alors que certaines femmes ne tenaient pas compte de sa pratique religieuse et « quand c'était leur tour de préparer à manger, elle préparait tout au porc par exemple, elle pensait pas à nous, tu comprends ».

4.3.5.3 Regard sur l'apport des maisons d'hébergement

Nora mentionne que son besoin de sécurité ainsi que les besoins de base étaient comblés. Ainsi, elle rapporte « qu'au moins j'avais un toit, j'avais de la nourriture pour mes enfants, y avait des règles et c'est normal qu'il faut respecter ».

Globalement, Nora souligne que son expérience en maison d'hébergement était « excellente » et qu'elle « étai(t) bien, je commençais à m'occuper de moi, je commençais à voir les choses plus clairement ». Elle mentionne qu'elle retournera au besoin aux services externes.

4.3.6 Regard de Nora sur sa situation

Lorsque nous nous intéressons au regard que Nora pose sur sa situation, nous constatons qu'elle évoque une certaine forme de discrimination vécue dans le cadre du travail et lorsqu'elle est allée chercher de l'aide auprès d'une travailleuse sociale. Ainsi, Nora rapporte à quel point elle a été touchée par la méchanceté des femmes québécoises rencontrées sur son lieu de travail à cause de son accent :

y a du monde qui m'ont détestée à mon premier travail parce que j'avais l'accent. Elle m'a dit « tu snobais », j'ai dit « comment ça [...] je snobe pas c'est ma façon de parler ». Nora nous informe avoir vu la haine, la méchanceté dans les yeux des madames québécoises dans l'usine. C'est juste le non-verbal qui parle, ils ont même pas besoin de te faire un faux

sourire, ils te sourient pas, ils te regardent et juste le regard « t'approche pas, n'essaie surtout pas de m'appeler, de me parler » donc, ça m'a fait beaucoup de mal aussi de voir que les gens étaient comme ça.

Concernant l'aide que Nora est allée chercher au CLSC, elle mentionne le contact avec la travailleuse sociale qui, quand

je la voyais, [...] elle a juste fait de me regarder puis après j'ai douté, j'ai dit est-ce que je suis bizarre pour qu'elle me regarde de cette façon-là ? Parce que je venais d'arriver de l'Algérie, je sais même pas parler québécois donc mon accent il est plus français.

Par ailleurs, Nora tente d'expliquer pourquoi elle a dû quitter son conjoint. Après avoir vécu des discriminations dans le cadre de son travail ayant abouties à son licenciement, Nora s'est vue fragilisée. Et pour elle, c'est parce qu'elle était fragile qu'elle n'a pas pu faire face aux comportements violents de son conjoint et qu'elle a dû le quitter. Ainsi, elle mentionne que « c'est ma vulnérabilité qui a fait que je pouvais pas, je devais sortir (de la relation) parce que pour moi, [...] c'est mon emploi, ils m'ont détruit, ils m'ont détruit ». Bien que Nora nomme des hauts et des bas dans sa vie de couple, elle ne souhaitait pas divorcer mais pour elle, « tout allait correctement jusqu'à ce que ces problèmes de travail arrivent ». Nora parle d'un sentiment de trahison ressenti par ses employeurs après son licenciement :

mon employeur, du soutien, j'en ai pas eu, j'étais ignorée, j'étais comme, l'ignorance totale. Oh mon Dieu, je pense encore au travail, il faut pas, il faut que j'arrive à gommer ça de ma tête. Parfois je pense à faire de l'hypnose, je te jure, parce que ça te laisse pas avancer, ça te détruit. Je suis fatiguée !

Nora parle semble plus marquée par ce licenciement que par les menaces exercées par son conjoint comme l'illustre son propos. Elle explique d'ailleurs que son licenciement est à l'origine de la séparation avec son conjoint.

CHAPITRE V

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DES INTERVENANTES

Après la présentation des résultats concernant les femmes, ce chapitre vise à exposer ceux que nous avons recueillis auprès des intervenantes. Ainsi, nous présenterons leur portrait socio-démographique et professionnel, leur perception du séjour en maison d'hébergement des femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine et la connaissance de l'existence des maisons, leur pratique auprès d'elles ainsi que le regard qu'elles posent sur ces femmes et sur leur situation.

5.1 Le regard de Marie

5.1.1 Informations socioprofessionnelles

Marie, originaire du Québec, a trente-cinq ans et détient un baccalauréat en sexologie. Elle travaille dans la même maison d'hébergement depuis plus de dix ans mais exerce au service externe depuis un an. Cette maison se situe sur l'Île de Montréal.

5.1.2 Caractéristiques des femmes et connaissance des maisons d'hébergement

Selon Marie, les femmes originaires du Maghreb sont « très très isolées » car elles laissent derrière elles leur famille, restée au pays d'origine. Lorsque nous lui demandons si les femmes maghrébines présentent un certain profil, Marie évoque le taux de fréquentation des maisons d'hébergement. Ainsi, elle rapporte que les femmes immigrantes sont plus nombreuses que les femmes originaires du Québec à être hébergées en maison. Puis, elle explique le phénomène en mentionnant le faible réseau social des femmes immigrantes.

Marie nous fait également part de la méconnaissance qu'ont les femmes immigrantes musulmanes originaires du Maghreb du système québécois et des services dont elles

peuvent bénéficier. Ainsi, elle rapporte l'exemple d'une femme s'interrogeant sur la possibilité que son conjoint puisse avoir la garde des enfants et sur les conséquences d'une plainte.

Enfin, Marie nous rappelle que la plupart des femmes originaires du Maghreb parlent le français ou l'anglais, ce qui permet aux femmes d'éviter l'écueil de la non-maîtrise de la langue et rend ainsi les démarches plus faciles.

5.1.3 Le séjour en maison d'hébergement

Marie rapporte que ces femmes méconnaissaient l'existence des maisons d'hébergement, les empêchant d'y venir rapidement. Ainsi, Marie mentionne que ça « prend un certain temps avant qu'elles [ne] réalisent que ça existe pis qui s'en viennent en maison d'hébergement ». Selon Marie, c'est plus fréquemment la police qui informe ou/et conduit les femmes en maison d'hébergement, mais cela peut aussi se faire par l'intermédiaire de SOS Violence conjugale ou encore, dans une moindre mesure, par les professionnels des CLSC.

Marie souligne que la durée moyenne d'un séjour pour une femme correspond environ à quatre semaines. Toutefois, celle-ci peut aller jusqu'à douze semaines si besoin. Marie rapporte que c'est souvent le cas pour les femmes immigrantes voire même un séjour encore plus long car « c'est beaucoup beaucoup de démarches, c'est des femmes, c'est difficile, c'est des dossiers lourds, un peu plus lourds qu'une femme qui connaît tout, pis qui ont le statut⁷ ».

Enfin, concernant leur séjour, Marie nous informe que la maison où elle exerce propose des accommodements pour ces femmes comme d'offrir des tapis de prière ou d'autoriser les femmes à acheter de la viande hallal si elles le souhaitent.

⁷ En référence aux femmes ne bénéficiant pas d'un statut légal au Québec.

5.1.4 L'intervention auprès des femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine

Pour ce qui est de l'intervention auprès des femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine, Marie a souligné qu'elle était comparable à celle faite auprès des femmes originaires du Québec, et ce, parce qu'elle travaille à partir du vécu de chaque femme, qu'importe sa provenance géographique. Elle part également de leurs valeurs pour aider la femme à déterminer des objectifs de travail.

Marie souligne que d'après sa pratique, les femmes immigrantes musulmanes originaires du Maghreb vivent plus de pressions sociales que les femmes québécoises. Elle rapporte que souvent, les conjoints violents vont téléphoner aux parents de leur femme pour se plaindre que celle-ci est partie, l'a abandonné. Ceci fait en sorte que les parents vont ensuite exercer des pressions sur leur fille pour qu'elle retourne auprès de son mari. Conséquemment à cela, Marie mentionne travailler plus avec ces femmes sur les scénarios de protection.

Marie rapporte une autre spécificité dans l'intervention, liée à la méconnaissance du pays d'accueil et à la perte des repères. En effet, « parce qu'elles ne connaissent pas du tout du tout, les moyens de transport, elles savent pas comment, elles sont perdues, elles arrivent dans une nouvelle ville, nouveau pays », Marie va organiser des accompagnements à travers la ville pour faire des tours de métro, de bus, etc. Marie nous informe travailler avec une équipe de bénévoles pour accomplir ce type de tâches avec les femmes qui en éprouvent le besoin.

Concernant les outils utilisés dans l'intervention, Marie spécifie que ce sont les mêmes pour toutes les femmes. Selon elle, les formes de violence sont les mêmes pour toutes les femmes et l'escalade de la violence s'exerce de la même façon. Marie précise que l'objectif général de l'intervention féministe est la « reprise de pouvoir » sur sa vie, et que cela peut se travailler peu importe la provenance des femmes. Marie demande aux femmes ce que signifie pour elles une reprise de pouvoir et quels sont leurs besoins et ainsi, élabore un plan d'intervention en fonction de ces données. Lorsque nous lui demandons quel conseil elle donnerait à une intervenante qui débiterait sa pratique,

Marie insiste sur ce sujet en conseillant de ne pas faire de distinction en fonction de l'origine des femmes mais bien de « partir du vécu personnel » de chacune.

Toutefois, comme nous le verrons dans la prochaine section, selon Marie, ces femmes sont très imprégnées des rôles traditionnels féminins. C'est pour cela que Marie travaille particulièrement avec elles à effectuer des prises de conscience, « on va parler des rôles sociaux [...], des rôles des femmes, des rôles des petites filles, ce qu'on attribue aux gars, ce qu'on attribue aux filles ».

Enfin, Marie souligne que ces femmes accordent une place très importante à la spiritualité. Ainsi, Marie nous rapporte que certaines nomment que c'est Dieu qui a envoyé des épreuves. Marie nous précise qu'elle présente aux femmes le point de vue féministe au Québec en leur disant que « c'est toi qui est venue ici, c'est ton courage qui a fait que tu es venue ici, c'est t'enlever du pouvoir de mettre toute la responsabilité sur Dieu ». L'intervenante rapporte que cela fait partie du discours des femmes et qu'alors, elle travaille beaucoup sur l'estime de soi des femmes, leurs forces :

On relève beaucoup les forces des femmes à ce moment-là : « C'est quoi que ça t'as pris toi pour venir ici, c'est quoi qui a fait en sorte que tu as décidé de venir ? C'est quoi les qualités que t'as pour surmonter les épreuves ? »

5.1.5 Regard de Marie sur les femmes immigrantes musulmanes originaires du Maghreb

Marie nous rapporte que « souvent ces femmes-là sont très très très isolées, [...] elles ont pas vraiment un réseau social très grand, la famille habite ailleurs ». Marie va plus loin en émettant l'hypothèse que ceci pourrait être la raison pour laquelle le nombre de femmes immigrantes en maison d'hébergement est supérieur à celui des femmes originaires du Québec.

De plus, Marie mentionne qu'ayant la valeur « famille » fortement ancrée en elles, les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine culpabilisent plus que les

autres femmes par rapport à la rupture familiale. Marie nous rapporte qu'elle a entendu beaucoup de femmes porter la responsabilité du bris de cette unité :

J'ai vu beaucoup de femmes de ces régions-là dire « c'est moi qui ait détruit la famille », elles se mettent beaucoup de responsabilités sur le dos de « Bah là c'est moi qui détruit la famille parce que c'est moi qui quitte, c'est moi qui est pas correct en faisant ça »

Par ailleurs, selon Marie, plus nombreuses sont les femmes maghrébines à subir des pressions familiales pour rester avec le conjoint, notamment parce qu'au Canada, le divorce est socialement accepté contrairement aux pays du Maghreb :

Oui, le divorce est quand même bien vu ici, malgré tout. C'est pas comme là-bas, tsé le divorce, ça se fait pas, tu peux pas divorcer, là t'es une moins que rien, pis t'as toute une réputation là quand tu divorces, dans ces endroits-là. Y a des femmes qui me disaient « je peux pas vraiment m'en retourner chez nous parce que je suis une fille facile dans le fond-là, parce que je suis divorcée ».

De plus, selon Marie, par rapport à des femmes québécoises qui désirent donner une autre chance au conjoint, beaucoup de femmes maghrébines qui retournent avec leur mari ne le souhaitent pas vraiment :

Y a des femmes québécoises, de toutes les nationalités, dans le fond qui vont offrir une nouvelle chance à Monsieur, mais j'ai senti des fois quand même des femmes de ces régions-là qui retournaient mais c'était pas vraiment leur désir.

L'intervenante nous partage son point de vue par rapport à ces femmes quand elles viennent en maison d'hébergement et notamment le fait qu'elle les trouve très courageuses d'utiliser cette ressource :

Parce que, avec cette pression-là, juste d'aller en maison d'hébergement, [...] aller-là, ça prend du courage mais pour ces femmes qui ont cette pression sociale de plus pis qui savent consciemment que ça va faire un raz de marée dans la famille, dans tout l'entourage pis qui viennent quand même.

De surcroît, Marie nous informe percevoir ces femmes comme étant très courageuses parce que pour elles, la séparation n'est pas juste avec leur conjoint, c'est également pour la plupart renoncer à leur famille voire même à leur pays, car la séparation les étiquette comme des « femmes faciles ». Marie précise que certaines femmes sont même retournées avec leur conjoint, ne pouvant supporter le fait de ne plus parler à leur famille :

on peut comprendre tsé, ce qu'elles vivent pis tsé, dans sa position, on ferait probablement la même chose de retourner parce que, on veut pas perdre tout notre entourage qui est malgré supportant dans certaines conditions.

Par ailleurs, Marie voit les femmes immigrantes musulmanes maghrébines comme très généreuses, « c'est le genre de femme qui va t'arriver avec un thé pis qui vont dire " hey, j'ai pensé à toi " ». Marie précise qu'elle les perçoit également très « à l'écoute des besoins des autres, très empathiques, agréables, respectueuses, généreuses, conciliantes » mais que souvent, « c'est des femmes qui s'oublent un peu, j'ai l'impression, plus que d'autres nationalités ». Marie souligne que ça fait partie de la culture et de ce que les femmes ont intégré :

Être une bonne femme, une bonne épouse, être une bonne mère. Faut que le repas soit prêt à telle heure, pis faut qu'il mange bien son mari, tsé c'est vraiment les valeurs traditionnelles, la femme dans son rôle de femme et d'épouse, c'est très ancrée chez elles. Donc elles vont faire des desserts, elles vont venir te porter du thé mais ça fait partie de leur culture.

Toujours dans ce sens, Marie les voit comme actives mais avec un « rôle défini très féminin : elles savent quoi faire dans une maison ». Selon Marie, elles sont aussi actives au niveau des finances, mentionnant l'exemple d'une femme qui travaille et qui fait vivre son conjoint.

Enfin, Marie rapporte que ce sont des femmes qui parlent peu de leurs émotions, se créant une façade en public ou dans des moments plus informels⁸. Toutefois Marie

⁸ Nous faisons ici référence aux moments du quotidien vécu en maison d'hébergement, à contrario des rencontres formelles se déroulant dans le bureau des intervenantes.

précise que le partage émotionnel se fait, mais dans les temps formels de l'intervention, dans le bureau de l'intervenante.

5.2 Le regard de Sarah

5.2.1 Informations socioprofessionnelles

Sarah est originaire du Québec, a vingt-huit ans et détient un baccalauréat en travail social. Elle travaille dans une maison d'hébergement située sur l'Île de Montréal depuis quatre ans. Il s'agit de son premier poste après l'obtention de son diplôme.

5.2.2 Caractéristiques des femmes et connaissance des maisons d'hébergement

Sarah nous rapporte que la maison d'hébergement accueille légèrement plus de femmes immigrantes, étant donné que lors de leur arrivée au Québec, ces femmes-là n'ont pas l'entourage des femmes originaires du Québec pour les aider. Tout comme Marie, Sarah mentionne que les femmes immigrantes musulmanes originaires du Maghreb sont très isolées, du fait du contexte migratoire. Et bien que l'isolement soit une des conséquences de la violence conjugale, Sarah insiste sur le fait que les « femmes immigrantes, musulmanes et arabes le sont encore plus ».

Par ailleurs, Sarah précise que selon elle, il y a au Québec depuis les dix dernières années de plus en plus de femmes venant du Maghreb. Elle rajoute que dans leurs statistiques d'accueil tenues chaque année, les femmes originaires du Maghreb sont classées avec les femmes du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord et que cette catégorie représente environ dix femmes sur quarante ou cinquante hébergées l'année précédant notre rencontre. Toujours selon Sarah, les femmes nouvellement arrivées au Québec (depuis moins de deux ans) et se retrouvant en maison d'hébergement sont « assez jeunes, de jeunes mères, des étudiantes ». Pour celles qui arrivent en maison bien qu'au Québec depuis longtemps, l'intervenante mentionne qu'elles se sentent québécoises, « que tout d'un coup, elles décident qu'elles ont trop enduré et veulent faire exercer leurs droits ».

5.2.3 Le séjour en maison d'hébergement

Sarah nous informe que le vécu des femmes ainsi que les raisons de leur séjour en maison d'hébergement sont très différentes d'une femme originaire du Québec. Malheureusement, le sujet n'a pas été approfondi. Concernant leur séjour et plus précisément la vie en communauté, Sarah précise que les femmes immigrantes musulmanes maghrébines rencontrent certaines difficultés. Celles-ci ne seraient pas liées à la provenance géographique des femmes mais plutôt à la classe sociale. En effet, Sarah rapporte que les femmes maghrébines des classes aisées peuvent trouver difficile de partager des espaces communs telles que la cuisine ou la salle de bain. Sarah décrit ces femmes comme étant « très propres » et nous informe que cela peut donc parfois engendrer des conflits avec d'autres femmes qui le sont moins.

5.2.4 Intervention auprès des femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine

Sarah souligne qu'elle travaille avec la même approche, peu importe la provenance géographique des femmes. Selon elle, une femme peut être originaire du même pays qu'elle sans avoir la même culture ou simplement méconnaître ses droits. Ainsi, Sarah précise que

dès que la personne arrive, on s'intéresse à son vécu, ses propres repères, sa propre culture mais même si elle est québécoise, sa culture peut être complètement différente de la mienne.

Bien que Sarah nomme que l'intervention soit la même, elle rapporte que certaines femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine ne connaissent pas les services au Québec. Elle appuie son propos en donnant l'exemple d'une femme qui ne connaissait pas le 911. Ceci a des conséquences dans l'intervention puisque Sarah mentionne transmettre beaucoup plus d'informations à ces femmes qu'à celles originaires du Québec.

Concernant les démarches, Sarah souligne qu'elles peuvent être différentes en fonction du sexe des enfants car l'implication du père est différente. Certains de ces pères sont, d'après notre répondante, plus déterminés à avoir la garde des enfants si ce sont des garçons ou à ce que leur femme revienne pour qu'il puisse éduquer les garçons, ce qu'ils ne feraient pas avec des filles.

Par ailleurs, Sarah nous rapporte l'implication des autres femmes de la famille, présentes auprès de la femme hébergée. Sarah mentionne que la famille a une influence sur la femme. Celle-ci peut être positive lorsqu'elle soutient les décisions prises : « Y a des membres de la famille qui peuvent l'influencer positivement, à dire " oui, t'as bien fait, on te soutient, on va t'envoyer de l'argent " », soit négative car ils ne cautionnent pas la séparation. Le cas échéant, Sarah précise qu'il s'agit souvent de pressions exercées sur la femme pour qu'elle ne brise pas l'unité familiale et y ajoute la notion de clan :

ça peut finir par des pressions sur la femme pour pas qu'elle brise la famille, le clan aussi parce que souvent, même si c'est pas forcé, ce sont des mariages qui ont été arrangés, même si la femme était d'accord, dans un contexte d'immigration aussi « bah il est déjà là, tu l'as déjà rencontré, c'est un cousin éloigné » des choses comme ça.

Pour ce qui est de cette pression familiale, Sarah parle d'un triangle de pression. Elle mentionne que la famille de la femme subit également des pressions de la part du conjoint, souvent à l'origine des pressions que celle-ci exerce elle-même directement sur la femme.

Sarah rapporte que la technologie rend plus difficile l'intervention. En effet, lorsque les femmes subissaient des pressions des membres de la famille, ces derniers appelaient directement la maison d'hébergement. Les intervenantes savaient donc que la femme avait reçu des appels et pouvait ensuite lui demander comment elle se sentait face à cela. Sarah souligne que l'arrivée des cellulaires a engendré le fait que les intervenantes ne soient plus

au courant pis après ça peut faire que « ben voyons, elle voulait faire ça pis là elle veut plus ou elle veut attendre », des fois on sent qu'on, ça c'est quelque chose qui est différent d'avec d'autres, en général, avec d'autres suivis, c'est que, c'est pas qu'on veut le contrôle mais on sent qu'on perd complètement les grippes qu'on peut avoir sur le suivi de cette personne-là.

Sarah nomme que pour pallier ce manque d'informations, elle va demander aux femmes quel type de soutien elles reçoivent de leur famille et comment elles le vivent. Quand la famille a demandé à une femme de faire ou ne pas faire telle démarche, Sarah axe son intervention sur le besoin de la femme et ce qu'elle en pense : « Nous on offre l'espace pour que la femme réfléchisse à sa propre position pis on est beaucoup dans le concret ».

Toujours en lien avec l'intervention, Sarah rapporte une difficulté avec les femmes musulmanes immigrantes originaires du Maghreb, lorsqu'elles demandent l'avis de l'Imam. En effet, selon Sarah, l'Imam va dire « quelque chose pis après, faut tout que je redéfasse parce que lui n'est pas le gouvernement du Québec, c'est pas lui qui va lui donner de l'argent, c'est pas lui qui va l'aider, fait que ça, j'ai de la misère ». Notre répondante mentionne que la principale difficulté réside dans le fait que l'Imam ne va pas toujours reconnaître la situation de violence. Elle nomme que souvent, la violence psychologique ne fait pas partie des formes de violence reconnues. De plus elle mentionne que l'Imam ne va pas vers l'émancipation des femmes et donc pas dans le sens de son intervention :

Il n'allait pas vraiment vers l'émancipation de cette femme-là pour ses droits. Il était beaucoup plus dans le « bon, je vais essayer de négocier avec Monsieur pour calmer les choses », mais non, c'est pas une question de calmer les choses, elle se sépare, elle veut ses droits. Oui ça va faire des conflits pis c'est normal, c'est pas lui qui donnait les informations et les recours pour ici.

Enfin, Sarah nomme que le lien de confiance est d'autant plus important dans ce type de situation où l'intervenante donne une information qui ne va pas forcément dans le sens de celle donnée par l'Imam. Pour Sarah, ce lien de confiance ne peut s'établir que

s'il n'y a pas de préjugés envers ces femmes et que l'on s'intéresse à leur culture, raison pour laquelle Sarah nous informe s'intéresser « beaucoup à ces pays-là, à ces femmes-là, à la danse, à la musique pis tout. Fait que des fois je peux prendre des côtés comme ça aussi pour avoir un lien ».

Bien qu'elle n'ait pas rencontré ce type de situation, Sarah a rapporté une situation dont elle avait eu connaissance au sein de la maison d'hébergement où elle travaille. Une personne s'était trouvée face à une difficulté liée à la méconnaissance du rôle des intervenantes. En effet, Sarah rapporte que certaines femmes maghrébines issues des classes aisées pensent que les intervenantes les logent, les nourrissent, les soutiennent et peuvent garder les enfants, mais rien de plus. Pour pallier ceci, une des stratégies rapportées par l'intervenante est d'informer très largement les femmes et ce, dès le premier contact téléphonique, de leur rôle mais aussi de ce qu'elles attendent des femmes, notamment d'être présentes auprès de leurs enfants ainsi que d'une à deux rencontres par semaine et d'être actives dans les démarches.

5.2.5 Regard de Sarah sur les femmes immigrantes musulmanes originaires du Maghreb

Lorsque nous avons demandé à Sarah comment elle percevait les femmes musulmanes immigrantes originaires du Maghreb, elle a déclaré les voir comme des femmes très volontaires et très engagées dans la défense de leurs droits. Pour pallier la méconnaissance des services, Sarah nous a mentionné plus haut qu'elle donnait beaucoup d'information aux femmes musulmanes immigrantes originaires du Maghreb mais une fois qu'elles y ont accès, les femmes sont déterminées. Ainsi, Sarah rapporte que « c'est sûr qu'on part pas du même niveau mais elle avait plus de volonté de faire valoir ses droits dans sa conception des droits. Après ça j'avais juste à lui donner l'information comment le faire ».

Un autre regard porté par notre répondante concerne leur détermination. En effet, Sarah rapporte les voir comme des femmes « très décidées », que ce soit dans leurs démarches ou le fait de ne pas vouloir retourner avec le conjoint une fois arrivées en maison

d'hébergement, malgré les difficultés et notamment les pressions familiales évoquées plus haut par Sarah. Notre répondante ajoute

[qu'] elles ont vraiment une capacité d'agir qui est très forte, pis elles l'ont pas oubliée. Sarah ajoute même qu'il y a comme un, pis une façon de le faire avec comme, du caractère. Ça c'est inspirant pour nous.

De surcroît, pour Sarah, l'implication des familles serait quelque chose de culturel. Elle appuie son propos en donnant l'exemple du mariage où, dans la culture maghrébine, tout le monde est impliqué à contrario d'une organisation nord-américaine ou occidentale où seul le couple est concerné :

mais je pense qu'il y a quelque chose dans la culture, pas nécessairement la religion mais la culture qui fait que, déjà un mariage dans une famille, c'est quelque chose que tout le monde se mêle déjà au début [...]. Alors que dans une culture québécoise ou française ou plus à l'occidentale, le mariage est plus un projet de couple. Y a des familles qui se connaissent pas pis c'est rare qu'on s'informe de la famille de notre chum avant de le marier. [...] Fait que je pense oui qu'il y a quelque chose dans le Maghreb, dans les pays arabes, quelque chose de culturel.

De plus, Sarah apporte un regard sur la nature de la violence vécue par les femmes immigrantes musulmanes originaires du Maghreb. En effet, Sarah soulève le fait que le conjoint exerce des menaces différentes en lien avec le statut migratoire et notamment celles de « lui faire perdre sa résidence » ou bien de ternir sa réputation au pays d'origine. Sarah nous informe ainsi que :

les menaces sont beaucoup plus fortes et des fois, malheureusement, ils font des menaces tellement, c'est des menaces graves mais c'est pas de la tuer ou d'y faire mal, fait que c'est des choses qu'elle peut même pas porter plainte sur mais qu'elle sait que ça veut dire ça. Fait qu'elle est vraiment coincée.

En lien avec ce propos, Sarah rapporte le changement de loi fédérale concernant la résidence permanente conditionnelle. Cette loi contraint les conjoints à vivre au moins deux ans ensemble après l'obtention de leur résidence permanente. Et bien que la loi

prévoit des exceptions, « si y a négligence, absence de soins, violence conjugale mais même là dans les textes, c'est pas trop clair ». Ceci a pour conséquence de rendre les situations encore plus complexes, voire même selon Sarah, d'inciter les femmes à « se dire "ok ouais je vais rester parce que sinon je perds tout, je veux pas retourner en Algérie, en Tunisie ou au Maroc" ». Fait que la crainte et le pouvoir que ça donne aux conjoints, ça c'est assez grave ».

Enfin, Sarah rapporte que les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine n'imposent pas leur point de vue religieux ce qui fait que leur séjour en maison d'hébergement se passe bien : « c'est des personnes qui vont pas nécessairement imposer leur point de vue religieux donc dans la maison, la plupart d'entre elles se fondaient à tout ça, peu importe son niveau de pratique ou pas. »

Par ailleurs, bien qu'il y ait une forte communauté arabe au Québec, Sarah mentionne que le plus souvent, les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine qu'elle reçoit en maison d'hébergement ne veulent surtout pas parler à des femmes de leur communauté. Sarah précise que bien qu'elles parlent la même langue, ces femmes seraient quand même des étrangères pour elle. Elle spécifie aussi que les femmes ne veulent surtout pas risquer de parler à une autre femme venant du même quartier dans le pays d'origine.

Enfin, Sarah souligne que les femmes immigrantes musulmanes originaires du Maghreb ont une certaine représentation de la famille, comprenant le père et la mère ayant des rôles différents, et parfois même une tierce personne apportant une aide quotidienne pour les familles des classes aisées. Sarah précise que les femmes ont un défi à réaliser au niveau de l'autonomie car elles sont passées du jouc paternel au jouc marital et une fois qu'elles se retrouvent séparées du conjoint, mère monoparentale, certaines appréhendent de devoir remplir les rôles de soins et d'autorité. Sur ce sujet, Sarah ajoute également que le statut de mère-monoparentale n'est pas socialement accepté dans les pays du Maghreb. Ainsi, elle souligne que certaines femmes appréhendent la réaction de l'entourage et du voisinage.

5.3 Le regard d'Émilie

5.3.1 Informations socioprofessionnelles

Émilie est originaire de France. Elle a vingt-neuf ans et détient un master en criminologie. Cela fait quatre ans qu'elle travaille dans la même maison d'hébergement, sur l'Île de Montréal.

5.3.2 Caractéristiques des femmes et connaissance des maisons d'hébergement

Émilie rapporte que les femmes immigrantes musulmanes originaires du Maghreb hébergées dans la maison où elle travaille sont plutôt des femmes nouvellement arrivées au Québec. Émilie précise aussi que la tendance suit la courbe de l'immigration au Québec, raison pour laquelle selon elle il y aurait une augmentation des femmes immigrantes musulmanes originaires du Maghreb hébergées ces dix dernières années. Quant au statut d'immigration, Émilie souligne que la majorité des femmes immigrantes hébergées arrivent avec un statut de parrainage, « ce qui rend encore plus difficile, l'emprise plus forte pis les démarches plus compliquées aussi ». Émilie ajoute que ce statut entraîne un isolement d'autant plus important et mentionne que certaines femmes peuvent rester dans une situation de violence conjugale pendant plusieurs années parce qu'elles sont « extrêmement isolées ». Émilie précise aussi que l'isolement est accentué par le fait que les femmes ont « peu ou pas d'entourage à Montréal ou au Québec », ce qui rend la situation encore plus complexe qu'une autre femme qui serait également aux prises avec une situation de violence conjugale.

5.3.3 Le séjour en maison d'hébergement

Étant donné que les femmes hébergées sont arrivées récemment au Québec, Émilie rapporte qu'elles ne connaissaient pas l'existence des maisons d'hébergement et y sont référées par le CLSC ou par la police suite à une intervention.

D'après Émilie, certaines femmes immigrantes musulmanes originaires du Maghreb peuvent rencontrer quelques écueils pendant leur séjour, notamment concernant la vie en collectivité en lien avec l'éducation des enfants. Selon notre répondante, ces mères n'ont pas eu la possibilité d'exercer un rôle d'autorité sur les enfants, rôle dévoué au père et lorsqu'elles se retrouvent seules avec les enfants, l'apprentissage de ce nouveau rôle peut prendre du temps, ce que peuvent trouver difficiles les autres femmes hébergées.

Enfin, Émilie précise que, bien que son propos ne soit pas appuyé sur des statistiques, elle pense que les femmes immigrantes musulmanes originaires du Maghreb font plus d'allers-retours que les autres avant de se séparer définitivement de leur conjoint.

5.3.4 L'intervention auprès des femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine

Selon Émilie, l'intervention auprès de femmes immigrantes musulmanes originaires du Maghreb est différente de celle qu'elle pratique avec des femmes originaires du Québec.

Émilie mentionne tout d'abord que les femmes immigrantes musulmanes originaires du Maghreb, étant donné qu'elles sont récemment arrivées au Québec, méconnaissent leurs droits et les ressources auxquelles elles peuvent avoir recours. Pallier cette méconnaissance constitue tout un bout de l'intervention.

Émilie rapporte ensuite qu'il peut être difficile de respecter le rythme de chaque femme, surtout quand elles sont référées, notamment par la Police alors qu'elles n'étaient pas forcément prêtes à venir en maison d'hébergement. Émilie précise ainsi que

C'est pas forcément leur cheminement à elle [...] y a beaucoup d'intervenants qui s'activent autour mais finalement, on se rend compte qu'on peut aller plus vite que le cheminement de la femme aussi.

Par ailleurs, Émilie souligne le fait que pour pallier la méconnaissance des ressources, services et codes du pays d'accueil, elle accompagne plus ces femmes dans leurs démarches. Émilie précise que c'est pour leur apprendre à « défendre leurs droits pis

comment elles peuvent [...] parler à un agent administratif parce qu'elles ne savent pas ce qu'elles peuvent faire, ne pas faire ». Émilie tient à préciser qu' « elles ont moins d'autonomie au départ au niveau des appels, pas parce qu'elles ne sont pas capables mais parce qu'elles ne savent pas comment ça se passe ».

De plus, Émilie évoque une autre spécificité dans l'intervention auprès des femmes immigrantes musulmanes originaires du Maghreb, les démarches reliées au statut migratoire. En effet, selon notre répondante, les « dernières lois par rapport à la résidence conditionnelle [...] rendent les démarches pas mal plus compliquées ». Nous ne reviendrons pas sur cette loi qui a déjà été en partie rapportée par Sarah.

De surcroît, Émilie mentionne ne pas aborder l'identification à la violence de la même manière avec les femmes immigrantes musulmanes originaires du Maghreb. Sans en dire plus, Émilie soulève toutefois avoir déjà utilisé dans sa pratique la Roue Musulmane de la Violence Familiale, adaptation du modèle américain de la Roue du Pouvoir et du Contrôle⁹.

Sans plus de précision, Émilie rapporte aussi que les enjeux pour les femmes immigrantes musulmanes originaires du Maghreb sont différents, par rapport à la famille et à la peur de dénoncer la violence. Émilie précise qu'elle va prendre plus de temps avec ces femmes, pour donner toutes les informations permettant une décision éclairée :

c'est sûr qu'on n'abordera pas les choses de la même manière, [...] disons qu'on va peut-être prendre plus le temps de vraiment comme tout expliquer pour s'assurer, y a plus de choses à expliquer dans le fond comme pour vraiment comprendre c'est quoi les droits, comment les défendre pis qu'est-ce qui se passe si tu fais telle démarche, c'est quoi les conséquences, pour qu'elle puisse vraiment elle prendre la décision qu'elle souhaite, qui lui convient mais en ayant toutes les informations.

Émilie évoque de plus la présence d'une différenciation en fonction du sexe qui a un impact dans les démarches et notamment concernant la garde des enfants puisque selon

⁹ Vous trouverez ces deux outils à la fin du mémoire en annexe A et B.

elle, les conjoints des femmes immigrantes musulmanes originaires du Maghreb vont « moins chercher la garde d'un enfant quand c'est une fille ». Cela va donc influencer les démarches concernant la garde légale des enfants.

Par ailleurs, lorsque je demande à Émilie si elle se sent suffisamment outillée pour intervenir auprès des femmes immigrantes musulmanes originaires du Maghreb, elle fait référence à une situation où malgré la concertation, aucune piste commune n'a été proposée pour accompagner une femme identifiée comme à risque de crime d'honneur. Bien que la concertation ait permis une « conclusion commune », Émilie rapporte qu'elle aurait aimé trouver des outils pour savoir quoi faire dans cette situation.

De plus, toujours en lien avec sa pratique, Émilie soulève avoir été choquée par les propos racistes de partenaires lors de réunion de concertation. Elle précise que ces propos ont été tenus « dans le contexte du débat sur la Charte ».

Enfin, Émilie rapporte l'importance, dans la pratique auprès des femmes immigrantes musulmanes originaires du Maghreb, non seulement d'être à l'écoute mais également de ne pas « raisonner avec nos lunettes peut-être plus occidentales ou québécoises, de vraiment comme de chercher à comprendre son cheminement à elle, pis tous les enjeux qui peut y avoir ».

5.3.5 Regard d'Émilie sur les femmes immigrantes musulmanes originaires du Maghreb

Dans cette section, nous ferons référence au regard qu'Émilie a porté sur différents aspects : sur la dénonciation de la violence et l'influence de l'entourage, sur la façon dont les femmes immigrantes musulmanes originaires du Maghreb vivent la séparation et enfin, sur les femmes elles-mêmes.

Dans un premier temps, Émilie nous parle de la difficulté que peuvent avoir ces femmes à dénoncer la violence vécue. Émilie fait le lien avec l'influence familiale en mentionnant que les familles ne souhaitent pas exposer la situation publiquement :

Pis après c'est aussi, y a un cheminement à faire sur dénoncer ce qui s'est passé qui peut être plus difficile pour ces femmes-là, on peut voir aussi de l'appréhension de l'entourage, même qui est dans le pays d'origine pour pas mettre la violence sur la place publique.

Ainsi, Émilie nomme que ces femmes vivent plus de pressions familiales que d'autres femmes, notamment pour ne pas aller au bout de la démarche de séparation qui serait ultimement le divorce :

Y en a quand même plus mais y a des entourages qui sont très supportant aussi mais dernièrement, on a plus eu des entourages qui sont pas, c'est ça, qui vont faire pression pour, mettons par rapport au divorce, dans les démarches, qui vont peut-être plus aller vers la séparation parce que finalement le divorce, non, c'est comme trop gros comme décision pis ça remettrait en question trop de choses aussi.

Lorsque nous demandons à Émilie si des femmes originaires du Québec pourraient vivre ce type de pressions familiales, celle-ci nous répond que c'est la nature des pressions qui peuvent être différentes :

Ce que moi je ressens, c'est comme un espèce de poids peut-être culturel ou de poids comme « non, faut pas divorcer, faut pas porter plainte parce que ça va amener comme toutes sortes de conséquences », pis, on voit moins ça auprès des femmes québécoises. Mais il y aura peut-être d'autres arguments pour faire pression, c'est peut-être juste pas les mêmes qui sont utilisés.

Concernant la manière dont les femmes vivent la séparation, Émilie nous informe percevoir plus de culpabilité chez les femmes immigrantes musulmanes originaire du Maghreb, liée à la déception qu'elles vont engendrer dans leur famille. Toutefois, Émilie rapporte que tous les entourages ne sont pas opposés à la séparation et que lorsque les femmes ont le soutien de leur famille, les séparations se passent en général beaucoup mieux.

Par ailleurs, Émilie rapporte que l'éducation des enfants et le lien qui en découle diffèrent en fonction du sexe de ces derniers. Elle cite l'exemple de deux femmes qui avaient des difficultés à éduquer seules leurs enfants pendant leur séjour en maison

parce que lorsqu'elles vivaient avec leur conjoint, elles n'avaient pas le droit d'élever leur fils puisque ceux-ci étaient des garçons. L'éducation revenait au père, empêchant ainsi à la mère de créer un lien avec son garçon.

Enfin, lorsque nous demandons à Émilie comment elle perçoit les femmes immigrantes musulmanes originaires du Maghreb, elle répond :

qu'elles sont actives quand elles ont pris la décision, que c'est clair, que c'est leur décision de partir. Elles vont chercher pis, avec leurs moyens, la connaissance qu'elles ont des réseaux, elles vont essayer comme, de trouver l'information pour sortir de là.

Émilie nomme que les femmes immigrantes musulmanes originaires du Maghreb peuvent être plus ambivalente que les autres femmes du fait de la « pression culpabilisante » exercée par le conjoint, par la famille qui les empêche ou rend plus difficile le fait « d'avoir leurs propres pensées dans le fond sans être envahies ». Émilie souligne aussi le fait que la femme immigrante musulmane originaire du Maghreb se voit plus significativement remettre « la responsabilité de la situation sur elle ».

CHAPITRE VI

DISCUSSION

Après avoir présenté les résultats de notre recherche, ce chapitre vise à apporter un regard analytique sur le matériau recueilli et à répondre à notre question de recherche que nous rappelons ici : Quel regard les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine portent-elles sur leur expérience de violence conjugale et quel regard les intervenantes en maisons d'hébergement portent-elles sur les expériences de ces femmes ?

Ainsi, le chapitre se divise en deux sections. La première fait état du regard que les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine et les intervenantes rencontrées portent sur les expériences de violence conjugale de ces femmes dans le rapport avec le conjoint ainsi que dans le contexte migratoire dans lequel elles vivent leur expérience de violence conjugale. Tandis que la deuxième section s'attache à présenter le regard des femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine et des intervenantes sur le séjour et l'intervention en maison d'hébergement. Le séjour en maison d'hébergement ayant constitué un tournant dans leur expérience, il semblait plus pertinent de le traiter comme élément plus spécifique et isolé de l'expérience des femmes.

6.1 Regards sur les expériences de violence conjugale des femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine

Après la mise en lien des entrevues faites avec les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine et les intervenantes, on peut remarquer que le regard des femmes et celui des intervenantes ne se sont pas posés sur les mêmes sujets.

6.1.1 Des regards différents dans leur temporalité

Avant d'évoquer leur séjour en maison d'hébergement, les femmes se sont attardées sur les circonstances de la rencontre avec leur conjoint, sur les difficultés vécues au sein de leur vie de couple, sur le contexte lié au projet d'immigration, sur l'aide et les écueils rencontrés à l'arrivée au Québec et enfin, sur la façon dont elles réagissaient face au comportement violent et/ou contrôlant de leur conjoint. De leur côté, les intervenantes ont évoqué différents sujets relatifs à cette population des femmes mais leur regard s'est posé au moment de l'arrivée des femmes en maison d'hébergement. Aucune n'a parlé de la vie de couple des femmes, du contexte au moment de l'arrivée au Québec et des réactions des femmes face à la violence du conjoint. La grille d'entrevue a certainement joué un rôle puisque la grande majorité des questions portaient sur le séjour des femmes. Cependant, deux questions¹⁰ portaient sur la manière dont les intervenantes percevaient les expériences de ces femmes et ainsi que sur le regard qu'elles posaient sur les femmes elles-mêmes. Bien qu'il paraisse quelque peu logique que les intervenantes nous parlent des femmes au moment où elles les rencontrent soit lors de leur arrivée en maison d'hébergement, on peut se demander les raisons pour lesquelles certains éléments de vie passés des femmes n'ont pas été abordés. Pourquoi le regard des femmes et celui des intervenantes sont-ils dans des temporalités différentes ? Les sujets évoqués par les femmes sont-ils une manière d'expliquer pourquoi elles ont vécu cette expérience ? Du côté des intervenantes, est-ce parce qu'elles sont dans une logique d'intervention, partant de la femme dans un « ici et maintenant », à partir de comment elle se présente aujourd'hui ?

¹⁰ 1) Selon vous, quelles sont les difficultés que rencontre une femme musulmane vivant de la violence conjugale qui a émigré au Québec ? A-t-elle des difficultés que n'aurait pas une femme originaire du Québec vivant aussi de la violence conjugale ? 2) Quel regard portez-vous sur la situation de ces femmes ? Comment les voyez-vous ?

6.1.2 Des regards divergents sur un même objet : le rôle de la famille

Les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine et les intervenantes ont toutes posé un regard sur le rôle de la famille et notamment, sur les pressions exercées par celle-ci pour que les femmes restent ou retournent avec leur conjoint.

Des auteures ont identifié que les difficultés d'accès aux services d'aide en violence conjugale pour les femmes immigrantes viennent de pressions familiales, c'est-à-dire que les femmes subissent des pressions de la part de leur famille pour ne pas se séparer du conjoint et que l'origine en serait leurs valeurs et/ou croyances religieuses (Zorbas, 2002). Nos entrevues viennent corroborer ces propos puisque les trois femmes rencontrées ont mentionné avoir subi des pressions de la part de leur famille. Toutefois, bien qu'il apparaisse que le divorce soit socialement mal accepté en Algérie, la religion n'est pas mise en cause pour autant. Fatiha a même précisé que l'islam ne préconisait pas de rester avec un conjoint violent. Ce qu'il ressort de notre recherche sur ce sujet, c'est que les femmes de notre étude accordent une importance particulière au mariage. Cette institution du mariage représente beaucoup à leurs yeux, alors qu'elle est plutôt en déclin en Amérique du Nord. Les intervenantes attribuent à cette valeur une origine religieuse mais qu'en est-il exactement ?

Par ailleurs, en lien avec les pressions familiales, les intervenantes ont souligné que les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine vivent plus d'ambivalence que d'autres femmes du fait de l'influence maritale et familiale. On voit ici le regard explicatif des intervenantes sur la raison de cette ambivalence. Pour quelles raisons les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine vivent plus d'ambivalence que d'autres femmes ? C'est probablement ce que cherchent à comprendre les intervenantes en posant ce type de regard sur la situation des femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine.

Les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine, bien qu'avant évoqué les pressions familiales, n'ont pas un regard explicatif. Elles ont mentionné vivre des pressions familiales comme un facteur parmi d'autres dans leur expérience de violence

conjugale. D'ailleurs, les femmes n'ont pas évoqué de difficulté liée à l'influence de leur famille ou de leur conjoint dans les choix qu'elles ont faits.

6.1.3 Un regard sur les femmes et sur elles-mêmes

Les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine et les intervenantes ont toutes posé, à un moment ou un autre en évoquant les expériences de violence conjugale des femmes, un regard sur qui sont ces femmes et comment elles les/se perçoivent.

Rappelons que les intervenantes ont parlé de courage, d'empathie à l'endroit des femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine. Les intervenantes lient ce courage aux pressions familiales. Ainsi malgré les pressions familiales que les femmes vivent afin de ne pas quitter leur conjoint ou de retourner auprès de lui, elles décident cependant de venir en maison d'hébergement. Les intervenantes perçoivent-elles les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine comme plus courageuses que d'autres ?

Les intervenantes ont aussi souligné l'aspect volontaire et engagé des femmes lorsqu'elles s'affairent dans la défense de leurs droits. En effet, une fois que les intervenantes ont donné aux femmes toutes les informations leur permettant de faire valoir leurs droits, ces dernières sont déterminées dans leurs démarches. C'est un regard qui concerne ce que sont les femmes lorsqu'elles se trouvent en maison d'hébergement. Un regard qui se pose sur un moment précis de l'expérience des femmes.

Les femmes ont quant à elles posé un regard sur qui elles sont au moment de l'entrevue, un regard ayant survolé tout ce par quoi elles sont passées et soulignant la force de qui elles sont aujourd'hui. C'est un regard introspectif qui a pris du recul par rapport à l'expérience vécue.

6.1.4 Regard sur une expérience de discrimination

Seule Nora a évoqué les discriminations vécues dans la sphère publique. Toutefois, eu égard à la place que cette situation a pris dans sa vie et au regard qu'elle a posé dessus, il nous semblait important de s'y attarder.

Bien que ce sujet soit très peu abordé dans la littérature francophone, Osmani et Bendriss s'y sont intéressées. En utilisant une approche intersectionnelle pour dégager une typologie des violences faites aux femmes arabes et musulmanes, Osmani (2007) a ainsi démontré que celles-ci vivaient des discriminations et du racisme dans l'espace public façonnant leur expérience de la violence conjugale vécue dans l'espace familial. L'expérience de Nora illustre parfaitement ce constat. En effet, nous pouvons remarquer, d'après les propos de Nora, que son congédiement, faisant suite à toute une série d'évènements où elle s'est sentie trahie par ses employeurs, a été plus dramatiquement vécu que son expérience de violence conjugale. Elle va même jusqu'à exprimer le fait que ce licenciement l'a rendue vulnérable à la violence de son conjoint. S'inscrivant dans un cadre constructiviste, Bendriss confirme quant à elle la pluralité des identités des femmes, et montre comment les représentations sociales que l'on a des femmes arabes ont un impact sur leur vie et comment elles mènent au racisme. Elle démontre également que l'identité « n'est pas une donnée objective primordiale mais bien le produit d'un processus dynamique de construction sociale, historique et politique » (Bendriss, 2005 : 32).

Le récit de Nora nous permet de mieux comprendre comment son regard sur son expérience professionnelle s'est construit. Ainsi, Nora a évoqué plusieurs expériences de travail dans son pays d'origine durant lesquelles elle a ressenti une forme de trahison¹¹. Ces différentes trahisons successives peuvent expliquer la façon dont Nora a vécu son licenciement au Québec. Lors de l'entrevue, Nora a passé beaucoup de temps à nous parler de ses différentes expériences de travail. Ceci donne un bon

¹¹ Elle s'est entre autres fait voler de l'argent et des tissus par un employé qu'elle avait embauché et ne s'est pas fait payer pour des robes qu'elle a réalisées pour des particuliers.

indicateur de l'importance qu'a pour elle cet aspect de sa vie et nous permet de mieux saisir le regard qu'elle porte sur ses expériences.

Par ailleurs, Bendriss confirme que le travail, tout comme les transports en commun et l'espace scolaire et universitaire, est une sphère où les femmes arabes et musulmanes vivent beaucoup d'agressions, d'exclusion, de discriminations. L'auteure précise que la sphère professionnelle est la « sphère sociétale où il y a le plus de discriminations nuisant à l'insertion des femmes arabes » (Bendriss, 2005 : 306). Or, aucune intervenante n'a posé un regard sur cette forme de violence qui peut être vécue par les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine. Bien que le mandat des intervenantes en maison d'hébergement consiste à travailler sur la violence conjugale, on peut se demander pour quelles raisons ce sujet n'a pas été abordé par les intervenantes. La raison pour laquelle les femmes se trouvent en maison d'hébergement est-elle une partie plus importante pour les intervenantes lorsqu'elles posent un regard sur les femmes ? Par ailleurs, comment cette expérience de discrimination teinte-t-elle l'expérience qu'ont les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine de la violence conjugale ?

Les femmes immigrantes musulmanes originaires du Maghreb ont une réalité recouvrant des facteurs très divers complexifiant leur vécu de violence conjugale. Et bien qu'elles soient hébergées parce que leur conjoint est violent, il semble important de bien saisir ce qu'elles viennent chercher en maison d'hébergement, ce qui semble important pour elles à l'intérieur de leur expérience. En effet, l'approche intersectionnelle reposant sur le caractère construit des identités sociales, nous amène à voir les femmes non pas à l'intérieur de relations de pouvoir mais à identifier comment « les rapports de pouvoir s'actualisent dans l'expérience des femmes » (Flynn, Damant, Bernard, en référence à Prins, 2014 : 36).

6.2 Regard sur le séjour et l'intervention en maison d'hébergement

Concernant le séjour des femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine en maison d'hébergement, il est ressorti que le regard des femmes ne s'est pas posé sur les mêmes enjeux que ceux évoqués par les intervenantes.

Les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine, dans leur regard, abordent des sujets concernant le type d'accueil reçu en maison d'hébergement, leurs besoins, ce à quoi elles s'attendaient, l'aide reçue et les impacts de celle-ci, ainsi que le rapport avec les intervenantes et les autres femmes hébergées.

Quant aux intervenantes, leur regard s'est posé sur les difficultés vécues par les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine dans le cadre de la vie en collectivité.

6.2.1 Regard sur le séjour

6.2.1.1 Regard sur l'accueil

Concernant l'accueil, les femmes ont toutes posé le même regard en évoquant un accueil chaleureux, maternel. Ce qui semble être important dans leur expérience est le lien particulier créé avec l'intervenante qui les a reçues à leur arrivée. Selon les femmes, ce lien particulier de confiance se crée par le contexte de l'arrivée. On peut penser à Diya qui rappelait avoir « mouillé (l) épaule (de l'intervenante)».

Les femmes ont aussi posé un regard sur leur rapport avec d'autres intervenantes. Lorsqu'elles ont évoqué les difficultés rencontrées au niveau de leur lien avec certaines intervenantes, les femmes ont fait référence à l'identité celles-ci. Les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine se sont senties plus complices avec une intervenante immigrante ou de la même origine. On remarque ici, grâce au regard posé par les femmes, l'importance qu'elles accordent au lien de complicité à créer avec les intervenantes en maison d'hébergement.

6.2.1.2 Regard sur les besoins

En ce qui a trait à leurs besoins, les femmes ont rapporté avoir reçu la sécurité physique, financière et alimentaire à laquelle elles aspiraient. Toutefois, les mères auraient souhaité recevoir plus d'aide pour s'occuper des enfants afin qu'elles puissent se reposer¹². Certaines ont évoqué leur épuisement à leur arrivée en maison et leur souhait de pouvoir dormir. Les entrevues ont montré que ce besoin revêt une grande importance pour les femmes mais les mères sont dans l'impossibilité de se reposer tout en maintenant une surveillance constante sur les enfants. Les intervenantes semblent percevoir ce besoin de repos puisque souvent et tel que rapporté par Fatiha, les intervenantes proposent aux femmes d'aller se reposer avant qu'elles ne leur expliquent les différents règlements régissant la vie en collectivité¹³. Toutefois, cela n'est pas possible pour les mères. Bien que les intervenantes perçoivent ce besoin, y accordent-elles la même importance que les femmes ?

De plus, on peut imaginer que ce besoin soit élargi à toutes les femmes mais à la différence des femmes québécoises, les femmes immigrantes musulmanes maghrébines n'ont pas leur famille pour leur offrir ce « répit ». Les besoins des femmes viennent ici confronter les normes organisationnelles des maisons d'hébergement. Ce type de conflit, identifié par Rinfret-Raynor *et al.*, (2013), pourrait peut-être engendrer un questionnement des normes en vigueur afin de s'assurer que la règle ne soit pas néfaste aux besoins des femmes. Toutefois, comment tenir compte des spécificités liées aux femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine, voire toutes autres femmes immigrantes n'ayant pas ou peu de réseau social, dans le cadre d'un organisme où des règles doivent régir le bon fonctionnement de la vie en collectivité ? Comment remettre en question le modèle existant ? Dans quelle mesure cela est-il possible ? De quelle manière le réfléchir et le mettre en place ?

¹² Le règlement des maisons d'hébergement préconise la présence et la surveillance, en tout temps, de la mère auprès de ses enfants.

¹³ Fatiha rapportait avoir apprécié que l'intervenante la laisse dormir avant de prendre connaissance des règles de la maison d'hébergement car celle-ci n'avait pas d'enfant à s'occuper.

6.2.1.3 Regard sur les difficultés de la vie en collectivité

Tout comme pour l'expérience de discrimination, seule Nora a évoqué avoir mal vécu certaines tensions avec les autres femmes hébergées, liées au respect de sa pratique religieuse. Toutefois, la force des mots utilisés pour en parler a révélé l'importance accordée par Nora à cette partie de son expérience en maison d'hébergement.

En effet, rappelons que Nora s'est sentie affectée par le fait que les autres femmes ne cuisinaient¹⁴ pas hallal¹⁵ quand c'était leur tour de préparer le repas, ou qu'elles cuisinaient avec du porc. On touche ici à la notion de la diversité culturelle et religieuse en maison d'hébergement. Si certaines maisons n'interdisent pas aux femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine d'acheter de la viande hallal et tel que rapporté par les intervenantes, il leur appartient toutefois de gérer cet aspect de leur vie et d'acheter elles-mêmes leur viande. Les maisons d'hébergement n'auraient-elles pas, eu égard au contexte actuel, un rôle à jouer dans l'ouverture à la diversité ? Il paraît malgré tout évident que la gestion quotidienne d'une maison d'hébergement, avec les mouvements liés aux hébergements, n'est pas chose facile. Nora a néanmoins souligné avoir été blessée par le manque d'ouverture d'autres femmes hébergées ne prenant pas en compte sa spécificité alimentaire.

Quant aux intervenantes, elles ont posé un regard sur l'origine des difficultés que rencontrent les femmes dans la vie en collectivité. Rappelons que pour Sarah, une des difficultés vécues par les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine est la réticence à partager les espaces communs. Sarah pose un regard qui tente d'expliquer l'origine de cette difficulté. Pour elle, la difficulté est vécue par des femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine appartenant à la classe aisée. Ces femmes étant très propres selon Sarah, elles tolèrent difficilement un niveau de propreté

¹⁴ En maison d'hébergement, chaque soir, une femme est chargée de préparer le souper pour toutes les autres.

¹⁵ Nora nous avait précisé qu'elle avait apporté de chez elle beaucoup de viande hallal à son arrivée en maison d'hébergement, dont les femmes auraient pu se servir.

différent. Mentionnons que cette difficulté n'est pas ressortie lors des entrevues avec les femmes rencontrées.

Émilie a évoqué quant à elle que les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine avaient des difficultés dans la vie en collectivité mais liées à l'éducation des enfants. Comme mentionné dans le chapitre précédent, d'après Émilie, les pères empêchent les mères immigrantes musulmanes d'origine maghrébine d'éduquer leurs fils et donc de créer un lien avec eux. Se retrouver seules avec les enfants en maison d'hébergement leur demande donc un temps d'apprentissage, ce qui peut gêner les autres femmes. Dans le même sens, Sarah rappelaient que les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine avaient du chemin à parcourir dans l'acquisition de l'autonomie, étant passées du joug paternel au joug marital.

Ces différentes visions renvoient au même processus, celui de considérer les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine comme des victimes d'un sexisme culturel. Et tel que le mentionnent Choffat et Martin en référence à Delphy, on voit ici « l'opposition idéologique entre femmes modernes et libérées et femmes traditionnelles et opprimées, qui constitue une pensée dominante dans les sociétés occidentales » (Choffat, Martin; 2014 : 162). Ainsi, aspirant à répondre à une idéologie égalitaire entre les femmes (souhaiter que toutes les femmes soient égalitairement autonomes et émancipées), on assiste en fait à la reproduction des rapports sociaux de race, de sexe et de classe (Choffat, Martin ; 2014). Toutefois, selon le modèle de Foucault repris par Collins :

Bien que certains groupes disposent d'un pouvoir plus important que d'autres, les subjectivités minorisées ne peuvent être réduites à un cumul d'identités unilatéralement opprimées et dénuées d'agentivité. (Chbat, Damant et Flynn; 2014 : 100-101).

Cela signifie que malgré les rapports sociaux, les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine sont des actrices sociales dotées d'un pouvoir dans leurs relations sociales et leur relation aux institutions.

Voyons maintenant le regard que les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine et les intervenantes ont posé sur l'intervention.

6.2.2 Regard sur l'intervention

Encore une fois, les regards ne sont pas posés sur les mêmes sujets. Les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine ont évoqué la qualité de la relation avec les intervenantes et l'impact de cette relation sur elles-mêmes, leurs attentes concernant l'accompagnement reçu en maison d'hébergement. Quant à elles, les intervenantes ont fait référence à l'approche utilisée avec les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine, aux difficultés qu'elles rencontrent dans l'intervention auprès de ces femmes ainsi qu'à l'influence de certains enjeux migratoires, culturels/religieux ou familiaux liés aux situations des femmes sur l'intervention.

6.2.2.1 Regards divergents sur des objectifs d'intervention

Bien que globalement les femmes aient rapporté que leur séjour répondait bien à leurs besoins de base, qu'il leur aura permis de créer des liens avec d'autres femmes hébergées et qu'elles ont pu apprendre à gérer elles-mêmes des situations de conflits, il est ressorti qu'elles auraient apprécié recevoir un soutien plus adapté.

Ainsi, bien que deux intervenantes aient nommé que l'intervention portait des objectifs des femmes, de leur vécu et qu'ainsi, elle était la même pour toutes, les femmes ont fait ressortir que leurs besoins n'ont pas été pris en compte dans l'intervention. On peut penser ici à Diya qui nommait son besoin d'aide suite au traumatisme vécu après l'annonce des agressions sexuelles sur ses enfants. C'est pour protéger ses enfants qu'elle est allée en maison d'hébergement mais cela faisait deux ans qu'elle n'était plus aux prises avec une situation de violence conjugale. Or, l'intervenante insistait pour travailler sur son expérience de violence conjugale, sur son estime personnelle, bien que Diya n'en éprouve pas le besoin. On voit ici que la vision est restreinte à la violence

conjugale alors que pour Diya, être accompagnée dans son choc lié aux agressions sexuelles vécues par les enfants lui semblait prendre plus d'importance à ce moment de sa vie.

6.2.2.2 Regard sur la religion

Du côté des intervenantes, il est ressorti que certaines trouvaient difficiles d'intervenir auprès d'une femme immigrante musulmane d'origine maghrébine lorsque celle-ci va chercher des conseils auprès de l'Imam. En effet, celui-ci ne connaissant pas toujours les règlements, Sarah rapportait devoir déconstruire avec la femme le discours de l'Imam afin de respecter les lois en vigueur (concernant la garde légale des enfants et la séparation). Sarah rapportait également que l'Imam n'allait pas dans le sens de l'émancipation des femmes, souhaitant plutôt négocier avec le conjoint. On se souvient également de Marie qui, dans le cadre de ses interventions avec les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine, trouvait que les femmes s'enlevaient du pouvoir en invoquant la volonté divine.

Plusieurs auteurs ont montré que la religion est vue comme un obstacle à l'intervention, notamment si les femmes mentionnent que Dieu a voulu leur envoyer des épreuves en les plaçant dans une situation de violence conjugale (Oxman-Martinez et Krane, 2005 ; Rinfret-Raynor *et al.*, 2013). Bien que les intervenantes n'aient pas parlé d'obstacle, plusieurs ont évoqué cet aspect. La religion est ainsi vue comme venant compliquer l'intervention. Le recours à un Imam, stratégie de protection pour les femmes, est vu comme un obstacle à l'intervention. Selon les intervenantes, l'Imam a une position différente, allant à l'encontre de leur vision de la violence conjugale. Ce dernier vise la réconciliation, les compromis, quand les intervenantes parlent d'émancipation des femmes dont le seul moyen est la séparation. Bendriss rappelle que dans la littérature féministe francophone, « la femme arabe/orientale/musulmane typique est ainsi définie comme étant religieuse, concentrée sur la famille, mineure légale, non éduquée et enfermée dans l'espace domestique » (Bendriss, 2005 : 263). Elle poursuit en précisant

que, perçues comme le « produit d'une culture de soumission et d'asservissement, et dépourvues de capacité d'affirmation de soi, il est nié aux femmes arabes toute possibilité d'émancipation et d'évolution » (Bendriss, 2005 : 263).

Par ailleurs, comme évoqué dans la section précédente, Harper (2014) s'est intéressée aux narratifs sociaux concernant les expériences de violence conjugale des femmes immigrantes. Se référant aux écrits d'Anthias (2008), elle soutient que les narratifs sur les femmes immigrantes et la violence conjugale sont imbriqués aux narratifs concernant la race, le genre et l'ethnicité (Harper, 2014). L'auteure nous informe également que selon le narratif institutionnel concernant les femmes immigrantes victimes de violence conjugale, celles-ci « sont particulièrement vulnérables à la violence à cause de leurs valeurs familiales, leur culture et leur religion » incitant à penser que ces « pratiques culturelles et religieuses mainten(ant) la domination des femmes immigrantes contribuent également à la violence vécue à la maison » (Harper, 2014 : 91). Comme mentionné précédemment, ce narratif institutionnel influence grandement le narratif organisationnel présent dans les maisons d'hébergement. Cela peut permettre de mieux comprendre quelle représentation des femmes immigrantes musulmanes originaires du Maghreb se font les intervenantes et comment ce narratif peut influencer leur intervention auprès d'elles.

À l'instar de Taïbi (2013), nous pouvons constater par notre recherche que la religion a été pour certaine un soutien, un moyen auquel elles ont eu recours pour chercher une forme de protection. Le fossé est grand entre le regard posé par les intervenantes sur la religion, rendant complexe leur pratique, et celui que les femmes posent, la voyant comme une aide possible.

En conclusion à ce chapitre, notons que le regard posé par les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine nous permet d'accéder à une meilleure compréhension de leur situation mais aussi de leurs attentes en maison d'hébergement. Le regard posé par les intervenantes permet quant à lui de mieux comprendre la nature des difficultés rencontrées dans le cadre de l'intervention auprès de femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine.

Bien que par leur positionnement social, leur relation, leur vécu, les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine et les intervenantes ne partagent pas les mêmes réalités, il semble nécessaire, dans le cadre d'un service d'aide pour femmes aux prises avec une situation de violence conjugale, que les femmes et les intervenantes puissent se rejoindre.

Ce chapitre aura permis d'analyser les résultats obtenus à la lumière du cadre théorique présenté dans le chapitre deux. Quels sont les résultats significatifs qui ressortent de cette démarche ? Quelle est l'implication de ces derniers pour le domaine de la recherche et de l'intervention ? Quelles sont les pistes de recherche qui émergent à l'issue de ce travail ?

CONCLUSION

Rappelons que l'intérêt de s'intéresser aux femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine relève de plusieurs constatations. La première vient du fait que cette population constitue un groupe non négligeable puisque les chiffres soulignent la croissance constante de l'immigration de femmes originaires du Maghreb depuis les dix dernières années. Par ailleurs, peu d'études francophones québécoises se sont penchées sur les expériences de violence conjugale des femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine.

Rappelons que notre revue de littérature nous a permis de dégager différentes particularités concernant les femmes immigrantes et notamment musulmanes d'origine maghrébine. Il semblerait que les femmes immigrantes aient une conception différente de la violence des femmes originaires du Québec, les amenant à développer un seuil de tolérance élevé à cette violence. On peut toutefois questionner ceci puisque ce sont à partir des intervenant(s) que les données ont été colligées. Les femmes seraient-elles en accord avec ce point de vue ? Par ailleurs, les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine vivent des violences dans l'espace public qui façonnent leur expérience de la violence vécue dans la sphère privée. Aussi, les données de certaines études suggèrent que les discours dominants véhiculés par les médias sur les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine sont très dévalorisants et victimisants. De surcroît, certaines valeurs portées par les femmes telles que la religion sont vues comme un obstacle à l'intervention par les intervenantes alors que les femmes la considèrent comme un soutien. Bien que sur ce point, nous connaissons le point de vue des intervenantes, il semblait important d'accroître notre connaissance de leur compréhension des situations des femmes puisqu'elles sont en première ligne dans l'offre de services concernant la violence conjugale.

Ces diverses spécificités nous avaient amenée à nous poser la question suivante : Quel regard les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine portent-elles sur

leur expérience de violence conjugale et quel regard les intervenantes en maisons d'hébergement portent-elles sur les expériences de ces femmes à travers leur intervention ?

Cette question nous paraissait pertinente pour mieux comprendre ce que vivent les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine dans leurs expériences de violence conjugale mais aussi pour saisir la compréhension qu'en ont ces femmes et les intervenantes qui travaillent en maison d'hébergement. Ceci, dans le but d'améliorer les pratiques à l'endroit des femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine.

Rappelons que notre démarche a consisté en un recueil de données qualitatives par le biais d'entrevues de type récit de vie avec trois femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine, des entrevues semi-directives avec trois intervenantes en maison d'hébergement suivis d'une analyse thématique.

Pour ce qui est de nos résultats les plus significatifs, soulignons en premier lieu que les regards posés par les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine et les intervenantes en maison d'hébergement sur les expériences de violence conjugale des femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine se posent sur des éléments différents.

Concernant leurs expériences de violence conjugale, les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine évoquent un ensemble d'éléments faisant partie de leur histoire tels que les circonstances de la rencontre avec leur conjoint, les difficultés rencontrées dans le cadre de leur vie de couple, le contexte d'immigration, l'aide reçue et les écueils rencontrés à l'arrivée au Québec, leurs réactions face à la violence du conjoint et enfin, pour une femme, les discriminations vécues dans la sphère publique. Le regard que les intervenantes posent sur l'expérience des femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine se situe à l'arrivée des femmes en maison d'hébergement.

Les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine et les intervenantes ont posé un regard sur le rôle de la famille. De leur côté, les intervenantes tentent

d'expliquer pourquoi les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine vivent plus d'ambivalence que d'autres du fait des pressions familiales. Les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine évoquent les pressions familiales comme une difficulté dans leur expérience mais pas comme un obstacle à leur prise de décision.

Par ailleurs, une femme a posé un regard sur une expérience de discrimination. On a pu constater que pour elle, cette expérience a pris une grande importance dans son vécu de violence conjugale, voire même qu'elle en était la cause. Les intervenantes n'ont pas abordé les discriminations vécues par les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine.

Pour ce qui est des regards posés sur le séjour et l'intervention en maison d'hébergement, il en va de même que pour les expériences des femmes. C'est-à-dire que le regard posé par les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine ne semble pas accordé de l'importance aux mêmes enjeux que ceux nommés par les intervenantes. Ainsi, selon le point de vue des femmes sur le séjour en maison d'hébergement, il ressort l'importance accordée au lien de complicité avec les intervenantes et que ce lien se tisse plus facilement avec des intervenantes issues de l'immigration ou de la même origine qu'elles. Par ailleurs, les femmes ont rapporté ne pas avoir reçu un soutien totalement adapté à leurs besoins en maison d'hébergement et ont ressenti un manque d'ouverture à la diversité pendant leur séjour. Pour ce qui est de l'intervention en tant que telle, il ressort que la religion est perçue par les intervenantes comme rendant difficile l'accompagnement auprès de ces femmes alors que celles-ci y ont recours comme stratégie de soutien. Les femmes ont quant à elles trouvé que l'intervention n'était pas toujours adaptée à leurs besoins.

La limite que peut présenter notre recherche relève de deux éléments. Le premier concerne le recrutement des femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine qui s'est fait en maison d'hébergement. Cela présente uniquement le point de vue des femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine ayant eu recours à ce type de service. Or, il est fort possible que d'autres femmes immigrantes musulmanes d'origine

maghrébine se tournent vers d'autres organismes voire même vers leur réseau primaire ou secondaire et ainsi, avoir recours à d'autres stratégies pour se sortir de la relation violente.

En dernier lieu pour les limites, mentionnons que les trois intervenantes ont été recrutées dans seulement deux maisons d'hébergement, ce qui est susceptible de restreindre la diversité des visions.

À travers cette recherche, nous comprenons que le regard des femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine et celui des intervenantes se posent sur des enjeux différents. Cela signifie que les réalités de chacune sont différentes et l'importance accordée à certains enjeux de l'expérience des femmes n'est pas la même selon le point de vue.

Toutefois, il paraît important que les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine et les intervenantes puissent se rejoindre sur la manière d'aborder les expériences de violence conjugale des femmes. Et ce, afin que les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine reçoivent un service adapté à leur situation.

Pour ce faire, une formation à l'intervention interculturelle pourrait permettre aux intervenantes de poser un regard sur les expériences des femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine qui rejoigne plus justement celui des femmes. Ceci, dans le but de répondre de manière plus adaptée aux attentes des femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine. Toutefois, c'est sur le modèle de Bélanger que nous proposons de faire reposer cette formation. Ce modèle, au lieu de parler de choc de valeurs et d'une rencontre entre le « Nous » et le « Eux » tels que dans l'intervention interculturelle, s'appuie sur l'interaction de deux systèmes d'intelligibilité, celui de l'intervenante et de l'individu. La prémisse de ce modèle d'intervention réside dans le fait qu'il

existe une dialectique, une organisation logique et dialogique, entre : la façon de reconnaître et de décrire un problème; la façon de l'appréhender quant à ses causes, à sa gravité et à son évolution possible; enfin, la façon de tenter de le résoudre. (Bélanger, 2002 : 77)

De surcroît, eu égard à l'importance que les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine accordent à la religion, il serait intéressant que celle-ci soit prise en compte par les intervenantes. Considérer l'importance accordée par les femmes à la religion permettrait aux femmes de se sentir mieux prises en compte dans cet aspect de leur expérience. Par ailleurs, souvent évoquée comme obstacle à l'intervention, comprendre l'usage de la religion pourrait peut-être se révéler un soutien pour les intervenantes. Cela pourrait les aider d'une part dans leur compréhension des expériences des femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine mais pourquoi pas aussi dans leurs stratégies d'intervention ?

Par ailleurs, en travail social, un des fondements de la relation d'aide se situe au niveau de la qualité du rapport entre aidant-aidé. Or, un des apports de cette recherche réside dans le fait que les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine accordent une grande importance au développement d'un lien de complicité avec les intervenantes immigrantes et/ou de la même origine.

Il pourrait ainsi être pertinent pour le domaine de la recherche de questionner plus avant ce lien de complicité. Sur quoi se base cette complicité ? Pour quelles raisons il a semblé plus facile aux femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine d'être en lien avec ces intervenantes ? Comment permettre à des intervenantes québécoises de créer aussi facilement un lien avec des femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine ? Ceci, dans le but que les regards des femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine se croisent et se rejoignent.

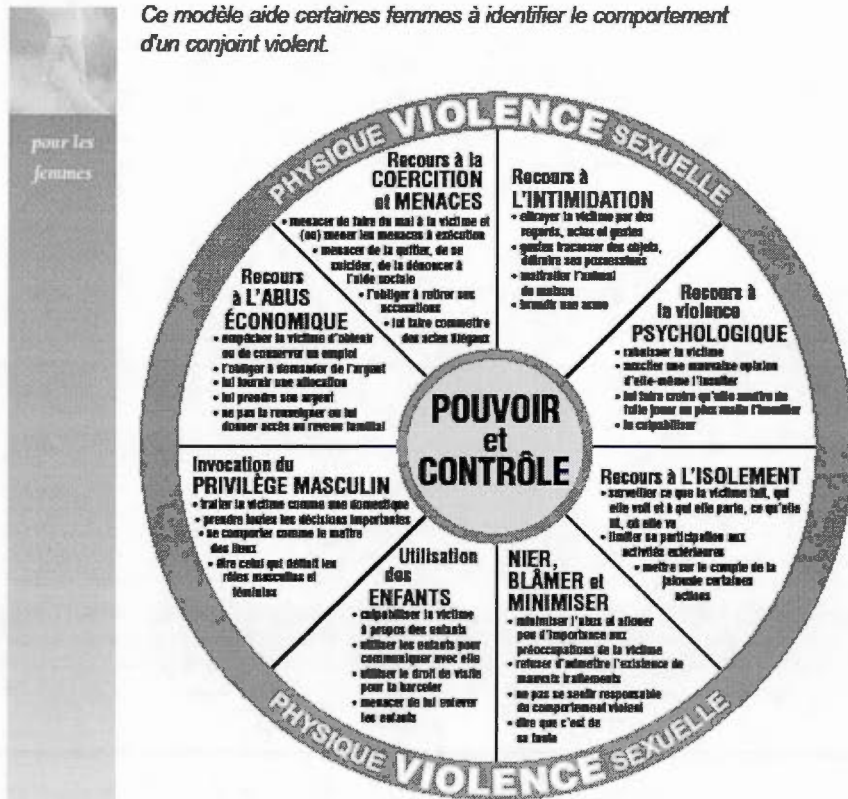
D'autre part, il apparaît tout aussi intéressant de se pencher plus avant sur la question de l'ouverture à la diversité culturelle. De quelle manière les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine vivant une situation de violence conjugale se sentent-elles prises en considération dans leur diversité culturelle lorsqu'elles fréquentent des services d'aide ? De quelle façon sont-elles accueillies lorsqu'elles évoquent leur recours à la religion ? Souhaiteraient-elles plus de lien entre l'Imam et les services d'aide auxquels elles font appel ?

En dernier lieu, nous espérons avoir suscité l'intérêt des chercheur(e)s et des étudiants afin que d'autres études se penchent sur le vécu des femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine, et ainsi faire ressortir leur réalité et lutter contre les stéréotypes dont les discours dominants actuels affublent la communauté maghrébine.

ANNEXE A

ROUE DU POUVOIR ET DU CONTRÔLE

Ce modèle aide certaines femmes à identifier le comportement d'un conjoint violent.



Élaborée par le Domestic Abuse Intervention Project, 202 East Superior St., Duluth MN 55802
(Pour voir la « roue de l'égalité », allez au site www.duluth-model.org et cliquez sur "wheel gallery")



On peut se procurer une roue du pouvoir et du contrôle pour lesbiennes et gays en visitant le site du National Center on Domestic and Sexual Violence (www.ncdsv.org)

ANNEXE B

Roue musulmane de la violence familiale
par Dr Sharifa Alkhateeb



APPENDICE A

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT DES FEMMES PARTICIPANTES

Expériences de violence conjugale de femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine : regards de femmes et d'intervenantes en maison d'hébergement

Bonjour,

L'objectif principal de la recherche à laquelle vous avez accepté de participer est de faire ressortir le regard posé par les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine sur leur expérience de violence conjugale et celui des intervenantes sur ces mêmes expériences dans le cadre de leur intervention. Elle est menée par Élodie Brousse, étudiante à la maîtrise en Travail social de l'UQAM, sous la direction de Madame Élisabeth Ann Harper (harper.elizabeth@uqam.ca). Cette étude s'inscrit dans les travaux de l'équipe de recherche TRAJETVI qui visent à mieux comprendre les trajectoires de vie et de violence des femmes vivant en contexte de vulnérabilité. Cette équipe est associée au Centre de recherche sur la violence familiale et la violence faites aux femmes.

Votre participation consiste à donner un entretien individuel au cours duquel il vous sera demandé de parler de votre expérience de violence conjugale en contexte migratoire. Il se peut qu'évoquer de nouveau cette période de votre vie fasse resurgir des émotions liées à votre vécu. Sachez que vous êtes libre d'y mettre un terme à tout moment sans en nommer la raison. Par ailleurs, nous nous réservons le droit de mettre fin à l'entrevue si un malaise se fait sentir de votre part. Sachez aussi qu'une entente a été prise avec votre intervenante pour qu'elle vous offre le soutien dont vous pourriez éventuellement avoir besoin suite à l'entrevue. Cependant cette personne n'est pas au courant de votre décision de participer ou non. Vous êtes donc libre de ne pas lui mentionner votre participation à la présente recherche. L'entrevue sera enregistrée numériquement avec votre permission et prendra environ 120 minutes.

Votre participation à cette recherche est strictement confidentielle et nous ne conserverons pas votre nom dans nos bases de données plus d'un an. À ce moment, les données écrites préalablement gardées dans un endroit sous clé et les données

numériques conservées dans un ordinateur avec système de sécurité, seront détruites. Il est à noter que les seules personnes ayant accès à ces données seront l'étudiante chercheuse et la directrice de recherche. Afin d'assurer l'anonymat, des pseudonymes choisis par vos soins seront utilisés dans le rapport de recherche et d'autres publications. Aussi, des modifications de date et de lieu (pays d'origine, date d'arrivée au Canada) seront effectuées. Nous vous transmettrons une synthèse de nos résultats si vous le souhaitez. Pour ce faire, nous vous demandons de prendre contact avec nous 9 mois après cette entrevue par courriel ou téléphone. Vous nous direz alors comment vous souhaitez recevoir cette synthèse afin d'assurer votre sécurité.

Sachez également que cette recherche a fait l'objet d'une approbation éthique transmise par le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants (CERPÉ) de la Faculté des Sciences Humaines de l'UQAM. Si vous souhaitez obtenir plus de renseignements à ce sujet, vous pouvez communiquer avec Anick Bergeron, coordonnatrice du CERPÉ au 514 987-3000, poste 3642 ou par courriel à bergeron.anick@uqam.ca.

L'étudiante chercheuse demeure disponible pour répondre à toutes les questions ou demandes d'éclaircissements que votre participation à cette recherche pourrait soulever.

Veillez accepter, Madame, mes plus sincères remerciements pour votre participation.

Élodie Brousse

brousse.elodie@courrier.uqam.ca

514-638-0780

Consentement

Je consens à participer à la recherche décrite dans ce qui précède

Nom : _____

Signature : _____

Date : _____

Adresse courriel _____

Votre signature atteste que vous avez clairement compris les renseignements concernant votre participation au projet de recherche et indique que vous acceptez d'y participer. Vous êtes libre de vous retirer en tout temps de l'étude.

APPENDICE B

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT DES INTERVENANTES PARTICIPANTES

Expériences de violence conjugale de femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine : regards de femmes et d'intervenantes en maison d'hébergement

Bonjour,

L'objectif principal de la recherche à laquelle vous avez accepté de participer est de faire ressortir le regard posé par les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine sur leur expérience de violence conjugale et celui des intervenantes sur ces mêmes expériences dans le cadre de leur intervention. Elle est menée par Élodie Brousse, étudiante à la maîtrise en Travail social, concentration en études féministes de l'UQAM, sous la direction de Madame Élizabeth Ann Harper (harper.elizabeth@uqam.ca). Cette étude s'inscrit dans les travaux de l'équipe de recherche TRAJETVI (Trajectoires de violence et recherche d'aide) qui visent à mieux comprendre les trajectoires de vie et de violence des femmes vivant en contexte de vulnérabilité. Cette équipe est associée au Centre de recherche sur la violence familiale et la violence faites aux femmes (CRI-VIFF).

Votre participation consiste à donner un entretien individuel au cours duquel il vous sera demandé de parler de votre expérience professionnelle auprès de femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine aux prises avec la violence conjugale. Cette entrevue sera enregistrée numériquement avec votre permission et prendra environ 120 minutes. Vous êtes libre d'y mettre un terme à tout moment. Cette entrevue pourra se dérouler sur votre lieu de travail ou encore si vous préférez, dans un local mis à disposition par la bibliothèque de l'UQAM afin de préserver la confidentialité.

Votre participation à cette recherche est strictement confidentielle et nous ne conserverons pas votre nom dans nos bases de données plus d'un an. À ce moment, les données écrites préalablement gardées dans un endroit sous clé et les données numériques conservées dans un ordinateur avec système de sécurité, seront détruites.

Il est à noter que les seules personnes ayant accès à ces données seront l'étudiante chercheuse et la directrice de recherche. Afin d'assurer l'anonymat, des pseudonymes choisis par vos soins seront utilisés dans le rapport de recherche, rapport que nous pourrions vous communiquer si vous le souhaitez.

Une copie numérique du rapport de recherche pourra vous être communiquée si vous le souhaitez.

Sachez également que cette recherche a fait l'objet d'une approbation éthique transmise par le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants (CERPÉ) de la Faculté des Sciences Humaines de l'UQAM. Si vous souhaitez obtenir plus de renseignements à ce sujet, vous pouvez communiquer avec Anick Bergeron, coordonnatrice du CERPÉ au 514 987-3000, poste 3642 ou par courriel à bergeron.anick@uqam.ca.

L'étudiante chercheuse demeure disponible pour répondre à toutes les questions ou demandes d'éclaircissements que votre participation à cette recherche pourrait soulever.

Veuillez accepter, Madame, mes plus sincères remerciements pour votre participation.

Élodie Brousse

brousse.elodie@courrier.uqam.ca

514-507-5351

Consentement

Je consens à participer à la recherche décrite dans ce qui précède

Nom : _____

Signature : _____

Date : _____

Adresse courriel _____

Votre signature atteste que vous avez clairement compris les renseignements concernant votre participation au projet de recherche et indique que vous acceptez d'y participer. Vous êtes libre de vous retirer en tout temps de l'étude.

APPENDICE C

CANEVAS DÉTAILLÉ D'ENTREVUE AVEC LES FEMMES

L'entrevue va débiter par un accueil chaleureux. Nous remercierons la femme d'être venue. Nous rappellerons le sujet de notre étude, quels en sont ses objectifs. Avant de valider son consentement à la participation, nous prendrons le temps de lire avec elle le formulaire de consentement. Nous nous assurerons de répondre à toutes les questions que se pose la femme avant de commencer l'entrevue. Nous insisterons sur le fait qu'elle peut prendre des pauses à tous moments, qu'elle peut décider de ne pas répondre à toute question la mettant mal à l'aise ainsi que mettre un terme à l'entrevue quand elle le désire, sans avoir à en mentionner les raisons. Le cas échéant et avant son départ, nous nous assurerons de réitérer à la participante qu'elle peut bénéficier du soutien de son intervenante.

Je présenterai à la femme le déroulement de l'entrevue avec la question centrale de l'étude, les différents thèmes abordés.

Questionnaire :

Pourriez-vous vous présenter rapidement sans mentionner votre nom (colligé dans le formulaire de consentement à part pour des raisons de confidentialité) : âge, pays d'origine, date d'arrivée au Québec, statut d'immigration.

La vie avant l'immigration : Pourriez-vous me parler de votre vie avant d'immigrer au Canada ?

Thèmes à explorer :

- Pourriez-vous me raconter les circonstances de votre rencontre avec votre ex-conjoint ? Pourriez-vous me décrire dans les grandes lignes comment se passait votre vie de couple là-bas ?
- Comment est né ce projet d'immigration ? Sa réalisation a-t-elle été compliquée ou pas ?

- Quels ont été les délais d'obtention du statut d'immigration ?
- Comment avez-vous trouvé le déroulement des démarches d'obtention de votre statut, facile, difficile, long, rapide, pourquoi ?)

L'établissement au Québec : pourriez-vous raconter comment s'est passée votre arrivée au Québec ?

Thèmes à explorer :

- Avez-vous rencontré certaines difficultés, si oui, lesquelles ? A quoi sont dues ces difficultés selon vous ?
 - Comment décririez-vous votre relation avec votre ex-conjoint pendant les premières années ?
 - La violence a-t-elle débuté après votre arrivée ?
 - Quel regard portez-vous sur le comportement de votre conjoint ?
 - Comment se manifestait la violence ?
 - Que faisiez-vous quand votre ex-conjoint était violent ?
 - A qui en parliez-vous ?
 - Des personnes significatives vous ont-elles aidée et comment ?
 - Quelle a été la réaction de ces personnes significatives ?
- Maintenant que vous êtes séparée de votre conjoint, quel est votre regard sur cette expérience ?

Le séjour en maison d'hébergement : pourriez-vous partager avec moi votre vécu en maison d'hébergement ?

Thèmes à explorer :

- De quelle manière avez-vous pris connaissance de l'existence des maisons d'hébergement ?
- Comment vous êtes-vous retrouvée en maison d'hébergement ?
- Comment vous êtes-vous sentie accueillie ?
- Comment était abordée la violence en maison d'hébergement ?

- Comment s'est passé votre séjour ?
- De quelle manière situez-vous votre expérience par rapport à ce que vous avez entendu en maison d'hébergement ?
- De quelle manière votre expérience est similaire ou différente des expériences des autres femmes que vous avez rencontrées en maison d'hébergement ?
- Les services reçus en maison d'hébergement répondaient-ils à vos besoins ? De quelle façon votre séjour en maison d'hébergement a-t-il pu être aidant ? Pourquoi ?
- Comment s'est passée la séparation avec votre ex-conjoint ? Souhaitiez-vous vous séparer ? Y aurait-il eu, selon vous, d'autres voies possibles ? Lesquelles ?
- Comment a réagi votre famille ? Avez-vous subi des pressions familiales ou d'autres personnes pour ne pas vous séparer ? Comment vous sentez-vous perçue par votre famille ou d'autres membres de votre communauté ?
- Comment se passe votre vie aujourd'hui ? Avez-vous gardé des liens aujourd'hui avec la maison d'hébergement, avec les intervenantes ou d'autres femmes qui y résidaient ?

Conclusion :

- Quels conseils donneriez-vous à des femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine qui se retrouveraient dans votre situation passée ?
- Quels conseils donneriez-vous aux intervenantes pour accueillir au mieux des femmes vivant une expérience similaire à la vôtre ?
- Souhaitez-vous me parler d'un sujet que l'on n'aurait pas abordé pendant l'entrevue ?
- Auriez-vous des conseils à me donner quant au déroulement de l'entrevue ? Aux sujets abordés ? À la manière de les aborder ?

Fin de l'entrevue :

Nous demanderons à la participante comment elle se sent après cette entrevue. Nous l'informerons de nouveau qu'elle peut bénéficier du soutien d'une intervenante si un malaise survenait après l'entrevue. Nous lui proposerons d'aller chercher nous-même chercher l'aide de l'intervenante au besoin. Nous clôturerons l'entrevue par un chaleureux remerciement pour sa participation.

APPENDICE D

ENTREVUE AVEC LES INTERVENANTES

Objectif :

Faire ressortir leur compréhension des situations des femmes arabes

Les difficultés rencontrées dans l'intervention avec les femmes arabes

Pourriez-vous rapidement vous présenter (sans mentionner votre nom colligé dans le formulaire de consentement) : âge, pays d'origine, formation.

Bloc 1) Pourriez-vous rapidement évoquer votre situation professionnelle :

- Depuis combien de temps travaillez-vous dans cette maison d'hébergement ?
- Depuis combien de temps exercez-vous en intervention psychosociale ?
- Avez-vous travaillé dans d'autres maisons d'hébergement avant ?

Bloc 2) Pouvez-vous me parler de votre pratique professionnelle auprès des femmes immigrantes et musulmanes d'origine maghrébine en particulier ?

- Recevez-vous beaucoup de femmes immigrantes ? Particulièrement des femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine ?
- Le profil des femmes et des femmes immigrantes en particulier que vous accueillez a-t-il évolué ? Le cas échéant de quelle manière ?
- Comment les femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine prennent-elles connaissance, selon vous, de l'existence des maisons d'hébergement ? Comment se retrouvent-elles chez vous ?

- L'intervention avec des femmes immigrantes musulmanes venant du Maghreb est-elle comparable à une intervention avec une femme originaire du Québec ? Si non, pourquoi ?
- Selon vous, les femmes souhaitaient-elles se séparer du conjoint ? Comment vivent-elles la séparation ?
- Rencontrez-vous des difficultés auprès de ces femmes (dans l'intervention, dans la vie en communauté)? Si oui lesquelles ? Selon vous, d'où viennent ces difficultés ?
- Selon vous, quelles sont les difficultés que rencontre une femme musulmane vivant de la violence conjugale qui a émigré au Québec ? A-t-elle des difficultés que n'aurait pas une femme originaire du Québec vivant aussi de la violence conjugale ?
- Ces femmes ont-elles des difficultés particulières dans le cadre de leur séjour en maison d'hébergement selon vous ?
- Avez-vous dû adapter votre intervention pour accompagner les femmes immigrantes et particulièrement les femmes musulmanes originaires du Maghreb ? Si oui de quelle manière ? L'adaptation concerne-t-elle l'accompagnement dans les démarches ? Le travail sur le vécu de violence ? Les deux ?
- La durée moyenne d'hébergement pour ces femmes est-elle semblable à celle des femmes originaires du Québec ?
- Vous sentez-vous suffisamment outillé pour intervenir auprès de ces femmes ?
- Quel regard portez-vous sur la situation de ces femmes ? Comment les voyez-vous ? Quelles stratégies utilisent-elles pour s'en sortir selon vous ? Sont-elles actives ou passives selon vous ?

Conclusion :

- Quels conseils donneriez-vous à une intervenante qui débiterait sa pratique professionnelle auprès de femmes immigrantes musulmanes d'origine maghrébine ?
- Souhaitez-vous aborder un sujet que nous n'avons pas évoqué durant l'entrevue ?

BIBLIOGRAPHIE

- Abu-Ras, W. (2007). *Cultural Beliefs and Service Utilization by Battered Arab Immigrant Women*. *Violence Against Women*, vol.13, n°10, p.1002-1028.
- Anthias, F. (2008). *Thinking through the lens of translocational positionality: an Intersectionality frame for understanding identity and belonging*. *Translocations : Migration and Social Change*, vol.4, Issue 1, p. 5-20.
- Baobaid, M. (2002). *Access to Women Abuse Services by Arab-speaking Muslim Women in London, Ontario: Background Investigation and Recommendations for Further Research and Community Outreach*. London, Canada: Center for research on violence against women and children.
- Barata, P.C., McNally, M.J., Sales, I.M., Stewart, D.E. (2005). *Portuguese Immigrant Women's Perspectives on Wife Abuse : a Cross-Generational Comparison*. *Journal of Interpersonal Violence*, vol.20, n°9, p.1132-1150.
- Bélanger, M. (2002). *L'intervention interculturelle : une recherche du sens et un travail du sens*. *Service social*, vol. 49, n°1, p.70-93.
- bell hooks. (2008). « Sororité : la solidarité politique entre les femmes ». In *Black feminism Anthologie du féminisme africain-américain, 1975-2000*, sous la dir. d'Elsa Dorlin. Paris : L'Harmattan. p.113-134.
- Bendriss, N. (2005). *Représentations sociales, ethnicité et stratégies identitaires : le cas des femmes arabes au Québec*. Thèse de doctorat, Montréal, Université de Montréal.
- Bendriss, N. (2009). « Les représentations sociales des québécoises d'origine arabe : quels impacts dans la société en général et sur le marché du travail en particulier ? ». In *Inégalités, racisme et discriminations : Regards critiques et considérations empirique*, sous la dir. de Micheline Labelle et Frank W. Remiggi. Les cahiers de la CRIEC, n°33, p.59-76.
- Berger, P. Luckman, T. (1986). *La construction sociale de la réalité*. Paris : Méridiens Klincksieck. p.31-68.
- Bertaux, D. (2005). *L'enquête et ses méthodes : le récit de vie*. 2e éd. Barcelone : Armand Colin. p.1-46.

- Bhuyan, R., Mell, M., Senturia, K., Sullivan, M., Shiu-Thornton, S. (2005). *Women must endure According to their Karma, Cambodian Immigrant Women talk about Domestic Violence*. Journal of Interpersonal Violence, vol.20, n°8, p. 902-921.
- Bibliothèque des droits de la personne de L'Université de Minnesota (1993). Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, Résolution 48/104 de l'Assemblée générale du 20 décembre 1993. En ligne. <http://www1.umn.edu/humanrts/instreet/french/Fe4devw.htm>. Consulté le 31 août 2015.
- Bilge, S. (2009). *Théorisations féministes de l'intersectionnalité*. Diogène, n° 225. France : Presses universitaires de France. p.70-88.
- Bouchard, G., Taylor, C. (2008). *Fonder l'avenir, le temps de la conciliation. Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles*. Québec.
- Briones-Vozmediano, E., Goicolea, I., Ortiz-Barreda, G.M., Gil-Gonzalez, D. et Vives-Cases, C. (2014). *Professionals' Perceptions of Support Resources for Battered Immigrant Women : Chronicle of an Anticipated Failure*. Journal of Interpersonal Violence, vol.29(6), p.1006-1027.
- Catani, M. (1973). *Mohamed : journal de Mohamed, un algérien parmi 800'000 autres*. Paris : Stock.-(Témoignages)
- Chbat M., Damant, D., Flynn, C. (2014). « Analyse intersectionnelle de l'oppression des mères racisées en contexte de violence conjugale ». In *Intersectionnalité : regards théoriques et usages en recherche et interventions féministes*, sous la dir. de Élisabeth Harper et Lyne Kurtzman. Nouvelles Pratiques Sociales, vol. 26, n°2.
- Choffat, D., Martin, H. (2014). « L'intervention sociale en faveur des femmes migrantes à l'intersection des rapports sociaux de sexe, de race et de classe ». In *Intersectionnalité : regards théoriques et usages en recherche et interventions féministes*, sous la dir. de Élisabeth Harper et Lyne Kurtzman. Nouvelles Pratiques Sociales, vol.26, n°2.
- Colucci, E., Heredia Montesinos, A. (2013). *Violence against women and suicide in the context of migration : A review of the literature and a call for action*. Suicidology Online, vol.4, p. 81-91.
- Comité canadien sur la violence faite aux femmes. (1993). *Un nouvel horizon : Éliminer la violence-Atteindre l'égalité*. Rapport final du Comité canadien sur la violence faite aux femmes. Ottawa. Canada. p.1-30.

- Conseil du Statut de la Femme. (2005). *Des nouvelles d'elles, Les femmes immigrées du Québec*. Bibliothèque nationale du Québec.
- Corbeil, C., Marchand, I. (2010). *L'intervention féministe d'hier à aujourd'hui, Portrait d'une pratique sociale diversifiée*. Montréal : Les Éditions du remue-ménage. p.9-56.
- Côté, A., Kerisit, M., Côté, M-L. (2001). *Qui prend pays...L'impact du parrainage sur les droits à l'égalité des femmes immigrantes*. Canada : Table féministe francophone de concertation provinciale de l'Ontario.
- Crenshaw, K. (2005). *Cartographie des marges : intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur*. Paris : Les cahiers du genre, n°39, p.51-82.
- Delphy, C. (2006). *Antisexisme ou antiracisme ? Un faux dilemme*. Nouvelles Questions Féministes, vol. 25, p.59-83.
- Flynn, C., Damant, D., Bernard, J. (2014). *Analyser la violence structurelle faite aux femmes à partir d'une perspective féministe intersectionnelle*. Nouvelles Pratiques Sociales, vol.26, n°2. Université du Québec à Montréal.
- Gouvernement du Québec. (1995). *Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale, Politique d'intervention en matière de violence conjugale*. Québec : Ministères de la Santé et des Services sociaux, de la Justice, de la Sécurité Publique, de l'Éducation et du Secrétariat de la condition féminine.
- Harper, E. avec la collab. de Taïbi et Caron. (2012). *Regards sur l'intersectionnalité*. Centre de recherche sur la violence familiale et la violence faite aux femmes CRI-VIFF et Relais Femmes.
- Harper, E. (2014). « Les expériences des femmes immigrantes vivant de la violence dans un contexte conjugal : ancrages théoriques entre l'intersectionnalité et les approches narratives dans la production de récits alternatifs ». In *Violences envers les femmes : réalités complexes et nouveaux enjeux dans un monde en transformation*, sous la dir. de Maryse Rinfret-Raynor et Élisabeth Harper. p.77-96. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Harper, E. Kurtzman, L. (2013). « L'intersectionnalité et les pratiques sociales ». Appel à contributions in *Repenser la famille, renouveler les pratiques, adapter les politiques*. Nouvelles Pratiques Sociales, vol. 25, n°1.
- Huot, F. (2010). Note de cours TRS 7005. Connaissance et travail social. École de travail social. Montréal : Université du Québec à Montréal.

- Hyman, I., Forte, T., Du Mont, J., Romans, S., Cohen, M. (2006). *The Association Between Length of Stay in Canada and Intimate Partner Violence Among Immigrant Women*. American Journal of Public Health, vol. 96, n°4, p.654-659.
- Institut de la Statistique du Québec. (2013.A). *Immigrants selon le pays de naissance, Québec, 2008-2012*. En ligne. http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/migrt_poplt_imigr/603.htm. Consulté le 17 octobre 2013.
- Institut de la Statistique du Québec. (2013.B). *Immigrants selon le groupe d'âge, le sexe et l'état matrimonial, Québec, 2012*. En ligne. http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/migrt_poplt_imigr/604.htm. Consulté le 17 octobre 2013.
- Institut de la Statistique du Québec. (2010). *Conditions de vie, portrait social du Québec, données et analyses*. p.89-111. En ligne. <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/portrait-social2010.pdf> Consulté le 24 novembre 2016.
- Kallivayalil, D. (2010). *Narratives of Suffering of South Asian Immigrant Survivors of Domestic Violence*. Violence Against Women, vol.16, n°7, p.789-811.
- Kulwicki, A., Ballout, S., Kilgore, C., Hammad, A., Dervartanian, H. (2015). *Intimate Partner Violence, Depression, and Barriers to Service Utilization in Arab American Women*. Journal of Transcultural Nursing, vol 26, n°1, p.24-30.
- Laugier, S. (2009). *Wittgenstein, Les sens de l'usage*. Paris : Librairie Philosophique J. Vrin. p.1-29.
- Leclerc, G. (2006). *Le regard et le pouvoir*. Presses Universitaires de France. p.1-27
- Legault, G., Rachédi, L. (2008). *L'intervention interculturelle*. Gaëtan Morin éditeur.
- Menjivar, C., Salcido, O. (2002). *Immigrant Women and Domestic Violence: Common Experiences in Different Countries*. Gender and Society, Vol. 16, p.898-920.
- Ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles. (2013). *Portrait des personnes membres des minorités visibles au Québec et de leur insertion économique, recensement de 2006*. Montréal.
- Ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles. (2012). *Tableaux sur l'immigration permanente au Québec, 2007-2011*. Gouvernement du Québec.
- Mongeau, P. (2011). *Réaliser son mémoire ou sa thèse : côté Jeans & côté Tenue de soirée*. Presses de l'Université du Québec. p.1-108.

- Moyse, D. (2010). *Handicap : pour une révolution du regard*. Presses Universitaires de Grenoble. p.1-15
- Organisation Mondiale de la Santé. (date inconnue). *Priorité aux femmes : principes d'éthique et de sécurité pour les recherches sur les actes de violence familiale à l'égard des femmes*. Genève, Suisse.
- Osmani, F. (2007). *Rêves brisés: Typologies des violences faites aux femmes arabes et musulmanes*. Montréal : Fédération des femmes du Québec.
- Oxman-Martinez, J., Krane, J. (2005). *Un décalage entre théorie et pratique ? Violence conjugale et femmes issues des minorités ethniques*. Canada, Québec : Journal de Victimologie, Tome 3, n°3.
- Paillé, P., Mucchielli, A. (2012). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Armand Collin, 3ème édition, p.1-11, p.231-238.
- Prins, B. (2006). *Narrative Accounts of Origins : A Blind Spot in the Intersectional Approach*. *European Journal of Women's Studies*, vol.13, n°3, p.277-290.
- Queloz, N. (1987). « L'approche biographique en sociologie : essai d'illustration et de synthèse ». In *Histoires de vie, approche pluridisciplinaire*. Neuchâtel : Éditions de l'Institut d'ethnologie, Paris : Édition de la Maison des sciences de l'homme.
- Regard. Dans l'encyclopédie Larousse. Récupéré de <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/regard/67592>.
- Rinfret-Raynor, M., Brodeur, N., Lesieux, E., Dugal, N. (2013). *Adaptation des interventions aux besoins des immigrants-es en situation de violence conjugale : état des pratiques dans les milieux d'intervention*. CRI-VIFF, Collection Etudes et Analyses, n°45.
- Rinfret-Raynor, M., Lesieux, E., Cousineau, M-M., Gauthier, S., Harper, E. (2014). *Violences envers les femmes : réalités complexes et nouveaux enjeux dans un monde en transformation*. Presses de l'Université du Québec. p.1-10
- Rojas-Viger, C. (2007). Perception d'intervenants-es des réseaux institutionnel et communautaire à l'égard des programmes visant à contrer la violence conjugale chez les femmes immigrantes. CRI-VIFF, Collection Études et analyses, n°38.
- Rousseau, C. (2002). « Repenser la vulnérabilité chez les femmes immigrantes et réfugiées ». In *Statut précaire d'immigration, dépendance et vulnérabilité des femmes à la violence : les impacts sur la santé, Actes du séminaire*, sous la dir. de Jacqueline Oxman-Martinez, et Nicole Lapierre Vincent. Centre d'études appliquées sur la famille, Université McGill et Immigration et Métropoles (volet 4).

- Canada : Centre de recherche interuniversitaire de Montréal sur l'immigration, l'intégration et la dynamique urbaine. p.19-26.
- Rudrappa, S. (2004). *Radical Caring in an Ethnic Shelter : South Asian American Women Workers at Apna Ghar*, Chicago. *Gender & Society*, vol. 18, n°5, p.588-609.
- Said, E. (2011). *L'Islam dans les médias*. Sindbad. Actes Sud. p.1-53.
- Statistique Canada. (2013). *Mesure de la violence faite aux femmes : tendances statistiques*. Sous la dir. de Maire Sinha. Ottawa : Centre canadien de la statistique juridique.
- Statistique Canada. (2011). « Les femmes de minorités visibles », in *Femmes au Canada, rapport statistique fondé sur le sexe, 2010-2011*. Ottawa.
- Table de concertation en violence conjugale de Montréal. (2011). *Les besoins des femmes immigrantes de Montréal qui ne parlent ni le français ni l'anglais concernant l'accessibilité des services d'aide en violence conjugale*. Montréal.
- Taïbi, B. (2013). *Violence conjugale et ressources mobilisées : une analyse intersectionnelle d'expériences de femmes arabo-musulmanes au Québec*. Mémoire de maîtrise. Montréal : Université du Québec à Montréal.
- Wittgenstein, L. (1922). *Tractatus Logico-Philosophicus*. Londres, Routledge & Kegan Paul, trad. fr. G.-G. Granger, Paris, Gallimard, 1993.
- Zorbas, V. (2002). « Le programme Côté Cour ». In *Statut précaire d'immigration, dépendance et vulnérabilité des femmes à la violence : les impacts sur la santé : actes du séminaire*, sous la dir. de Jacqueline Oxman-Martinez, et Nicole Lapierre Vincent. Montréal : Centre d'études appliquées sur la famille, Université McGill : Immigration et métropoles. p.19-26